

- **ANNEXE I** : Rapports de progrès : semestriel et annuel, d'octobre 2012 à septembre 2015 page 31
- **ANNEXE II** : Statuts du SIAC page 43
- **ANNEXE III** : Convention de partenariat avec Téthys page 47
- **ANNEXE IV** : Plan de management 2015 du Geopark Chablais (sans les annexes) page 53
- **ANNEXE V** : Exemple de fiche technique : Château de Ripaille page 69
- **ANNEXE VI** : Exemple de contrat «Espace Naturel Sensible» : Pierre à Martin page 79
- **ANNEXE VII** : Exemple de contrat avec un office de tourisme : Les Gets page 87
- **ANNEXE VIII** : Mallette pédagogique page 93
- **ANNEXE IX** : Charte de partenariat du Geopark Chablais page 95
- **ANNEXE X** : Dépliant d'appel du comité national français des Géoparcs, 2015 page 101
- **ANNEXE XI** : Lettre du réseau des Geoparks de 2011 page 109
- **ANNEXE XII** : Plan tourisme du SIAC sur quatre ans page 113
- **ANNEXE XIII** : Lettre des Gorges du Pont du Diable relative à la vente de pierres ornementales page 117
- **ANNEXE XIV** : Lettre du SIAC au réseau des Geoparks européens concernant L'ardoisière des 7 pieds page 119
- **ANNEXE XV** : Fiche action 2 du programme Leader 2015-2020 page 121
- **ANNEXE XVI** : Délibération du Comité Syndical du SIAC du 20/01/2016 page 125

Geopark Chablais

Progress Report, October 2012 - March 2013

Geopark Activities

1. Presentation of the EGN-GGN and Geopark Chablais to Madam Sylvia Pinel, Minister in charge of Tourism *Yvoire, September 27, 2013*
2. Oral communication on «The time and the geology» by Dr. Danielle Decrouez, geologist, *Saturday 6 October, Sciez - Théâtre du Guidou*
3. «Geology and heritage» training program for local heritage guides and mountain leaders of the Chablais Geopark. *From 11 till 26 October*
4. Oral communication on «Schist Gaz» by Dr. Jean Sesiano, University de Geneva. *Saturday, December 1st, 2012, Sciez - Théâtre du Guidou.*
5. Exhibition on “ Glacial Heritages of the Chablais». *From Monday, January 7th till Saturday, March 30th - Espace Grangette (Thonon).*
6. Aménagement of 23 géosites of Chablais : The arrangements of the first one of 23 sites began. *January 7th, 2013.*
7. Oral communication on «Chablais, a box with geologic ideas?» by Pr. Gilles Borel, Director of Cantonal museum of geology - Lausanne. *Saturday, January 19th, 2013 - Château de Ripaille (Thonon).*
8. Validation of the budget 2013 of Geopark Chablais by the council of the SIAC. *January 31st, 2013*
9. Oral communication on «Presentation of Chablais Geopark»by Anne Guyomard- *Monday, January 21st, Sciez - Théâtre du Guidou.*
10. Validation of the texts of 6 géosites of Chablais by the scientific council of the Geopark, or of 81 panels of interpretation - *Wednesday, February 20th.*
11. Presentation of furnitures 23 remarkable geosites of Geopark at the communities of Chablais before installation from May, 2013 till December, 2013. *February 26th, 2013*
12. Attribution of public contract “Geologic map simplified of the Chablais” Release of the map spring, 2014 - *Attribution on March 7th, 2013*
13. Attribution of public contract of assistance to the geotouristic communication strategy of Geopark Chablais. - *Attribution on March 7th, 2013*

Networking

14. Participation in the 11th european Geoparks Conference – Arouca, 2012 . Oral Communication. (1) Analysis and conclusions from a structured geoscience teaching methodology, Chablais Geopark, France. (2) The Village of Montriond, sustainable development in partnership with the Chablais Geopark, France. (3) The developing partnership between the “Portes du Soleil” and the Chablais Geopark, France.
15. Validation of the inter-partnership agreement (convention) of Geopark Français by the council of the SIAC of January 31st, 2013 authorizing the president of the SIAC to sign the definitive convention.
16. Letter of financing application to the council department of Haute-Savoie, in the framework a new Tourism Plan, for supporting geotourism development of the Bauges and Chablais Geoparks . Letter signed jointly by the Presidents of the Bauges and the Chablais.
17. HINT – cooperation

- Participation in the 11th European Geoparks Conference – Arouca, 2012 . Oral Communication. Heritage interpretation using new technologies. R.Barton^{1*}, D. Cooper¹, A.Guyomard², S.Justice², P.Samson³, E. Pickett³, C.Posthumus⁴ & Dirk Jan Lekkerkerker⁴
- Publication : Cayla N., Guyomard A., Le projet “HINT” (Heritage interpretation through new technologies, Une coopération internationale au service de la valorisation des géopatrimoines. Ann. Soc. Géol. du Nord. T. 19 (2ème série), p. 75-80, Octobre 2012.
- Translation in French of the web site HINT. On-line publishing of the French version planned in spring, 2013 <http://www.hintproject.eu/>
- On-line publishing of the discovery of the geologic heritage of Chablais on the GR5 (hiking trail crossing Chablais). <http://www.hintproject.eu>

Activity by Partners

18. Creation of the association «Thétis Chablais» including mountain leaders and local heritage guides of the Geopark Chablais. Implementation of a working partnership between Geopark Chablais and the association.

Contact details :

Anne Guyomard – coordinationgeopark@siac-chablais.fr ;

Tel : (+33) 450 04 24 24 post 109

Geopark Chablais

Progress Report, April 2013 – August 2013

Geopark Activities

1. Educational workshop : Water in All its Forms. Environment Day. *3rd to 4th April 2013.*
2. Exhibition “Glacial Heritage of the Chablais”. *1st to 14th April – Collège du Gavot (St Paul en Chablais).*
3. Exhibition “ Glacial Heritage of the Chablais” and public talks by Sylvain Coutterand (The Glacial History of the Chablais) and by Jean-Marcel Dorioz (Lake Léman). *15th to 23rd April – Salle du stade (Perrignier).*
4. Exhibition “Glacial Heritage of the Chablais”. *1st May to 30th September – Musée du Chablais (Suisse).*
5. Development of a workshop “Glacial Heritage” and its accompanying booklet for teachers. *May 2013.*
6. Presentation of 23 Geosites of the Chablais : The installation of the first 8 sites out of a total of 23: Lake Montriond, the Trechauffé viewpoint, the Reyvroz viewpoint, Lake Vallon, Ecoles Lake, Chilly Marsh, Maravant Marsh, the Champeillant viewpoint. *May to August 2013.*
7. Public talk on segetal flora and sand flora by botanist Denis Jordan. *27th April - Musée de Préhistoire et de Géologie (Sciez).*
8. European Geoparks Week. Host to the conference of “Géole : Mediation in Geoscience”, Geological Society of France. *24th to 26th May – Evian.*
 - a. 1 day of presentations and 1.5 days of field excursions.
 - b. 1 public talk: “Time in Geology” by Pr. Patrick De Wever – Muséum d’Histoire Naturel de Paris. *24th May - Palais des Festivités, Evian.*
9. Public talk: “Geopark Chablais, Geological Heritage” by Anne Guyomard. *25th July 2013 - Réserve des Aiguilles Rouges, Les Houches.*

10. Hosting a journalist from “Nature en France”. Presentation of Geoparks and the Geopark Chablais. *25th July.*
11. 10th Edition of the Itinéraires Alpestres
 - a. Photographic exhibition: “10 Years of the Itinéraires Alpestres”. *1st July to 15th August – Thonon Library.*
 - b. “When the Alpage is Thirsty”. *8th August – Valleys d’Aulps and Brevon.*
 - c. “A Grain of Salt for the Alpage”. *9th August – Abondance Valley.*
 - d. “When the Ground has Flavour”. *10th August – Pays d’Evian.*
 - e. “Carthusian Monks in Small Steps”. *11th August – Collines du Léman.*
 - f. “Have Fun Along the Way”. *12th August – Thonon-les-Bains.*

Networking

12. Participation in the European Geoparks meeting at UNESCO, Paris.
13. Making contact and developing a dialogue with the Swiss delegation to UNESCO ahead of the 2013 November vote for the integration of Geoparks as a UNESCO Initiative. Telephone calls, emails ...
14. Presentation of Geoparks and the work of the Geopark Chablais : “123 Chablais” to the delegation of the West African Economic and Monetary Union (UEMOA) and the Development Co-operation Directorate in the context of their visit to investigate French Swiss cooperation. Countries represented : Ivory Coast, Niger, Benin, Mali, Senegal, Burkina Faso. 28/6/13 - Thonon
15. HINT Cooperation project (<http://www.hintproject.eu>) : Shetland Geopark, North Pennines AONB Geopark, Geopark Chablais, Hondsrug Aspiring Geopark: Completion of Progress Report n°8, Finalisation and publication of the Best Practice Guide for Using New Technologies (English and French)

Activities by Partners

16. Archaeological and Geological Exhibition on Chablais Wines : “Earth to Vine”. *13th May to 30th September - Musée de Préhistoire et Géologie (Sciez).*
17. Pass’Portes du Soleil. Animated walks were offered by Geopark accredited mountain guides for the 10th Edition of the French-Swiss mountain bike event.
18. Association Thétys :
 - a. The Circuit of Thonon Water. Tuesdays, July and August.
 - b. “Bath of Carthusian Monks”. Lake Vallon. Wednesdays, July and August.
 - c. The Circuit of Evian Water. Thursdays, July and August.
 - d. “Off the Beaten Track”, Yvoire. Wednesdays, July and August.
 - e. “Geo-Calepinade” : The Landscape Between Geology and Art, 9th August.
 - f. “The Gold in the Alpages”, Morzine. 17th July.
 - g. “The Plateau of Raille, From Ocean to Alpage, ...”. Abondance. 17th July.
 - h. “The Ski Slopes of Morzine-Les Gets by Geology”. 18th July.
 - i. “Journey to the Centre of the Earth à la Verne”. 17th and 27th July.
 - j. Walking Festival: The Trechauffé viewpoint. 21st July.
 - k. “In Search of Erosion”, Lake Montriond. 27th July and 7th August.
 - l. “Pertuis, Belair, a Story of Ice, of Sea ...” Abondance. 6th and 19th August.

19. Lac'croche : 3 festivals mixing music and geology

- a. Balades Acoustiques. Geological walks, concerts. *20th&21st July - St-Paul*
- b. Lind'Art "To Engrave the Mountain". Public talk "Evolution of Biodiversity Over the Course of Time" by Patrick De Wever. Geological workshops, classical music concerts. *24th to 27th July - Montriond and Morzine.*
- c. Musique au Léman. Public talk «GEOPARK, Art and Music» by Fabien Hoblea, Classical concerts. *24th to 28th July - Thonon-les-Bains.*

Anne Guyomard – coordinationgeopark@siac-chablais.fr ; Tel : (+33) 450 04 65 34

GEOPARK CHABLAIS, FRANCE

Progress Report, September 2013–March 2014

Geopark Activities

1. Formation des Accompagnateurs Montagnes et Guides du patrimoine
 - a. Formation initiale 7 Jours en octobre 2013, 15 inscrits
 - b. Formation continue 3 jours en octobre 2013, 14 inscrits
2. Rédaction de la note stratégique de communication du Geopark
3. Rédaction de la note d'usage de la charte graphique du Geopark. Note à usage internet et à usage des partenaires
4. Développement de la carte géologique simplifiée du geopark.
5. Installation de 8 nouveaux sites de la géoroute. Promotions des sites dans les journaux locaux
6. Conférence : Le geopark Chablais – Armoy le 15 novembre 2013.
7. Comité de pilotage du Geopark le 20 novembre 2013
8. Accueil des étudiants de l'Université de Savoie – Master 2. Thème les geopatrimoines et leur valorisation (séjour de 2 jours). Novembre 2013
9. Présentation du Geopark Chablais aux services du conseil générale de la Haute Savoie en vue de l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel. 15 janvier 2014.
10. Conseil Scientifique du Geopark – 10 mars 2014
11. Exposition "le Léman dans tous ces états » en partenariat avec la ville de Thonon. Musée du Chablais - Du 22 mars au 9 novembre 2014.
12. Développement du site internet geopark et l'application smart-phone, Iphone, associé à la géoroute –Sortie 1er semaine d'avril 2014.
13. Mise en place des 'rendez vous du Geopark' qui se dérouleront de Mai 2014 à Octobre 2014
14. Diffusion de l'exposition itinérante « Histoire glaciaire des 3 chablais »
 - a. Mai 2013 - 31 octobre 2013 => Musée du Chablais – Suisse (Hors du territoire du geopark)
 - b. Décembre – Janvier 2014 => Collèges de Douvaine (commune du Geopark)
 - c. Février - Mars 2014 => Salle municipale de Montriond (commune du Geopark)

Ces rotations de cette exposition s'accompagne d'une conférence sur le patrimoine glaciaire et sur le Geopark.

Networking

15. 17 septembre : rencontre de la délégation Suisse à l'UNESCO pour présenter les geoparks, le réseau des geoparks et la demande que les géoparks deviennent une initiative. Plus échanges téléphonique et mails
16. Echange avec le Syndicat mixte du Pays Vallée des Gaves (Pyrénéen) sur leur projet de Geopark
17. Publishing an article in the European Geoparks Magazine, Issue 10, March 2013. (2 article)
18. Synthèse des propositions du forum français des Geoparks (UNESCO DRAFT RESPONSE French Forum)

Activity by Partners

19. Participation à la rédaction du projet COST porté par Cabo de Gata-Níjar Geopark

GEOPARK CHABLAIS, FRANCE

Progress Report, Mars 2014 – August 2014

Geopark Activities

1. Development of a simplified geological map of the Geopark
2. Installation of 5 new Georoute sites. Promotion of the sites through local newspapers
3. Exhibition « The Lake Lemman in all its States » in partnership with Thonon. Museum of Chablais – From 22nd March to the 9th November 2014.
4. Development of the Geopark internet site and smart-phone/iphone application; linked to the Georoute – to be released the 1st week of April 2014. <http://www.geopark-chablais.mobi/>
5. Setting up the « Meet the Geopark » which is happening between May 2014 and November 2014. 40 free events. Over the summer discover the geosites through a large program of activities. Everyone will be able to re-discover the landscape and geological history of the place with additional themes such as cultural heritage, history, fauna and flora. Guided by mid-mountain guides and heritage guides of Chablais Geopark.

Date	Titre	Lieux
Tous les mercredis en mai et juin	Énigmes en famille	Gorges du Pont du Diable
07/05/2014 & 25/05/2014	Levez les yeux!	Hucel
30/05, 31/05 & 01/06	Entre vignes et châteaux	Château de Ripaille
01/06/14	Histoire d'eaux	Panorama de Champeillant
21/06/14	Family' rallye des marais	Marais du Maravant
14/06/14	Sur les traces des géants...	Châteaux des Allinges
15/06/14 & 24/08/14	La glace à l'eau de l'arrière grand-papa	Lac des Plagnes
14/06/14	Tous en fauteuil	Marais du Maravant
21/06/14 - 22/07/14 & 12/08/14	La «Rand'eau des Chartreux»	Lac de Vallon
22/06/14	Que se passe t-il sous nos baskets?	Cornettes de Bise
29/06/14	Qu'est-ce qui rend Ivre la forêt du Brevon ?	Forêt ivre
05/07/14	Quand le glacier devient marais...	Marais de Chilly
12/07/14	Mots au fil de l'eau	Vouas du Lyaud
13/07/14	Illustrons la terre...	Col de Bassachaux
16/07/14	Jeux et enjeux autour de l'eau	Lac des Ecoles
19/07/14	Histoire d'eau en Pays de Gavot	Marais du Maravant
20/07/14	A la recherche du trésor de Blase...	Châteaux des Allinges
23/07/14	Un paysage se crée...	Belvédère de Tréchauffé
03/08/14	Bise à la Préhistoire	Cornettes de Bise
06/08/14	Histoire du lac	Lac de Montriond

19/08/14	Une montagne de couleurs!	Panorama du Pré Richard
23/08/14	Entre nature et littérature...	Marais du Maravant
31/08/14	A vos pagaies!	Plâtrière d'Armoy

6. Public talks :

- a. The Chablais Geopark – Bons en Chablais 4th april 2014
- b. A Volcano Called Tazieff - Collège du plateau Gavot 7 april 2014

7. Educational workshops :

- a. Water in all its states – Bons en Chablais 9th april 2014
- b. Worked Stone - Thonon 15th April 2014

8. Adult field trips :

- a. The Quaternary of the Collines du Léman : Puisoir, voua Benit, Bossenot, 16 may 2014

9. Week of Geoparks 3 June to 6 June :

- a. Formation of the Dranse Delta / Its Dynamics Today / Sustainable Development / Flora and Fauna - Classe de 5ieme - 2* 30 élèves
- b. The ophiolithes of Joux Plane - Classe de 5ième - 30 élèves

10. Promotional Geopark stand. During the events :

- a. Nordic walking tour of the Léman - 5 June
- b. Welcome drink at the Thonon Tourist Office every Monday of July and August
- c. During the « Chablaisienne Nights » (street entertainment) - Friday 11 July

11. Discover Evian mineral waters and the Geopark – Summer University - Post doctorant en limnologie - INRA de Thonon - 30 International Students - 31 August 2014

12. Sharing the itinerant exhibition « The Glacial History of the 3 Chablais ». June 2014 => University of Lausanne, Suisse (Outside the Geopark territory). The movement of this exhibition is accompanied by a public talk on glacial heritage and the Geopark.

13. The website Geopark Chablais is on line (www.geopark-chablais.com). You can get all information about Chablais Geopark and discover the 23 geosites: find out from information panels about geological history and other themes such as cultural heritage, history, fauna, flora... You will be able to prepare your « personalized » visit using the criteria in the search list (theme, nature of the site, duration of the visit...)

14. The map of the geosites. This map lists the 23 equipped sites and the surrounding activities (natural curiosities, visiting sites, hiking...)

Networking

15. Participation at the 33rd EGN coordination committee - 26th-29th march - Sobrarbe Geopark - Spain

Activity by Partners

Geopark Chablais

Progress Report, October 2014 - March 2015

Geopark Activities

1. Continued installation of the Georoute interpretation panels and street furniture. Landscaping of geosites : Lac des Plagnes, Bassachaux Pass, Lake Montriond.
2. Preparation of educational work sheets linked to the visits organized by the endorsed Geopark Chablais guides. Worksheets for children from primary school (8 years), secondary school (11-16 years), 6th form college (17-18 years): Chateau des Allinges, Lakes of Chablais, Dranse Delta, The Drunken Forest, Mont Forchat, Pertuis Village, Bioge and its environs, The Alpage of Bise, The Ski Runs of Les Gets, The Morzine Slate Mines.
3. Preparation of educational trips for 6th form college (17-18 years): Plagnes Lake, Rouleau de Bossetan.
4. Workshop for masters students in territorial development : 2 days in the Chablais
Day One : Geosite - Chateau de Ripaille, Dr S Justice
Lecture on the Chablais Geopark, Lecture on the Chateau de Ripaille and its Foundation
Workshops investigating : improvements for disabled visitors; events at the geosite and development of a school outing
Day Two :
AM Geosite - Plagnes Lake, Mr Guilhot (accredited Geopark Guide)
Discovery tour of the geosite and its newly installed interpretation facilities
PM Geosite - Montriond Lake, Mr Peersman (deputy mayor of Montriond and former EGN representative)
Lecture on the redevelopment of the site and the installation of the geosite interpretation panels
5. Release of the promotional Geopark Chablais video in French with English subtitles. The video is based around the discovery of the 23 geosites of the recently installed Georoute.
6. Recruitment of new Geopark Assistant to develop the educational activities of the Geopark.
7. Fabrication and launch of the installation of road signs for the territory, sign posting to the sites of the Georoute.
8. Presentation of Geopark Chablais and its tourist initiatives at the Aspiring Beaujolais Geopark Forum, 26 February 2015.
9. 8 day professional training for the Geopark Chablais guides. Objective, to deepen and reinforce their knowledge acquired through their initial training with the Geopark. 13 participants.

Networking

10. Participation in the 34th Coordination Committee Meeting, 3-4 September, 2014, Harz · Braunschweiger Land · Ostfalen Geopark
11. Continued participation in the newly formed French Geoparks Association (CNGF).
12. Cooperation with the Bauges Geopark : The travelling exhibition "Glacial Heritage of the 3 Chablais" created by the Geopark Chablais is currently on display in the Bauges Geopark park centre.

Activity by Partners

13. A number of new walks and workshops to explore wealth of heritage of the Chablais territory have been developed by the Geopark Chablais endorsed guides for winter 2014/5.

Contact details :

Sophie Justice – coordinationgeopark@siac-chablais.fr ;

Tel : (+33) 450 04 24 24 post 109

CHABLAIS Geopark, FRANCE

Progress Report, March–September 2015

Geopark Activities

1. Meetings with the environmental manager for the Haute Savoie Department to discuss management and awareness-raising around core geosites.
2. Examination and validation of 3 new Geopark Guides.
3. Establishment of a new Geopark Park Working Group following the council elections of 2014.
4. Monthly meetings of the Geopark Working Group, topics discussed : A new 5 year plan, improving Geopark visibility, implementing a strategy for our geopartners and geoproducts ...
5. Creation and validation of a new 5 year Geopark strategy.
6. Organising the “Rendez-vous du Geopark” : more than 50 free walks and activities throughout the Chablais between May and September.
7. A Geopark stand at the 2 day Festival of Science in Evian open to schools in our territory. 2 workshops were offered non-stop : Volcanoes and edible geology (investigating the 3 classes of rock).
8. Participation in the first Rhone Alps Region forum for the centres of scientific, technical and industrial culture.
9. Meetings with the Chamber of Agriculture for our activities concerning our geopartners and geoproducts
10. Creation of a short film interview with the Mayor of Douvaine, CC EGN Representative broadcast via the SIAC website
11. Creation of a joint event with the library in Thonon-les Bains for the Geopark week (see the Geopark Week report for full information)
12. A territory wide competition by school children to design a mascot for the Geopark : 1st prize a class day trip to a géosite with a guide; 2nd prize : a half day class trip to a géosite with a Geopark guide; 3rd prize : a free entry for every child in the class to the Museum of Prehistory and Geology, Sciez.
13. A 2 month exhibition of Geopark information, rocks and linked books, music and other documents at the Thonon library.
14. Creation of a partnership for a 3 year “Eco-responsible” project with the Lycée la Versoie, Thonon
15. Presentation of the Geopark Chablais and its recent actions at the “Géole” annual meeting, the group for the simplification and communication of geosciences, Geological Society of France : S Justice and T Sarre
16. Workshop for a primary school : the story of the rolling pebble. Morzine. T. Sarre.
17. A stand publicising the Geopark Chablais at the regular Friday night market in Thonon. July - August.

Networking

1. Participation in the 35th European Geoparks Network Coordination Committee meeting in Paris, France. 31/3 - 1/4 2015.
2. Participation in the CNGF (National French Geopark Forum) in the Geopark des Bauges 9/4 2015.

3. Photographs sent to the Ardeche Geopark, FR for an exhibition linked to art in Geoparks, at the time of the opening of the Grotte Chauvet.
4. Collection of volcanic samples from Geopark Psiloritis Natural Park, Crete, Greece; Bakony-Balaton Geopark, Hungary; Vulkaneifel Geopark, Germany; Azores Geopark, Portugal during the CC meeting in Paris 2015 for use during our schools workshops.
5. Initial exchanges with Geo-Naturpark Bergstraße-Odenwald to establish a cooperation project to share best practice for the promotion of Geopark wines. First meeting planned for September in Roka.

Activity by Partners

1. Guiding of over 50 free walks and other activities by the trained Geopark Guides. Free. Open to all types of public, particularly families. The 23 sites of the Georoute. May - September.
2. Walks and hikes on Geopark themes : geology, flora and fauna, agriculture, history and traditions as well as local produce (cheese, wine etc...) by Tethys (the association of the guides of Geopark Chablais). Some are presented on a regular weekly basis (for example : <http://www.thononlesbains.com/fr/boutique/activites/le-circuit-de-l-eau-de-thonon-rando-decouverte.html>), others are on demand : (http://www.saintpaulenchablais.fr/documents/rando_geopark.pdf)
3. A stand at the regional tourist fair in St Julien en Genevois was manned by the Geopark Guides, Tethys. 11/4/2015.
4. Geopark guides with a stand at the Nordic Walking Tour of Lake Léman. 13/5-17/5/2015.
5. LindArt music festival : A classical music festival that celebrates geology : Montriond and Morzine. Invited speaker : Prof. P de Wever of the Museum of Natural History, Paris. "The Earth's Time, The Time of Man". Geopark Chablais Free Animation : Workshop for children to explore the different ways fossils are made. 29/7 - 1/8 2015.
6. Pass'Portes Pedestre : A walking festival in the Portes du Soleil ski domain. Various workshops and stands 26 - 27/7 2015.
7. Presence of Geopark Guides, Tethys, at events : The Nordic Walk around Lac Léman, the fete de la randonnée, Valley d'Aulps throughout the tourist season.
8. A Geopark présence at the Fête de la Randonnée, Saint Jean d'Aulps. 26/7/2015.
9. A Geopark Corner in the recently created Fessy Museum for the open museum weekend. 23/8/2015.
10. A series of 5 public talks at the Museum for Prehistory and Geology, 25/4/2015 - 3/10/2015.
11. Weekly presence of the Geopark and the Geopark Guides at the tourist reception, Thonon-les-Bains. July - August, 2015.

CHABLAIS GEOPARK (FRANCE)



10th Itinéraires Alpestre, the Geopark walking festival, July 2013 : «The protecting role of forests»

Major achievements in 2013

- Installation of the Georoute, 22 sites located across the territory started. January 7th 2013.
- Award of tender for the creation and printing of a simplified geological map of the Chablais. March 7th 2013.
- Organisation and delivery of more than 12 public talks about the Geopark Chablais and territorial heritage.
- Continued circulation of the travelling exhibition “The Glacial Heritage of the 3 Chablais” accompanied by talks by geologists and glaciologists.
- Hosted “Géole 2013” the conference of the Geological Society of France responsible for communicating geology to the public and schools.
- 10th Itinéraires Alpestres 6 days of free walks, exhibitions and talks organised by the Geopark Chablais.

Contribution towards the work of the EGN

- Participation in the EGN meetings in Arouca, Es and in Paris, Fr
- Validation of the agreement established between the French Geoparks to establish a national forum
- Presentation of Geoparks and the work of the Geopark Chablais : “123 Chablais” to the delegation of the West African Economic and Monetary Union (UEMOA) and the Development Co-operation Directorate in the context of their visit to investigate French Swiss cooperation. Countries represented : Ivory Coast, Niger, Benin, Mali, Senegal, Burkina Faso. 28/6/13 - Thonon

Management structure and financial status

- No new developments in the management structure of the Geopark Chablais.
- Financial status as before. A number of Geopark actions continue to be financed under LEADER, INTERREG, Rhone-Alpes Region Sustainable Development funding (CDDRA) and finance from the Haute Savoie Department for environmental actions.

Strategic partnership

- Completion of the HINT cooperation project between the Geopark Shetland, Geopark Hondsrug and the North Pennines Geopark. Publication of results on line in a best practice guide. Translation of all the project documents into French.

Marketing and promotional activities

- “Encounters with the Geopark” : 40 free public events from May to October 2014 at key geosites
- Release of a promotional Geopark Chablais video highlighting the GeoRoute
- Itinerant exhibition “Histoire glaciaire des 3 Chablais” (Musée du Chablais CH, Collèges du Douvaine FR, Montriond FR, University of Lausanne CH).
- Bespoke educational workshops
- Adult field trips which included a 6 day visit by the Reading Geological Society from the UK

Contacts:

Geopark Coordinator, Geologist : Sophie Justice coordinationgeopark@siac-chablais.fr
EGN nominated representative: Mr Baud jf.baud@ville-douvaine.fr

CHABLAIS GEOPARK (FRANCE)



Encounters with the Geopark 2014, Geosite Champeillant 1st June 2014

Major achievements in 2014

- Installation of 18 GeoRoute sites, our dispersed “visitor centre” takes shape
- Creation and launch of the Geopark website in March
- Creation and release of Smartphone apps for the GeoRoute
- Exhibition in partnership with Thonon les Bains “Le Léman dans tous ces états”
- Publication of the GeoRoute map showing the 23 sites, a tourist map for the Chablais territory

Contribution towards the work of the EGN

- Participation in the EGN meetings in Paris and in Germany
- Meetings and supplementary exchanges with the Swiss UNESCO delegation to present the Geopark Network and discussion of its path to an “initiative”
- Exchanges with the SM du Pays Vallée des Gaves, Pyrenees concerning their interest in becoming a Geopark
- Preparation of the Forum Français positioning to the UNESCO discussion

Management structure and financial status

- No change in financing status
- Change in staff: New president of the SIAC and Geopark, Mr Moracchini; New delegate for the EGN, Mr Baud; New Director of the SIAC and the Geopark, Mr Izoard.

Strategic partnership

- Looking to establish new partnership, potential for Geopark Bergstrasse Odenwald which also has a town twinned with Evian in the Chablais. To be developed.

Marketing and promotional activities

- “Encounters with the Geopark” : 40 free public events from May to October 2014 at key geosites
- Release of a promotional Geopark Chablais video highlighting the GeoRoute
- Itinerant exhibition “Histoire glaciaire des 3 Chablais” (Musée du Chablais CH, Collèges du Douvaine FR, Montriond FR, University of Lausanne CH).
- Bespoke educational workshops
- Adult field trips which included a 6 day visit by the Reading Geological Society from the UK

Contacts:

Geopark Coordinator, Geologist : Sophie Justice coordinationgeopark@siac-chablais.fr
EGN nominated representative: Mr Baud jf.baud@ville-douvaine.fr





*Copie pour le SIAC
original DE*

SIAC

25 NOV. 2014

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau des Contrôles de Légalité et Budgétaire

Annecy, le **21 NOV. 2014**

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

à

- **Monsieur le Président du syndicat intercommunal
d'aménagement du Chablais**
- **MMES et MM. les présidents des communautés de
communes et syndicats mixtes
membres du syndicat**

Objet : Arrêté préfectoral approuvant la modification des statuts du syndicat intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC)

P.J. : 1

Je vous prie de trouver sous ce pli une copie de mon arrêté du 13 novembre 2014 approuvant la modification des statuts du Syndicat intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) .

Pour le Préfet,
Le Préfet
Le Secrétaire Général



Christophe Noël du Payrat



PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Annecy, le 13 novembre 2014

Bureau des Contrôles de Légalité et Budgétaire

REF: BCLB/CLS

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrêté n° 2014316-0021

approuvant la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (S.I.A.C),

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-17 à L5211-20 et L5711-1 à L5711-3;
- VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales;
- VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales ;
- VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;
- VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie;
- VU l'arrêté préfectoral n°2003-882 du 25 avril 2003 autorisant la constitution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (S.I.A.C) ,
- VU la délibération du 29 octobre 2013 du comité syndical du S.I.A.C proposant aux organes délibérants de ses collectivités membres de se prononcer sur la modification des articles 2 et 3 des statuts du syndicat,
- VU les délibérations concordantes des organes délibérants de:
- | | |
|--|------------------|
| • COMMUNAUTE DES COLLINES DU LEMAN | 16 décembre 2013 |
| • COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE D'ABONDANCE | 3 décembre 2013 |
| • COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS | 21 janvier 2014 |
| • COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-CHABLAIS | 19 décembre 2013 |
| • Syndicat intercommunal d'études et d'équipement des régions de Thonon-les-Bains et Evian-les-Bains (S.I.E.E.R.T.E) | 28 octobre 2014 |

approuvant la modification statutaire proposée;

Adresse postale : Rue du 30ème Régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 ANNECY CEDEX
Tel : 04.50.33.60.00 - Fax : 04.50.52.90.05 - <http://www.haute-savoie.gouv.fr>

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie;

ARRÊTE

Article 1 : L'article 2 des statuts du syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais est *modifié* comme suit:

« le syndicat a pour objet la mission de conception , de suivi, de pilotage et de coordination des actions tendant à l'aménagement, au désenclavement et au développement du Chablais, y compris les réflexions conduites dans le cadre de la coopération transfrontalière.

Ses compétences sont les suivantes :

- *Signature et mise en œuvre de tout contrat global d'aménagement du territoire avec la Région, de type Contrat Développement Durable Rhône Alpes (CDDRA) ou régime qui viendrait à s'y substituer; toutes autres politiques contractuelles en matière d'aménagement de l'espace et de développement territorial;*
- *Schéma de cohérence territoriale et éventuels schémas de secteur ; suivi de toute démarche transfrontalière ayant un lien direct avec le SCOT;*
- *Participation à la concertation et à l'élaboration du schéma multimodal de déplacements et de transports, y compris les réflexions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière;*
- *Poursuite jusqu'à leur terme, de la charge des emprunts du contournement routier de Thonon-les-Bains;*
- *Création d'un fond de soutien au désenclavement du Chablais dans tous les domaines de communication et de transports, y compris le projet CEVA et le développement des communications électroniques. Le syndicat participe au désenclavement multimodal, notamment routier, ferroviaire et lacustre du Chablais;*
- *Toutes actions, y compris touristiques, liées au GEOPARK; signature de tous contrats et coordination des actions dans ce domaine;*
- *Attribution d'un fond de soutien pour le point d'accueil des saisonniers;*
- *Etudes et schémas de développement et d'aménagement stratégiques du Chablais en matière de transports , d'environnement, d'habitat, de tourisme.*

Ces compétences sont dévolues dans les limites strictes de celles susceptibles d'être conférées au syndicat, et dans le respect et les limites strictes des compétences déjà attribuées aux structures intercommunales ou aux syndicats mixtes ou au département ou la région ou l'État».

Article 2 : L'article 3 des statuts du syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais est *modifié* comme suit:

« Le siège du syndicat est fixé :

*2, avenue des Allobroges
Square Voltaire- BP 33
74201 Thonon-les-Bains cedex».*

Article 3 :

- MM. le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie,
 - M. le directeur départemental des finances publiques de la Haute-Savoie,
 - M. le président du SIAC,
 - Mmes et MM. les présidents(es) des communautés de communes et syndicats concernés,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Haute-Savoie.

Le préfet

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général.

Christophe Noël du Payrat

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivant du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte, d'un recours hiérarchique auprès du supérieur hiérarchique et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification. Conformément aux dispositions de l'article 15 du décret n°2011-1202 du 28/09/2011, à peine d'irrecevabilité, la requête devant le Tribunal Administratif devra être accompagnée d'un timbre fiscal de 35 euros à moins que le requérant ne bénéficie de l'aide juridictionnelle

Convention de partenariat cadre relative à l'organisation pédagogique et de médiation dans le cadre du Geopark Chablais

COPIE

Entre :

- L'association TETHYS CHABLAIS, association loi 1901 dont le siège social est situé 675 chemin du Champ du Bois 74500 Saint Paul en Chablais, enregistrée sous le numéro W744001808
Représentée par M. Patrick GUILHOT, Président
Ci après dénommée « L'Association »
- Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais, ci-après dénommé « SIAC », dont le siège est situé à Thonon-les-Bains – 2 avenue des Allobroges, Square Voltaire – 74200 Thonon-les-Bains, représenté par Jean Yves MORRACHINI agissant en qualité de Président, dûment habilité par délibération n° ^{D23} ~~23~~ 30115 en date du 9 juillet 2015
Ci après dénommée « Le SIAC »

Préambule :

Le Chablais, au travers du SIAC, est devenu le 90^{ème} Geopark mondial, le 50^{ème} européen et le 4^{ème} français, reconnu par l'UNESCO en 2012. Le Geopark Chablais couvre les 62 communes du SIAC.

Un Geopark est un territoire de vie, animé par ses habitants, ses visiteurs et les acteurs locaux. La relation entre l'homme et la terre y est une composante essentielle. Un Geopark comprend un certain nombre de sites géologiques remarquables au regard de leur qualité scientifique, de leur rareté, de leur attrait esthétique ou de leur valeur éducative. Leur intérêt peut également être archéologique, écologique, historique ou culturel. Chaque site remarquable est aussi appelé géosite...

Le Geopark Chablais a pour missions, définies par la Charte du réseau des Geoparks européens (The EGN Charter) :

- La connaissance des géopatrimoines,
- La protection et la préservation des géopatrimoines,

 PG

- L'éducation à l'environnement, la formation et le développement de la recherche scientifique,
- Le développement économique durable de son territoire par l'amélioration de l'image générale liée au patrimoine géologique et au développement du géotourisme,
- La coopération avec les autres membres du réseau européen et mondial des Geoparks.

La mise en place de partenariats est essentielle pour proposer des animations pédagogiques et de médiation de qualité.

Le SIAC, structure porteuse du Geopark Chablais assure :

- La mise en œuvre de la Charte du réseau des Geoparks européens (The EGN Charter) en faisant réaliser toute action ou étude nécessaire ainsi que le cahier des charges servant à la réévaluation,
- La cohérence et la coordination des actions de préservation, de mise en valeur, de suivi, d'évaluation, de gestion, d'animation, de communication et mise en tourisme menées par ses partenaires sur le territoire du Geopark Chablais.

Sur la thématique de la pédagogie, la Charte du réseau des Geoparks européens stipule (article 3) :

« Un Geopark Européen a un rôle actif dans le développement économique de son territoire par le biais de l'amélioration de l'image générale liée au patrimoine géologique et au développement du géotourisme. Il a un impact direct sur le territoire en influençant les conditions de vie et l'environnement de ses habitants. L'objectif est de permettre aux habitants de se réappropriier les valeurs géopatrimoniales du territoire et ainsi de participer activement à la revitalisation culturelle du territoire dans son ensemble. »

Cette convention de partenariat cadre relative à l'organisation pédagogique et de médiation dans le cadre du Geopark Chablais vise à la définition d'une stratégie claire et lisible pour l'association TETHYS CHABLAIS, ses adhérents ainsi que pour les élus du SIAC.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : objet de la convention

Le SIAC reconnaît l'association TETHYS CHABLAIS comme un acteur privilégié pour la promotion du territoire du Chablais et souhaite ainsi bénéficier de son approche pour renforcer l'image du Geopark auprès du public.

Le SIAC souhaite pérenniser et conforter son partenariat avec l'association TETHYS CHABLAIS, association qui a pour but d'assurer la promotion d'activités de découverte du patrimoine et de randonnées en montagne. Elle met en commun des moyens et des

P. G. 

compétences de personnes labellisées par le Geopark du Chablais et qui exercent leur activité dans le cadre de leurs prérogatives professionnelles.

La présente convention vise à fixer les modalités de partenariat entre le **Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC)** et l'association TETHYS CHABLAIS représentée par son Président, Monsieur Patrick GUILHOT dans le but d'organiser des actions pédagogique et de médiation du Geopark Chablais.

La présente convention a pour objet de :

- Préciser les objectifs communs que poursuivent l'association TETHYS CHABLAIS et le SIAC,
- Engager, de façon coordonnée, l'action du SIAC et de l'association TETHYS CHABLAIS concernant l'organisation pédagogique, de médiation sur le Geopark et la sensibilisation du public,
- Convenir d'un cadre fixant les conditions, les modalités et les engagements respectifs de chaque partenaire afin d'assurer une mise en œuvre efficace des actions menées.

Elle constitue, ainsi, le cadre dans lequel seront définies les actions de chacun des partenaires et pourront être réalisées des démarches communes ou des opérations ciblées.

Elle permet à l'Association TETHYS CHABLAIS d'être un partenaire officiel du Geopark Chablais.

Article 2 : objectifs recherchés par les partenaires

Le partenariat développé avec l'association TETHYS CHABLAIS en matière d'animation du Geopark Chablais se résume en 3 axes principaux:

- Proposer des animations pédagogiques en réseaux sur des temps de classe,
- Proposer des animations grand public,
- Affirmer la lisibilité du Réseau des Géoparcs européen et mondial et du Geopark Chablais en participant notamment à des salons ou événements afin de valoriser leur travail au sein du Geopark, et de présenter le Geopark aux visiteurs,

Le partenariat est construit pour répondre à ces objectifs.

Les partenaires signataires affirment leur volonté de mettre en œuvre un système de collaboration visant à optimiser l'efficacité de leurs actions notamment au travers d'actions pédagogiques définies initialement en collaboration avec le SIAC.

Article 3 : modalités opérationnelles

Le partenariat repose sur les trois axes indiqués ci-dessus.

 P G

Pour ce faire, les parties conviennent notamment que:

- Le SIAC informe ses partenaires et notamment l'Inspection Académique de Grenoble du partenariat mis en place avec l'association TETHYS CHABLAIS,
- Les adhérents de l'association TETHYS CHABLAIS pour promouvoir la médiation du Geopark Chablais devront suivre une formation continue complète (au moins une fois tous les deux ans) et valider cette formation (après évaluation par les formateurs) afin de maintenir et de développer leurs connaissances relatives au Geopark,
- Pour les médiateurs adhérents de l'association TETHYS CHABLAIS et proposant des activités destinées aux scolaires, celles-ci devront être conçues en cohérence avec les programmes scolaires en cours. Des formations pourront être organisées dans ce sens.
- Le SIAC va proposer des formations qui correspondent au cahier des charges du Geopark, et il reste réceptif à toutes les propositions des guides quant à leurs besoins de formation.
- Les médiateurs, adhérents de l'association TETHYS CHABLAIS, sont en contact direct avec le public du Geopark. Aussi, ils devront fournir un retour qualitatif et quantitatif des activités qu'ils proposent. A cet effet, le SIAC proposera des questionnaires à remplir et/ou à remettre et à collecter auprès des participants. L'objectif est de connaître précisément le nombre de visiteurs ayant suivi une visite guidée au sein des différents sites du Geopark ou d'autres types d'actions montées par le Geopark (ou ses partenaires), mais aussi de connaître leur ressenti, leurs besoins, et d'autres informations de type socio-économique (lieu de résidence, âge moyen, visite en famille ou scolaire, etc...). Ces informations sont nécessaires pour répondre au cahier des charges du Geopark. L'ensemble de ces informations devra être fourni trimestriellement au SIAC.
- L'association TETHYS CHABLAIS devra fournir un compte rendu des actions en lien avec le Geopark Chablais menées sur l'année civile.
- L'association TETHYS CHABLAIS devra continuer à participer à des salons ou des événements, afin de valoriser leur travail au sein du Geopark, et de présenter le Geopark aux visiteurs.

Les deux partenaires s'engagent à s'informer réciproquement des actions qu'ils mènent autour des opérations réalisées en application du présent accord.

Ils s'engagent à s'informer mutuellement de leur programme annuel d'actions.

Article 4 : durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa notification.

Elle est conclue pour une durée de 1 an, renouvelable une fois à la demande expresse du SIAC, soit une durée totale de 2 années. La notification de reconduction par le SIAC s'effectuera par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'association TETHYS au moins deux mois avant l'échéance de la période en cours.

En cas de désaccord sur le respect des engagements de l'une des parties, un courrier devra être adressé par lettre recommandée avec avis de réception à l'autre partie. Une première

PG 

phase de négociation de 1 mois sera proposée pour trouver une solution aux problèmes soulevés. Si au terme de ces 1 mois aucun accord n'était trouvé, la résiliation de la convention pourrait intervenir dans un délai de 1 mois supplémentaire à compter de la date de réception de la lettre recommandée.

Article 5 : Modification de la convention

Des modifications de la convention pourront être proposées par l'une ou l'autre des parties. Après discussion et accord, elles seront transcrites dans un avenant à la présente convention.

Article 6 : Litiges éventuels

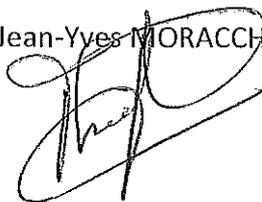
Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention sera soumis à l'initiative de l'une ou l'autre des parties au Tribunal Administratif de GRENOBLE.

La présente convention sera établie en deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties.

Fait à Thonon-les-Bains, le 31.07.2015

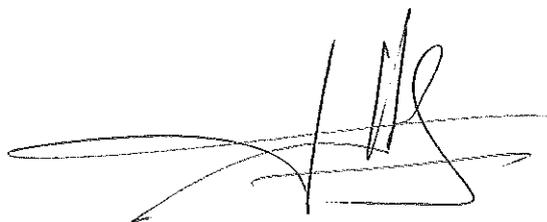
Pour le Syndicat Intercommunal
d'Aménagement du Chablais,
Le Président,

Jean-Yves MORACCHINI



Pour l'association Téthys Chablais
Le Président,

Patrick GUILHOT







Le Geopark Chablais, porté par le SIAC, est membre des Réseaux des Geoparks Européens et Mondiaux depuis 2012. Territoire dynamique, le Chablais bénéficie d'une solide économie locale et d'une forte croissance démographique.

Suite à l'obtention du label Geopark, le territoire a réalisé un certain nombre de projets clefs : mise en place du site internet du Geopark, conception et installation de la Géoroute, publication d'une carte de découverte touristique... Afin d'assurer la continuité de son développement, le plan de management du Geopark a été mis à jour. Ce document, élaboré d'après des analyses stratégiques conduites en 2015, énonce les objectifs clefs du Geopark pour ces cinq prochaines années.

Ces objectifs incluent :

- Le développement structuré des activités du Geopark dans ses cinq domaines d'activités : éducation ; tourisme ; recherche et préservation ; développement durable ; coopération nationale et internationale ;
- La mise en place d'un cadre de travail pour le développement des partenariats ;
- L'amélioration des actions de communication du Geopark ;
- Le renforcement des connaissances de la population locale au sujet du Geopark.

Doté d'une géologie exceptionnelle, d'un excellent réseau d'infrastructures touristiques et d'un patrimoine riche et vernaculaire, le Geopark Chablais dispose de tous les atouts nécessaires à sa progression.



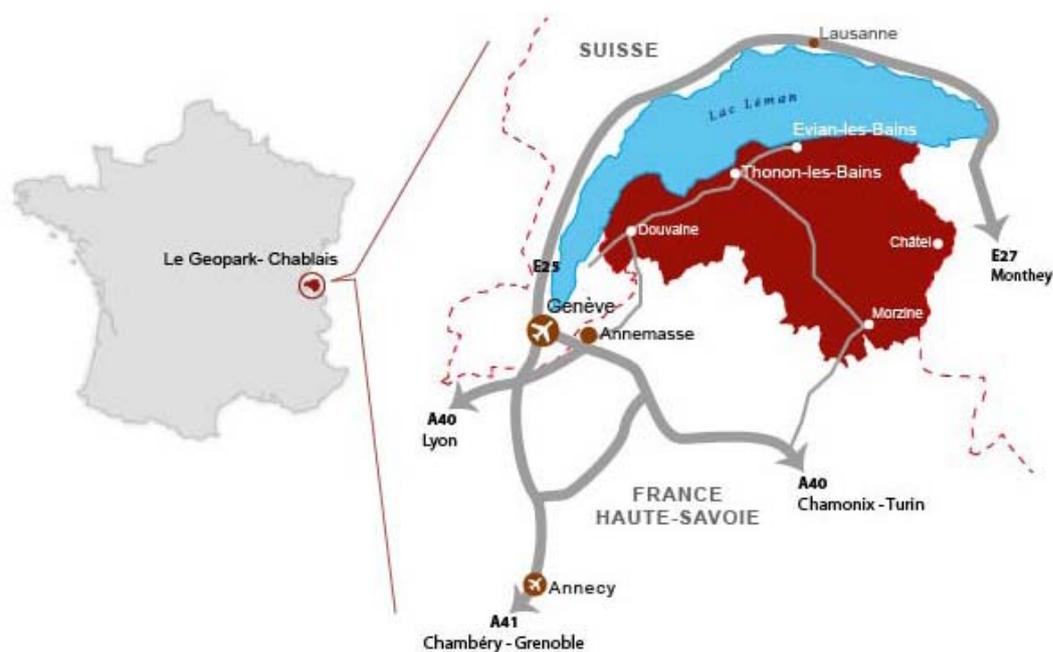
Chalet d'Alpage



Commune d'Yvoire

INTRODUCTION

Le territoire du Chablais s'étend des rives sud du lac Léman au nord du Mont Blanc (France). Dans le Chablais, l'aménagement du territoire est géré par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC). Le SIAC est la structure porteuse du Geopark Chablais.



HISTORIQUE

En 2003, vingt-neuf communes se sont regroupées et ont émis l'idée de créer un Geopark. En 2009, le projet Geopark a été défini plus précisément et sa gestion a été confiée au SIAC, dont le champ d'application s'étend aux 62 communes du Chablais. En 2012, le Geopark Chablais a été accepté au sein du Réseau des Geoparks Mondiaux (Global Geoparks Network ou GGN). Depuis son intégration au réseau, le SIAC travaille activement au développement du Geopark.

Trésorier du Comité National des Géoparcs Français (CNGF) depuis sa création en 2014, le Geopark Chablais travaille en étroite collaboration avec ses partenaires nationaux : le Géoparc de Haute-Provence, le Geopark du Lubéron, le Geopark du Massif des Bauges et le Geopark des Monts d'Ardèche. Le Geopark Chablais est également un membre actif du Réseau des Geoparks Mondiaux (GGN), et assiste ainsi aux réunions internationales, échange régulièrement sur diverses questions et travaille sur des projets de coopération.

En outre, le Geopark Chablais collabore avec le département de la Haute-Savoie, la région Rhône-Alpes et d'autres organismes nationaux, et ceci dans de multiples domaines d'activité.

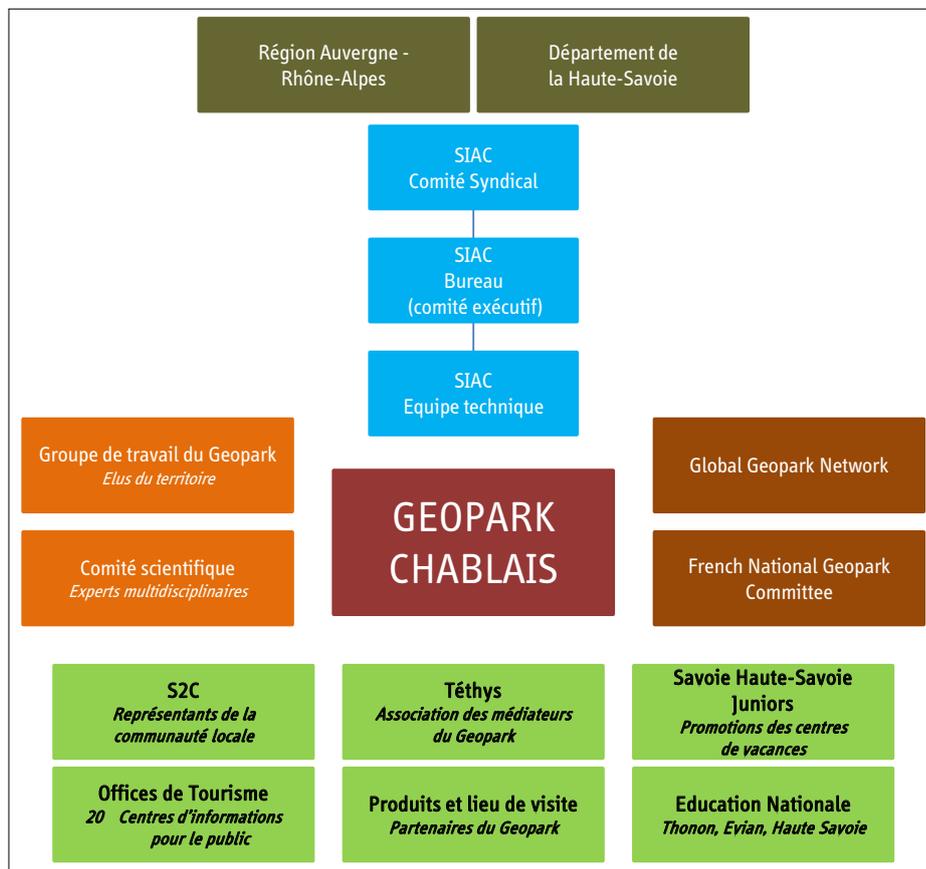
1. Structure porteuse et gestion

Le Syndicat Intercommunal du Chablais (SIAC) est présidé par M. Jean-Yves MORACCHINI et est administré par un comité syndical composé d'une centaine de membres, représentant l'ensemble des collectivités et dont la fonction est d'examiner les dossiers, de décider de la suite qui leur sera accordée et de délibérer sur d'importantes décisions (par exemple, le vote du budget). Un bureau, composé de 15 membres, examine notamment les dossiers qui seront soumis au Comité Syndical et les dirige vers les commissions thématiques, qui ont été réorganisées en 2014 :

- Commission habitat et services ;
- Commission mobilité et transports ;
- Commission économie et tourisme ;
- Commission environnement, agriculture et forêt.

Une équipe pluridisciplinaire composée de 15 agents met en œuvre les décisions de ces instances. L'équipe du Geopark fait partie intégrante du SIAC.

Le travail quotidien du Geopark est supervisé par le groupe de travail du Geopark, composé d'élus représentant l'ensemble du territoire. Le groupe de travail est présidé par Jean-François BAUD, maire de Douvaine et également membre du Comité de Coordination de l'EGN (Ré-

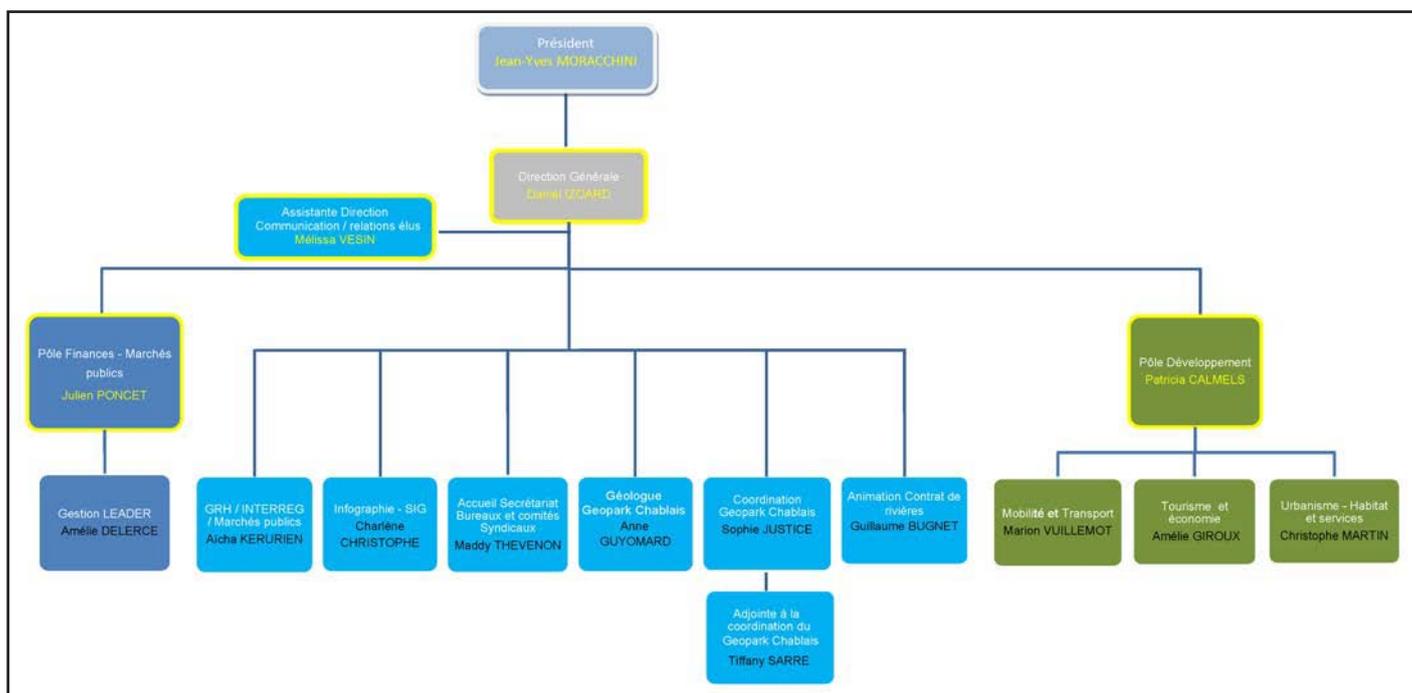


Partenaires du SIAC

seau des Geoparks Européens ou *Euro-geopark Geoparks Network*). Le groupe de travail se réunit régulièrement, c'est-à-dire au moins six fois par an, et a pour mission de développer la stratégie et les actions du Geopark. Les actions retenues sont travaillées par le personnel du SIAC et présentées au bureau du SIAC pour validation, et poursuite de leur développement.

Les projets de grande envergure, la vali-

dation de la stratégie du SIAC et le budget sont des sujets présentés et traités lors du Comité Syndical. De plus, l'élu référent du Geopark (M. BAUD), le Président du SIAC (M. MORACCHINI), le directeur du SIAC (M. IZOARD) et la coordinatrice du SIAC se réunissent mensuellement. Le travail technique du Geopark est supervisé par un Conseil Scientifique consultatif composé de scientifiques et de spécialistes de divers domaines.



Organigramme du SIAC

1.1 Analyse « AFOM » concernant la gestion du Geopark et son administration

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Le SIAC a une structure légale clairement définie, avec des domaines de compétences distincts exposés dans ses statuts • Ses frontières sont bien délimitées • La responsabilité complète du Geopark a été déléguée au SIAC par les 62 communes membres • Le syndicat a ses propres capacités de financement • Son bilan budgétaire est stable • L'équipe du SIAC est qualifiée et expérimentée 	<ul style="list-style-type: none"> • Il est extrêmement difficile pour le SIAC de créer et de gérer une régie qui permettrait au Geopark de développer et vendre ses propres produits • A ce jour, les principaux projets ont été financés grâce à des subventions européennes et régionales. Un nouveau programme LEADER a été accepté par la Région en 2015, dans lequel le Geopark est fortement impliqué (thème : sylviculture) • En tant qu'institution publique, le Geopark n'a pas toujours la possibilité de répondre de façon optimale à tous les types de situations
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Le SIAC est composé de 62 communes membres. Il dispose ainsi de forts moyens de communication à travers le territoire • Le Geopark a son propre budget et en est responsable ; il gère de façon indépendante la réalisation de ses actions • Un plan d'action ratifié, qui a été longuement débattu, confère au Geopark des missions claires permettant de mener à bien ses actions et d'évaluer ses réalisations • Des liens ont été noués avec les principaux partenaires territoriaux (par exemple Savoie Haute-Savoie Juniors, les offices de tourisme, Téthys...) ; à travers sa capacité de coordination, le Geopark renforce sa présence sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • La France traverse actuellement une période de réformes gouvernementales qui concernent les régions. Bien que ces réformes ne constituent pas une menace directe pour le SIAC ou le Geopark, cela pourrait influencer sur sa réactivité à court terme. Une planification minutieuse peut minimiser cette menace • Le SIAC est responsable de divers projets de développement du territoire, et doit rester vigilant pour conserver l'attention des élus au sujet du Geopark

2. Objectifs du plan de management

Ce document a pour but de coordonner la gestion du Geopark Chablais. Il permet de renforcer certains documents détaillés, préparés en amont par l'équipe du Geopark et qui assurent une gestion efficace du Geopark Chablais. Les objectifs de ce plan comprennent la mise en place d'un cadre de gestion pour le Geopark, le renforcement des partenariats et l'évolution des axes de travail, de façon à assurer un développement durable et une promotion optimale des géopatrimoines du Chablais.

Les documents justificatifs sont présentés dans les annexes.

3. Plan d'action du Geopark

En 2015, le plan d'action du Geopark déjà existant a été achevé. Un nouveau plan d'action de cinq ans a alors été élaboré, sur une période de six mois, en suivant notamment les avis émis lors des consultations du groupe de travail

du Geopark. Ce plan a été présenté au bureau du SIAC. Le nouveau plan d'action a été approuvé, et permet d'établir les principaux axes de travail du Geopark jusqu'en 2020. Le document est disponible en Annexe I.

Afin d'organiser et répondre aux différents domaines d'action du Geopark, ce plan a été présenté par thématiques :

- Education ;
- Tourisme ;
- Développement durable ;

- Recherche et préservation ;
- Coopération nationale et internationale.

Différents types d'actions, tels que la médiation scientifique, la pédagogie, la communication, le marketing, la conception de supports, sont regroupés sous ces grands thèmes.

Le plan d'action a été conçu dans le but de répondre à une analyse menée au sujet du Geopark, de son intégration au sein du territoire et des intégrations des



Intervention du Geopark Chablais à la fête de la science organisée par l'IEN d'Evian

éléments de la Charte des Geoparks. En résumé, le plan d'action vise à :

- Développer efficacement les actions du Geopark dans les cinq thématiques identifiées précédemment ;
- Fournir un cadre de travail pour le développement des partenariats ;
- Améliorer la communication et le marketing du Geopark ;
- Renforcer la connaissance et l'expérience de la population locale vis-à-vis du Geopark.

Les principaux objectifs du plan d'action quinquennal consistent à :

Education : Collaborer avec les écoles et les universités du territoire. Etre le contact référent pour tous les projets éducatifs qui concernent à la fois le patrimoine naturel et les autres patrimoines du territoire.

Géotourisme : Améliorer la visibilité du Geopark auprès de la population locale ainsi que des familles en vacances sur le territoire. Développer une offre touristique attractive pour cette clientèle.

Recherche et préservation : Faciliter le développement de nouveaux projets de recherche sur le territoire. Définir et éta-

blir un plan de gestion pour chaque géosite et un plan général de sensibilisation du public.

Développement durable : Identifier et promouvoir les produits locaux et issus de l'artisanat chablaisien. Développer la relation entre le Geopark et les secteurs forestiers, agricoles et viticoles.

Coopération nationale et internationale : Etablir de nouveaux projets de coopération, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la communication scientifique.

4. Patrimoine du Chablais

Le Chablais possédant un patrimoine riche et diversifié, le Geopark s'avère être un moyen efficace de promouvoir ce patrimoine auprès de la population locale et des visiteurs du territoire. Le Geopark a rassemblé une base de données détaillant 84 géosites identifiés. Ces géosites incluent les sites purement géologiques, mais aussi ceux présentant un intérêt culturel ou naturel plus large. Ils sont localisés sur la carte ci-dessous. Le relevé de ces sites est disponible en Annexe II.

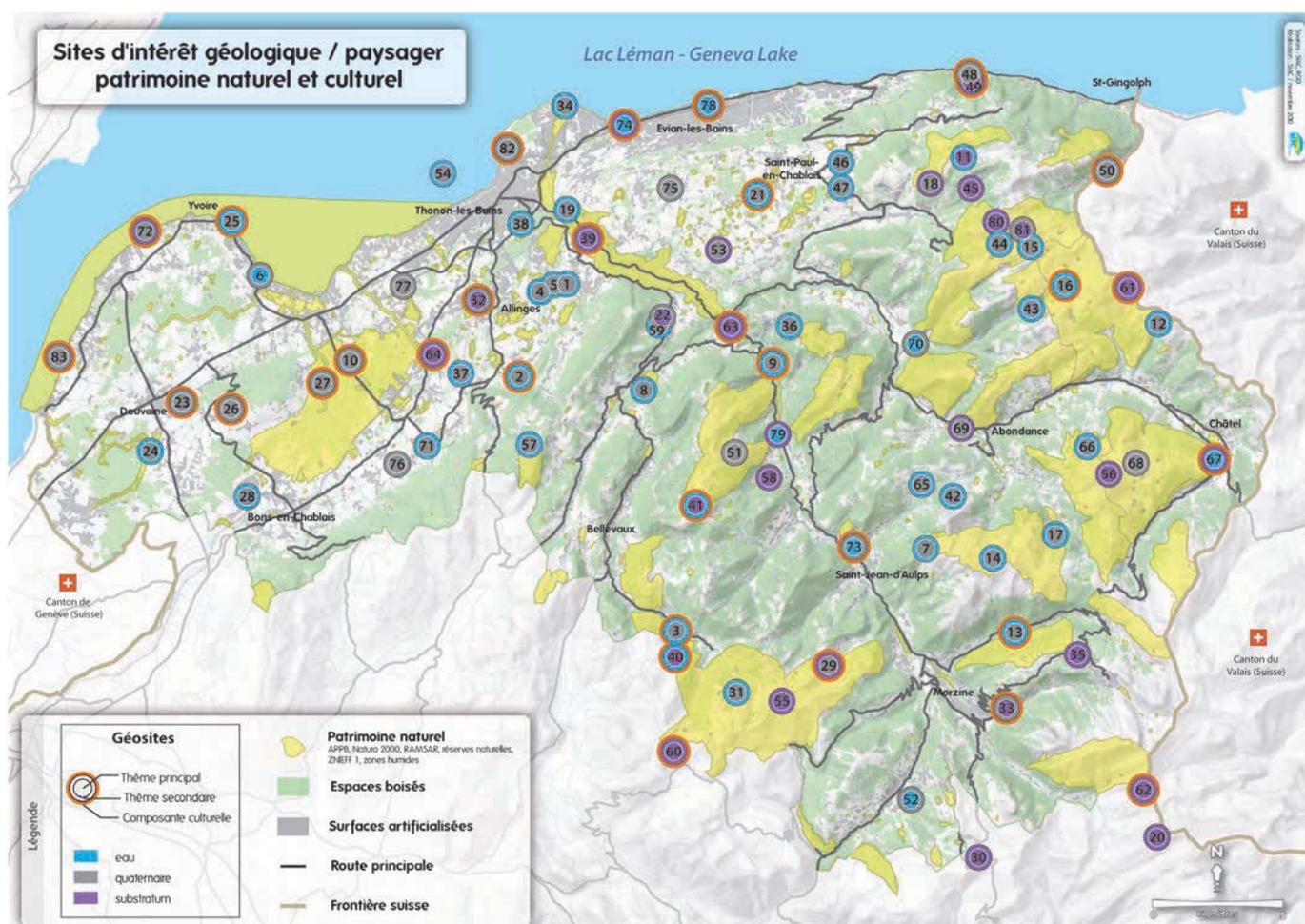
4.1 Patrimoines en lien avec les sciences de la Terre

La plupart des sites répertoriés dans la base de données possède une forte composante liée aux sciences de la Terre (77 sites). Comme cela avait été présenté au Réseau des Geoparks Mondiaux (GGN), le Geopark Chablais a pour thématique principale « l'eau et le patrimoine glaciaire ». En effet :

- Les dépôts sédimentaires sont essentiellement marins ;
- La déformation de ces dépôts a eu lieu en profondeur sous l'océan (jusqu'aux dernières étapes de l'orogénèse alpine) ;
- Le massif des Préalpes émergeant a été sculpté par l'eau et la glace.

Le Chablais a rencontré une très grande variété de contextes géologiques : continent, rift, océan, zone de subduction et orogénèse. Chacune de ces phases peut être explorée sur les géosites du territoire.

En outre, ce territoire est un modèle condensé des Alpes, car il comporte, ce qui est très rare, la succession quasi complète des nappes alpines. Les différentes





Géosite du col de Bassachaux © Antoine BERGER

unités sont elles-mêmes complètes, ce qui est singulier ; par exemple, presque tous les éléments des Nappes Supérieures sont visibles dans le Chablais (ce n'est pas le cas en Suisse voisine). Sur un transect d'environ 50 km, plus de 1000 km de l'histoire alpine peuvent être observés.

Le paysage du Chablais a été remodelé pendant le quaternaire par de multiples glaciations, donnant ainsi naissance à une géologie et une hydrogéologie glaciaire tout à fait caractéristiques. Les remarquables complexes morainiques du Plateau de Gavot donnent naissance aux mondialement renommées Eaux Minérales Naturelles d'Evian. Le Chablais possède deux sites classés Ramsar : les rives du lac Léman et la zone humide du Plateau de Gavot. Au centre de découverte du Pré Curieux à Evian (site partenaire du Geopark Chablais), le public peut découvrir le fonctionnement des zones humides et les caractéristiques du label Ramsar.

Le territoire chablaisien a été largement étudié depuis le début des sciences naturelles (fin des années 1700), et a donné naissance à d'importants développements dans les Sciences de la Terre, principalement en ce qui concerne la géologie structurale, la glaciologie et l'hydrogéologie.

La géologie du Chablais peut être explorée chez l'un des partenaires du Geopark, le Muséum de Préhistoire et de Géologie de Sciez, ainsi qu'au cours des visites de terrains et des ateliers animés par les guides du Geopark. De plus, le Geopark a créé une carte géologique simplifiée du Chablais, destinée à être utilisée par les guides et les partenaires. La carte est complète : elle comprend un résumé

des paléo-environnements du Chablais, et une déconstruction en trois étapes de l'histoire géologique locale, chacune étant illustrée par plusieurs exemples sur le terrain.

4.2 Autres patrimoines naturels et culturels

La première mise en évidence d'habitations humaines autour du Chablais correspond à des débris de foyers trouvés dans la grotte d'Onnion et datés de 30 000 ans B.P. Dans le Chablais, les premiers vestiges proviennent de la nécropole néolithique du Plateau du Genevray à Thonon, soient 220 sépultures datées entre 3 300 et 4 800 ans B.P.

Autres témoins de la présence humaine, les constructions sur pilotis datées de la fin de l'Age de Bronze à Tougues (Chens-sur-Léman), ont été classées Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 2011. L'ensemble des sites classés comprend des palafittes et des sites palustres datés de la Préhistoire, propres aux régions

alpines. Ils sont conservés d'une manière remarquable dans de nombreux lacs et zones humides. Ce sont des documents uniques en leur genre, riches en informations scientifiques. Le site de Tougues n'est pas menacé.

Des preuves archéologiques des installations romaines ont été mises à jour autour du lac Léman, et d'intéressantes collections sont conservées par le Muséum du Chablais à Thonon. Après une période de violentes batailles entre la tribu des Allobroges et les armées de Jules César, le Chablais fut gouverné par une série de ducs, souvent en conflit. En tant que fiefs de la Maison de Savoie, plusieurs châteaux attestent de ces périodes d'affrontement, notamment les Châteaux des Allinges et le Château de Ripaille. Ils appartiennent aujourd'hui aux sites de la Géoroute.

La « Belle Époque » (fin du XIX^{ème} siècle à 1914) et l'installation de stations thermales à Evian et Thonon permirent un important développement de la région. L'aspect géologique de l'histoire est particulièrement important, car les eaux de source d'Evian et de Thonon ont joué un rôle essentiel dans le développement du profil touristique du territoire.

En parallèle des principaux faits historiques du Chablais, une forte tradition vernaculaire existe. Coutumes locales, patois, artisanat, légendes et produits du terroir attestent d'un sentiment identitaire local particulièrement aiguisé.

A travers le plan d'action, le Geopark Chablais souhaite renforcer ses liens avec les centres culturels existants du Chablais.



Géosite des Châteaux des Allinges © Antoine BERGER

4.3 Liens entre patrimoines naturels et culturels

Au sein de la zone couverte par le Geopark, un effort a été réalisé pour mettre en valeur les liens entre les hommes et la Terre. Ils ont été explorés grâce à de multiples manifestations et supports, telles que des conférences publiques, des promenades et des sorties proposées par les guides du Geopark, ainsi qu'à travers les panneaux d'information de la Géoroute. Certains géosites aménagés sont avant tout des sites culturels, c'est le cas par exemple des Châteaux des Allinges et du Château de Ripaille. Des partenariats entre le Geopark et d'autres sites culturels, telle que l'Abbaye d'Aulps (ancien monastère cistercien du XI^{ème} siècle), continuent d'être travaillés et renforcés.

Développement du Programme de Partenariat du Geopark.

Il s'agit d'une approche structurelle initiée par le Geopark en 2015, visant à travailler avec divers partenaires du territoire. Ce programme a permis à certaines nouvelles initiatives de voir le jour, et notamment :

- Un partenariat avec le Syndicat Interprofessionnel du Fromage d'Abondance. Cette association promeut le fromage local fabriqué à partir du lait cru des vaches d'Abondance. La fabrication traditionnelle et les qualités de ce fromage sont reconnues et valorisées par son label AOP (Appellation d'Origine Protégée). Le Geopark est au commencement d'une série d'actions qui viseront à promouvoir la production du fromage d'Abondance dans le Chablais, et à expliquer le lien entre traditions de fabrication, spécificités du fromage et géologie locale.

- Un partenariat avec le Jardin des Cinq Sens, Yvoire. Situé au cœur du bourg médiéval d'Yvoire, village reconnu comme l'un des "Plus beaux villages de France", le jardin s'inspire des jardins médiévaux qui avaient pour vocation non seulement de nourrir, mais aussi de soigner. Le Jardin des Cinq Sens est un labyrinthe de haies, de plantes grimpantes et de pommiers. Il encourage découverte et respect de la nature, et permet la compréhension du travail des



Géosite tourbière du Maravant © Antoine BERGER

hommes, tout en offrant paix et tranquillité. Un nouveau programme, aujourd'hui à un stade très précoce, est en cours de développement. Un « Jardin du Chablais » doit être créé en partenariat avec le Geopark. Il reflètera les différents types d'écosystèmes du Chablais et les plantes que ceux-ci favorisent, et comportera donc les principaux types de roche du Chablais, ainsi qu'une présentation du Geopark. Le Geopark est assisté de Denis JORDAN, éminent botaniste et membre du Conseil Scientifique.

Le Geopark Chablais reconnaît que le territoire bénéficie d'un potentiel immense quant au développement de nouvelles initiatives. Avec l'aide du Groupe de Travail du Geopark, ces nouvelles opportunités vont être examinées et développées.

4.4 Préservation du patrimoine de la Terre

Le territoire du Chablais dispose de multiples types de protections pour la préservation de son héritage naturel, en particulier :

- La convention Ramsar sur les zones humides - Plateau de Gavot et Rives du lac Léman ;
- Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres - Domaine du Guidou-Coudrée, Châtaignière, Corzent, Parc du Miroir, Pré-Curieux, la Fabrique, les Grandes Salles et la Gryère ;
- Natura 2000, Directive Habitat et Directive Oiseaux (Directive 92/43/EEC du 21 mai 1992 ; Directive 2009/147/EC -

nombreux sites concernés ;

- Arrêté Préfectoral de Protection du Biotopie (APPB), multiple sites concernés ;

- Réseau national des « Villes ou pays d'art et d'histoire » - Vallée d'Abondance depuis 2003 ;

- La réserve biogénétique du Conseil de l'Europe – Delta de la Dranse ;

- Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) – 3000ha concernés au niveau du Massif de la Dent d'Oche et des Cornettes de Bise ;

- La Loi Grenelle II et l'Inventaire National du Patrimoine Géologique – la base de données complète des géosites du Geopark Chablais a été fournie pour cet inventaire ;

- La loi Montagne 09/01/1985 – s'applique aux parties principales des régions montagneuses du Chablais ;

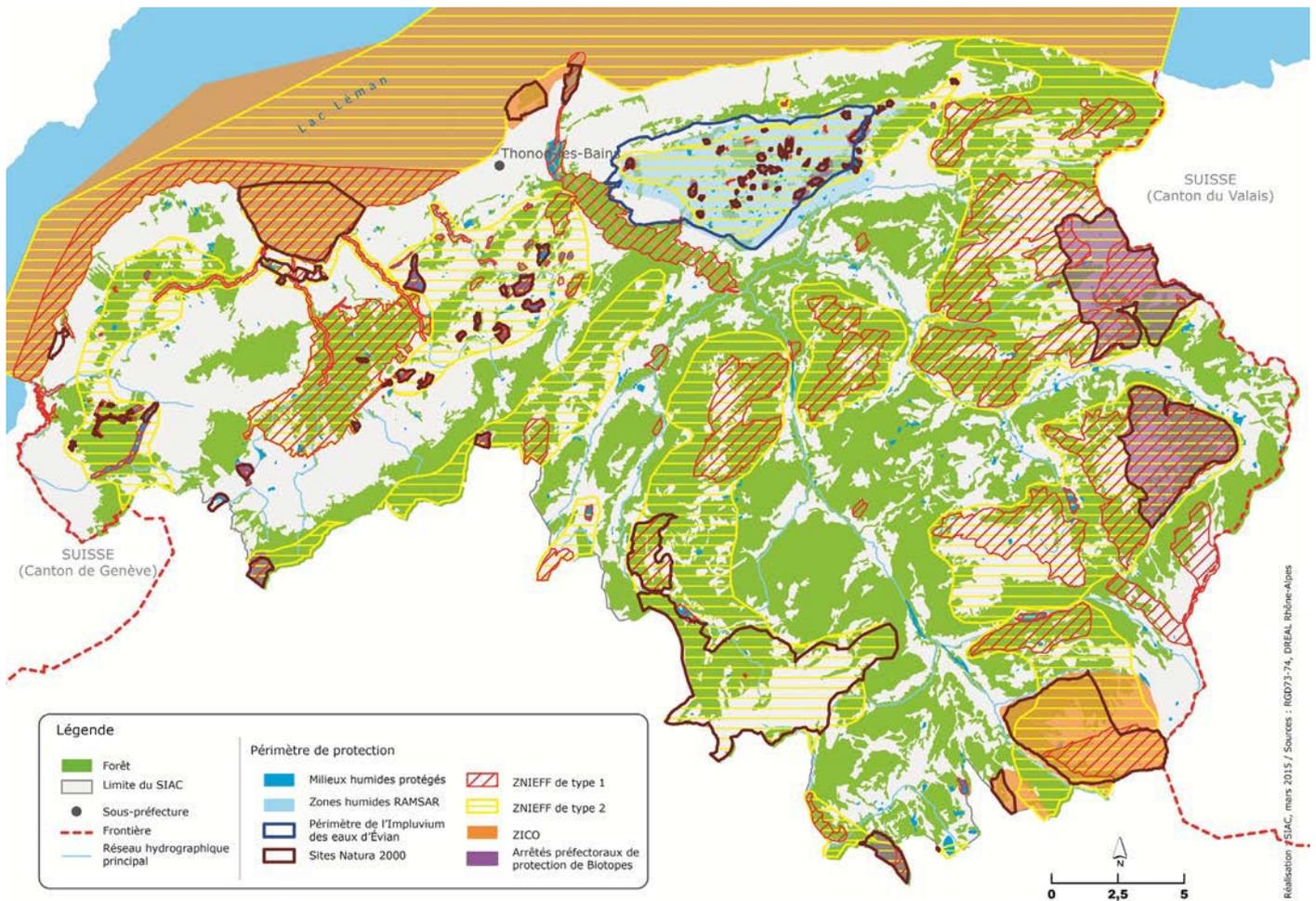
- La loi Littoral n°86-2 03/01/1986 – couvre les rives du lac Léman ;

- Réserve Naturelle de France – Delta de la Dranse, depuis 1980 ;

- Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNEIFF) 08/01/1993, article 23 - Une grande partie du Chablais a le statut ZNIEFF de type II et de nombreux sites spécifiques ont le statut ZNIEFF de type I ;

- Réserves de chasse d'animaux sauvages – une des réserves les plus larges de Haute-Savoie se trouve dans le Chablais.

La carte suivante est tirée des mesures de préservation listées précédemment, et identifie les zones protégées du Chablais.



Carte des périmètres de protections environnementaux

Depuis son intégration au réseau, et au delà des mesures listées ci-dessus, le Geopark a travaillé avec les communes du Chablais à la protection de vingt sites aménagés pour les visiteurs, sur les vint-trois que compte la Géoroute. Ces vingt sites sont labellisés ENS (Espace Naturel Sensible).

Cette labellisation implique la signature d'un contrat qui explicite les arguments de sélection de ces sites, c'est-à-dire dans ce cas précis, principalement pour leur patrimoine géologique. Il établit également les obligations de gestion, de maintenance et de sensibilisation du public quant au site concerné. Le Geopark, à travers le SIAC, est l'un des signataires de ces vingt contrats. En tant que coordinateur, le Geopark organise des commissions d'environnement pour assurer la gestion effective de ces sites. En 2016, des plans de gestion (inventaires scientifiques, analyses du site, identification des « défis » à relever et établissement de feuilles d'action) vont être initiés pour chaque site, si ceux-ci ne sont pas déjà établis. Le Geopark va également élaborer un plan général de sensibilisation du public pour l'ensemble des vingt sites.

Certaines communes, concernées par un patrimoine particulier, ont fait part de leur intérêt pour intégrer la Géoroute. Elles souhaitent une forme équivalente de valorisation et de préservation de leurs géosites. Le Geopark va travailler avec ces communes pour les assister dans le développement de ce type de projet.

4.5 Un examen des ressources géologiques et d'autres types

Le Geopark Chablais a effectué un examen approfondi des géosites, tout en enrichissant progressivement l'inventaire des sites.

Cette analyse comportait :

- Une évaluation du nombre de sites enregistrés et protégés ;
- Un état des lieux ;
- Une évaluation quantitative de la qualité du site avec :
 - Une note attribuée pour l'aspect scientifique
 - Intérêt géologique et paléogéographique
 - Intégrité du site et préservation

- Représentativité et rareté géologique
- Intérêt pédagogique
 - Une note attribuée pour l'aspect écologique
 - Intérêt écologique
 - Représentativité et rareté écologique
 - Une note attribuée pour l'aspect esthétique
 - Panorama et points de vue
 - Contraste entre le site et l'environnement
 - développement vertical
 - Une note attribuée pour l'aspect culturel
 - Importance culturelle, historique, archéologique, religieuse ou vernaculaire
 - L'accessibilité

Les informations collectées incluaient également l'identification du site, sa localisation, la carte correspondant au site, une bibliographie et l'identité du gestionnaire responsable du site. La base de données continue d'être examinée et

développée.

Cette base de données n'a pas été conçue dans un but explicite de contrôle.

Un exemple sommaire des informations contenues dans la base de données des géosites est disponible en Annexe III.

5. Développement touristique

Le Geopark a revu sa stratégie marketing et mis à jour son analyse du secteur touristique chablaisien. Le tourisme constitue une part majeure de l'économie du territoire, attirant 51% de ses visiteurs en hiver (sports d'hiver) et 44% en été (sports d'eau, cyclisme, marche, gastronomie et terroir). Un excellent réseau d'infrastructures dédiées au tourisme existe, avec notamment, dans le Chablais, une grande capacité d'hébergement hôtelier (représentant 28% des lits disponibles du département de Haute-Savoie). Desservi par un réseau de transport étendu, les visiteurs peuvent arriver par la route, le train ou le bateau. De plus, un important aéroport international se situe à Genève, à moins de 20 minutes des frontières du Geopark. Enfin, un réseau bien balisé de sentiers et de pistes cyclables traverse le territoire. Les géosites de la Géoroute bénéficient de parkings et d'indications routières.

Depuis sa labellisation en 2012, le Geopark mis à exécution le plan de développement touristique présenté la même année. Ce plan est disponible en Annexe IV. Beaucoup de progrès significatifs ont été réalisés et un grand nombre des mesures initiales identifiées dans ce plan ont été réalisées. Les éléments restants sont en cours actuellement et ont été incorporés au plan d'action quinquennal du Geopark. Ils comprennent :

- Le développement d'un outil complémentaire pour la découverte des géopatrimoines locaux (en plus du site web, de l'application mobile et de la carte de découverte). Ce produit sera destiné aux familles, dans le but de faciliter une découverte ludique et étendue du territoire ;
- La volonté d'offrir une journée de formation Geopark aux partenaires locaux afin de leur présenter et de

leur faire découvrir le Geopark et ses domaines d'action. L'objectif de cette formation est de permettre un transfert cohérent et éclairé de connaissances au public, ainsi que de renforcer la relation entre le Geopark et ses partenaires ;

- La volonté de proposer une journée de formation Geopark aux chefs d'établissements et aux enseignants référents du Geopark ;
- La mise en valeur du partenariat avec les viticulteurs locaux. Ce projet a déjà été lancé ; une de ses caractéristiques consiste à développer la coopération entre le Geopark Chablais et le Geopark Berstraße-Oldenwald (Allemagne), qui partagent par ailleurs des villes jumelées (Thonon et Eberbach) ;
- Le travail en partenariat avec le SIFA (Syndicat Interprofessionnel du Fromage Abondance) ;
- La contribution à la promotion des patrimoines naturels et culturels via le renforcement des liens avec les établissements culturels existants sur le territoire. Cela comprend, par exemple, le fait d'inclure le site des « Gorges du Pont du Diable » (appartenant à la Géoroute) à une exposition portant sur le tourisme à Evian et sur la Route des Grandes Alpes (route qui traverse les Alpes entre Evian et Menton).

Plus de 50 guides ont été formés et évalués par le Geopark, et aujourd'hui la majorité d'entre eux sont des médiateurs du Geopark. Ces médiateurs comprennent aussi bien des Accompagnateurs en

Moyenne Montagne que des Guides du Patrimoine des Pays de Savoie. Ainsi, ils offrent un large éventail de prestations, et notamment des activités destinées aux scolaires et au grand public. Il a été décidé en 2015 de formaliser les liens entre le Geopark et ses médiateurs, regroupés sous la forme d'une association : l'association Téthys. Le SIAC a signé une convention avec Téthys qui désigne les membres de l'association comme médiateurs officiels du Geopark. Le document précise également les obligations qui accompagnent ce statut : formations continues régulières, rédaction de rapports d'informations. Aujourd'hui, ces guides fonctionnent en autonomie et développent leurs produits Geopark.

D'autre part, certains nouveaux produits ont été développés pour le marché touristique, comme par exemple un « séjour Geopark tout compris » proposé pour la première fois durant l'été 2015 par la société Altitude Mont Blanc.

En tant que structure porteuse du Geopark, le SIAC a souhaité renforcer et formaliser ses relations avec ses partenaires de première ligne : les vingt-six offices de tourisme du Chablais. Des conventions sont mises en place dans le but de formaliser les actions de promotion et la distribution des informations relatives au Geopark Chablais.

Toujours dans cette optique de développement du Geopark et de formalisation des engagements en cours, une convention officielle a été établie avec l'association Savoie Haute-Savoie Juniors (SHSJ) en 2015. Cet organisme promeut les séjours scolaires avec un hébergement au sein des centres de vacances des



Découverte du Geopark en raquettes © Yvan TISSEYRE

départements de Savoie et de Haute-Savoie. Ce partenariat est important pour le Chablais, car le territoire compte l'une des plus fortes densités de centres de vacances de France. Bien que des séjours Geopark soient déjà organisés par SHS], une journée de rencontre entre le Geopark, SHS], les médiateurs de Téthys et les responsables des centres de vacances a récemment eu lieu. Son but était de faciliter et d'encourager la création de nouveaux voyages scolaires Geopark sur le territoire.

En parallèle, le Geopark collabore étroitement avec Savoie Mont Blanc Tourisme, l'agence touristique pour les départements de Savoie et de Haute-Savoie. Des liens sont également en train d'être développés et renforcés avec l'Académie Chablaisienne, Visite en Chablais, ainsi que les Portes du Soleil (domaine skiable de renommée internationale).

Le dernier élément à souligner concernant le développement du géotourisme est le Plan de Partenariat du Geopark, mentionné dans la partie 3. Ce plan, récemment établi, va permettre de structurer les différents types de partenariats mis en place entre le Geopark et les structures avec lequel il coopère : centres de vacances, restaurants, hébergements, lieux de visite, producteurs locaux, etc. Ce programme continue d'être déployé actuellement.

6. Actions de pédagogie et d'éducation

Que ce soit au niveau du Groupe de Travail, du Bureau ou du Comité Syndical, les élus du SIAC ont tous confirmé leur intérêt et leur soutien vis-à-vis des activités pédagogiques menées par le Geopark. Le Chablais comporte plus de cent établissements scolaires, accueillant les élèves de la petite section de maternelle aux formations post-bac.

Jusqu'en 2014, le Geopark a principalement travaillé de façon individuelle avec les écoles, par exemple pour les sorties proposées durant la Semaine des Geoparks Européens. En 2015, une nouvelle approche a été imaginée, dont les principaux éléments sont présentés en Annexe I. En résumé, cette approche consiste en :



Formation de nouveaux médiateurs du Geopark, 2015

- a. La publication régulière d'un catalogue pédagogique présentant les activités, courts-séjours et sorties proposés par les médiateurs du Geopark ou plus directement par l'équipe du Geopark. Ce catalogue comprend une présentation simplifiée des activités, de leurs contenus, ainsi que de leurs liens avec les programmes scolaires officiels. Il a été distribué à tous les établissements scolaires du Chablais, et sera révisé et republié annuellement ;
- b. Un concours de mascotte organisé en 2015 pour les enfants de CM2 et de 6^{ème}, impliquant ainsi à la fois les écoles primaires et les collèges. L'objectif était d'utiliser un moyen simple permettant de créer des liens avec les écoles, et « faire entrer » le Geopark dans les classes. Plus de 200 dessins ont été réalisés et les principaux médias régionaux s'y sont intéressés. Les dessins gagnants ont été utilisés pour créer un personnage Geopark qui illustrera les documents destinés aux écoles et aux familles ;
- c. La préparation d'une malle pédagogique pour les 15 collèges du territoire. Cette malle a été imaginée de façon à être pluridisciplinaire, à créer des ponts entre les matières, et propose des activités pour chaque niveau scolaire (de la 6^{ème} à la 3^{ème}). Elle est conçue en accord avec les programmes scolaires, et contient des jeux, des propositions d'expériences, des maquettes, etc. Cet outil

va fournir des informations permettant d'approfondir les différents sujets traités, ainsi que des propositions d'excursion sur le territoire en lien avec les activités. Une formation sera proposée aux enseignants afin qu'ils puissent utiliser la malle en autonomie ;

- d. La création de fiches pédagogiques détaillées décrivant précisément les sorties, séjours et ateliers proposés dans le catalogue pédagogique (présenté au point a). L'objectif est de faciliter la préparation des activités par les enseignants et de fournir des ressources visant à enrichir l'exploitation de la visite en classe ;
- e. La mise en place d'un partenariat avec les écoles permettant de développer des projets à plus long terme, par exemple sur une année scolaire, ou sur plusieurs années.

Ce travail sera principalement effectué par l'équipe du Geopark ; certains éléments seront élaborés par les médiateurs de Téthys. En 2016, le Geopark va proposer à Téthys une formation axée sur la pédagogie et la conception d'activités pour un public scolaire ; elle sera dispensée par le chargé de mission pédagogie du Geopark et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Haute-Savoie (DSDEN74).

7. Développement local

Le Geopark est porté par le SIAC, structure possédant l'autorité et les compétences nécessaires pour mener à bien des projets de développement territorial dans le Chablais. Le Syndicat a été créé pour identifier, gérer et coordonner les actions visant à améliorer et à développer le territoire. Il mène également une réflexion concernant la coopération internationale des territoires avec la Suisse. Ses missions comportent :

- La mise en œuvre, la coordination et le développement des actions du Geopark Chablais ;
- La poursuite du travail de réflexion et de révision du ScoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Chablais. Le ScoT du Chablais, approuvé en février 2012, est un document qui fixe les grandes orientations d'aménagement pour les quinze années à venir ;
- La mise en œuvre des politiques contractuelles en matière d'aménagement de l'espace et de développement territorial, et la réalisation de projets d'envergure territoriale ;
- La réalisation d'études et de plans de développement concernant les transports, l'environnement, l'habitat et le tourisme ;
- La gestion du Contrat de Rivières pour les Dranses et l'est lémanique ;
- La participation au développement des communications électroniques et notamment au déploiement du Très Haut Débit ;
- Le soutien aux projets de liaisons ferroviaires Franco-Suisses « Cornavin-Eaux-Vives Annemasse » ou CEVA et « Sud Léman » (RER Franco-Valdo-Genevois), qui concerneront plus d'un million d'habitants.

En outre, fort de deux expériences menées dans le cadre des programmes européens LEADER (Liaisons entre Actions de Développement de l'Economie Rurale), le SIAC a développé une nouvelle stratégie pour le programme 2015-2020. Cette candidature a été acceptée par la région Rhône-Alpes en juillet 2015. Le dossier « L'innovation au service de la ressource forestière et du territoire » s'articule autour de trois activités connexes à la forêt :

l'énergie, le tourisme et l'environnement. Intégrée à ce document, la fiche d'action n°2 intitulée « Renforcer les fonctions récréative et ludique de la forêt et de ses espaces naturels connectés » se réfère directement au Geopark (voir Annexe VI).

8. Produits régionaux

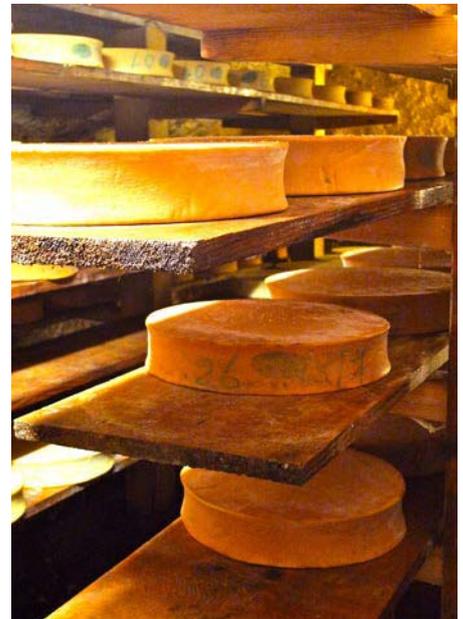
La plupart des premières réalisations du Geopark visaient à bâtir ses fondations : un site internet indépendant ; la conception, production et installation de panneaux d'information ; la conception et l'installation de mobilier urbain ; la validation et l'installation de la signalétique routière pour le Geopark et la Géoroute ; la formation des premiers médiateurs ; la publication des premiers documents du Geopark...

Les produits mis en place initialement consistaient essentiellement à proposer des promenades incluant des visites de fermes pédagogiques, de fermes de haute-montagne en activité durant la période estivale et fabricant du fromage, ou permettant de découvrir l'industrie de la pêche du lac Léman.

Au cours de l'année 2015, le groupe de travail a approuvé le Plan de Partenariat du Geopark, présenté dans la partie 3 de ce rapport. Le résumé de la démarche ainsi que les documents produits pour les partenaires peuvent être consultés en Annexe V. Dans le cadre de cette initiative, le Geopark a décrit la stratégie de mise en œuvre des actions de promotion des produits régionaux. Afin de débiter au mieux ce nouveau programme, le Geopark a identifié certains partenaires initiaux : le SIFA (Syndicat Intercommunal du Fromage Abondance, qui gère l'AOP Fromage Abondance), le pain « la Chablinette » (100% chablaisien) et les producteurs locaux de vins du Chablais AOC.

Les actions envisagées comportent :

- a. Une promotion partagée du fromage Abondance à travers le Chablais, faisant figurer le logo du Geopark ; la participation à la fête régionale du fromage qui se tiendra à la Chapelle d'Abondance en 2016 ;
- b. Le remaniement de la stratégie de communication du pain « la Chablinette », qui permettra de redessiner son emballage et d'expliquer son



Fromage Abondance en cours d'affinage dans les caves ©jfvuarand

histoire 100 % locale ;

- c. Le développement d'une prestation visant à faire découvrir des vins du Chablais avec les producteurs locaux de vins AOC.

9. Liens avec la population locale

De solides relations ont été développées avec les collectivités du Chablais, et ceci à différentes échelles. En premier lieu, ce sont les 62 communes du territoire qui financent le Geopark, suivent et approuvent son développement. Les informations concernant le Geopark, incluant notamment les avancées sur les projets en cours et les événements à venir, sont transmises à la population via les sites Internet des communes / communautés de communes et par les bulletins municipaux / intercommunaux.

De plus, le Geopark travaille avec un certain nombre d'associations locales qui œuvrent dans différents domaines : musique, éducation à l'environnement et au développement durable, tourisme, etc. Il est régulièrement invité à y prendre la parole, ainsi qu'à organiser ou participer à des événements.

Presque toutes les communes du Chablais possèdent une école. Ainsi, en travaillant avec ces écoles, le Geopark construit également des liens avec les communautés locales.

Le Geopark fait en sorte de renforcer ce

type de liens en proposant des journées gratuites de découverte des géosites du territoire, ainsi qu'en assurant sa présence aux fêtes et festivals locaux via l'installation d'un stand Geopark. Par exemple, durant l'été 2015, le Geopark Chablais était présent chaque vendredi soirs aux marchés « Nocturnes de Thonon ». Cela représente une importante opportunité d'échanges et de discussions avec le public, et permet de promouvoir les événements à venir.

Dans le cadre de notre stratégie marketing, l' élu référent du Geopark et le Président du SIAC ont récemment approuvé la publication d'une newsletter électronique. Il est prévu que ce document soit publié sur une base semestrielle, dans le but d'informer régulièrement les abonnés. Les partenaires, clubs locaux, bénévoles et autres personnes concernées recevront également la newsletter.

10. Financement

En tant qu'organisme public, le SIAC est une entité légalement définie dotée d'une autonomie financière. Le Syndicat dispose de son propre budget. Il est nécessaire de souligner qu'une comptabilité analytique a été mise en place au sein de la structure, offrant ainsi une lecture détaillée de chaque action entreprise par le Syndicat et du coût des différentes politiques menées.

Initialement, le Geopark Chablais et les projets liés ont été largement financés par des subventions européennes, régionales et départementales. Désormais, grâce à la participation financière des 62 communes du Chablais, le SIAC autofinance la plupart des projets qu'il met en œuvre, et notamment les actions du Geopark. La capacité financière du SIAC permet de faire face à un certain nombre d'engagements financiers actuels ou à



Le stand du Geopark Chablais aux marchés « Nocturnes de Thonon » © JP JAQUIER

venir (notamment le financement de la liaison ferroviaire CEVA à hauteur de 4,4 millions d'euros, et la participation au déploiement du Très Haut Débit, à hauteur de 1,9 millions d'euros).

11. Stratégie marketing

Le Geopark Chablais a conçu un plan marketing pour 2015-2017, disponible en Annexe VII. Les principaux objectifs de ce plan sont :

- Faire en sorte que les acteurs du territoire et la population locale s'approprient davantage le Geopark ;
- Positionner et asseoir l'image du Geopark Chablais à travers une communication uniforme et dynamique ;
- Rendre le Geopark Chablais visible et accessible aux visiteurs.

Il est important de souligner que :

- La notoriété du Geopark Chablais a progressé depuis la mise en place de la signalétique routière à l'entrée de territoire et des panneaux directionnels, et ce plus particulièrement auprès de la population locale. Cependant, cette

notoriété demeure insuffisante et des efforts continus sont nécessaires ;

- L'image du Geopark Chablais est encore trop réduite à la notion de géologie et demeure, de manière générale, imprécise auprès de la population locale, des acteurs locaux et des touristes ;

- Le Geopark possède des atouts distinctifs forts : le lac Léman, véritable mer intérieure, et la montagne, la diversité des paysages, la singularité des richesses patrimoniales liées à l'histoire géologique du territoire ;

- Le Geopark Chablais défend les valeurs suivantes :

- La valorisation de l'identité du territoire et des richesses locales ;
- La préservation et la sensibilisation à notre patrimoine naturel ;
- L'importance des liens entre l'homme et la terre.

Le Geopark Chablais souhaite créer une véritable marque de qualité qui englobe l'ensemble des richesses patrimoniales du territoire, qu'elles soient de type naturel, culturel ou gastronomique par exemple. L'utilisation de cette marque sera soigneusement surveillée par le Geopark afin de s'assurer que son utilisation reste sous contrôle. Cette marque a été déposée et les partenaires du Geopark ont reçu l'ensemble de la charte graphique ainsi qu'un guide complet détaillant son utilisation.

Pour progresser en ce sens, des objectifs ont été fixés :

- Etre un moteur dans les échanges avec les acteurs du tourisme du Chablais ;

BUDGET	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
2011	4 161 541,33 €	2 888 798,96 €	Excédent global 1 272 742,37 €
2012	5 456 652,61 €	3 885 541,77 €	Excédent global 1 571 110,84 €
2013	5 889 665,83 €	3 871 202,36 €	Excédent global 2 018 463,47 €
2014	6 048 816,78 €	4 205 367,56 €	Excédent global 1 879 449,22 €

- Connaître davantage le profil des visiteurs de la Géoroute ;
- Adapter les actions du Geopark aux tendances observées sur le territoire et aux évolutions des besoins, des comportements, des envies et des attentes des différents publics ;
- Communiquer efficacement avec les acteurs du tourisme pour créer une meilleure dynamique : Eductours, réunions de territoire...
- Formaliser les partenariats ;
- Proposer des formations aux nouveaux partenaires.

Enfin, dans le but de répondre à certains des objectifs de ce domaine, un partenariat avec un établissement d'enseignement supérieur va être mis en place. Les finalités de cet échange seront, entre autres, d'échantillonner, d'analyser et de présenter les données relatives à la fréquentation du Geopark, le profil des visiteurs, et idéalement d'estimer son impact économique sur le territoire.

12. Les objectifs du Geopark

12.1 Géologie

- Exploiter la carte géologique du Geopark publiée en 2014 pour la formation des médiateurs du Geopark et pour les activités destinées aux élèves de lycée ou d'université.
- Développer des explications accessibles pour le public portant sur des

caractéristiques emblématiques du territoire, mais qui ne sont pas considérées comme géosites prioritaires (par exemple la Dent d'Oche, le lac Léman).

- Réviser et finaliser la base de données des géosites du Geopark.
- Poursuivre les actions visant à combler le fossé entre la population locale et les recherches menées sur le territoire en sciences de la Terre.

12.2 Protection des paysages

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action actuel, le Geopark a défini des lignes de conduite visant à assurer la protection des paysages. La première consiste à créer ou améliorer les plans de gestion des sites de la Géoroute accessibles au public, comme abordé dans la partie 4.4. Les étapes inhérentes à cette action sont présentées en Annexe VIII. La seconde action principale consiste à développer un programme fédérateur de sensibilisation du public sur le territoire.

12.3 Géotourisme

Les principaux objectifs des activités menées dans le domaine du géotourisme sont définis dans le Plan d'Action quinquennal en Annexe I. L'objectif clef de ce domaine est la réalisation du Programme de Partenariat du Geopark, qui est actuellement déployé.

12.4 Agriculture et sylviculture

Bien que les médiateurs du Geopark fournissent des clefs pour la découverte de l'agriculture et de la gestion forestière au cours de leurs sorties guidées, ce secteur reste relativement peu développé. Intégrée au nouveau programme LEADER « L'innovation au service de la ressource forestière et du territoire », la fiche d'action n°2 contient des objectifs opérationnels pour le Geopark, relatifs au secteur forestier (voir Annexe VI). Concernant l'agriculture, des projets sont en cours pour promouvoir la culture viticole dans le Chablais (en coopération avec le Geopark Berstraße-Oldenwald), ainsi que pour développer le partenariat entre le Geopark et le SIFA (promotion du fromage Abondance). Ce travail doit être réalisé durant l'actuel Plan d'Action.



Le totem à l'entrée du géosite du Château de Ripaille © Antoine BERGER



Panorama depuis le géosite des Châteaux des Allinges © Antoine BERGER

CONCLUSION

Aujourd'hui défini par les responsabilités conférées par les élus membres, sa gestion structurée et son plan d'action clair, le Geopark Chablais dispose d'un cadre particulièrement propice à son développement et sa progression.

Ce présent document, outil de management dynamique, sera utilisé comme base pour les évaluations futures des progrès du Geopark et pour la conception du prochain plan de management (2020).



Panorama du Chablais visible depuis le géosite de Reyvroz © Antoine BERGER

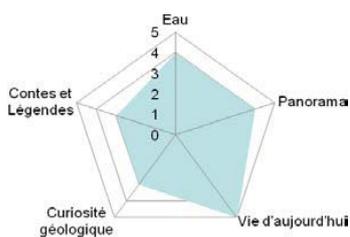


Château de Ripaille – Thonon

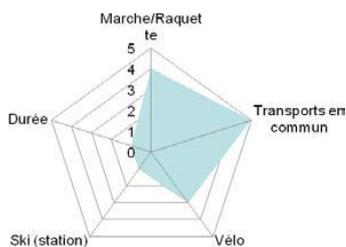


Pour rappel : Intérêts géologiques et caractérisation du géosite.

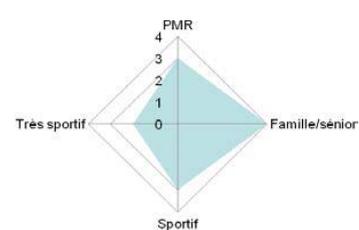
Thématique



Circuit



Accès



Mobiliers retenus (estimatifs financiers) :

Type de mobilier	Format	Prix unitaire	Nb	Coût unitaire de la pose	Nb de pose	Total en HT
Totem + bouquet végétal	Standard	4000	1	600	1	4600
Lutrin	100X70	950	4	300	4	5000
Panneau-drapeau	40x60	1400	1	200	1	1600
Signalétique pédestre	jalonement	70	1	15	1	85
Total mobilier	Coût sans pose	9 270 €				11 285 €
Total NTIC	Standard					1521 €
Estimation prestation honoraire maîtrise d'œuvre installation du mobilier 8%		742 €				903 €
Totaux investissements						13 709 €
Totaux autofinancement (hypothèse de 75% de subventions)						3 427 €

Château de Ripaille – Thonon

Type d'aménagement	Format	Prix unitaire	Nb	Coût unitaire de la pose	Nb de pose	Total en HT
AMENAGEMENTS PAYSAGERS						
SECTION 1 - Cheminement accessible PMR entre le parking et le coin sud-est						
Stabilisé - largeur 1.50m	165 ml x 1.50 = 250m ²	40€/m ²				10.000€
Total section 1						10.000€
SECTION 2 - Cheminement entre le coin sud-est et le point de vue						
Stabilisé - largeur 1.50m	190 ml x 1.50 = 285 m ²	40€/m ²				11.400€
Total section 2						11.400€
SECTION 3 – Accès entre le point de vue et l'avenue de ripaille – Réalisation d'un escalier paysager						
Escalier paysager : Marches en chêne massif classe 4 Dénivelé 4 m	40 marches de 1.50m (longueur) sur 0.10(hauteur)=60ml	75€/ml				4.500€
Total section 3						4 500€
SECTION 3bis – Accès entre le point de vue et l'avenue de ripaille (complémentaire des travaux de la section 3)						
Graviers concassés : -Cheminement -Entre les marches largeur 1.5m	28ml x 1.50 = 42 m ² 6 x 1.5 = 9 m ²	40€/m ² 40€/m ²				1.680€ 360€
Total section 3bis						2.040€
SECTION 4 - Cheminement entre l'avenue de Ripaille et la maison forestière						
Graviers concassés - largeur 2m	310 ml x 2 = 620m ²	40€/m ²				24.800€
Total section 4						24.800€
Estimation prestation honoraires d'architecte paysagiste maître d'œuvre 8%						4220 €
Total aménagements paysagers - sections 1,2, 3 et 3bis						32160€
Total aménagements paysagers						32160€
Totaux autofinancement (hypothèse de 75% de subventions)						8040 €

Château de Ripaille – Thonon

OPTION 1 MOBILIER : (non chiffrée pour le projet global) Prolongement du géosite jusqu'à la maison forestière.						
Totem + bouquet végétal	standard	4000	1	600	1	4600
Lutrin	100x70	950	1	300	1	1250
Totaux investissements	Coût sans pose	4 950 €				5 850 €
Total option 1		990 €				1 170 €

OPTION AMENAGEMENTS PAYSAGERS : SEPARATION ENTRE LE CHEMINEMENT ET LES VIGNES (non chiffrée pour le projet global)						
OPTION 1 : Grillage simple torsion habillé de lierre						
Section 1 : Parking à coin sud-est						
-Grillage simple torsion	165ml	40€/ml				6.600€
-Réalisation de la fosse de plantation 0.40(l) sur 0.30(h)	20m3	20€/m3				400€
-Apport et fourniture de terre végétale sur 0.30	20m3	30€/m3				600€
-Lierre tuteuré 60-80 espacé de 2m	165ml	8€ pièce	85			680€
Total						8.280€
Section 2 : Coin sud-est à point de vue						
-Grillage simple torsion	190ml	40€/ml				7.600€
-Réalisation de la fosse de plantation 0.40(l) sur 0.30(h)	23m3	20€/m3				460€
-Apport de terre végétale sur 0.30	23m3	30€/m3				690€
-Lierre tuteuré 60-80 espacé de 2m	190ml	8€ pièce	95			760€
Total						9.510€
OPTION 2 : Haie de buis						
Section 1 : Parking à coin sud-est						
-Réalisation de la fosse de plantation 0.60(l) sur 0.60(h)	165ml 60m3	20€/m3				1.200€
-Apport et fourniture de terre végétale sur 0.60	60m3	30€/m3				1.800€
-Buis 40-50 espacés de 0.60	165ml	40€	275			11.000€
Total						14.000€
Section 2 : Coin sud-est à point de vue						
-Réalisation de la fosse de plantation 0.60(l) sur 0.60(h)	190ml 70m3	20€/m3				1.400€
-Apport et fourniture de terre végétale sur 0.60	70m3	30€/m3				2.100€
-Buis 40-50 espacés de 0.60	190ml	40€ pièce	317			12.680€
Total						16.180€
OPTION 3 : Haie de charmilles						
Section 1 : Parking à coin sud-est						
-Réalisation de la fosse de plantation 0.60(l) sur 0.60(h)	165ml 60m3	20€/m3				1.200€
-Apport et fourniture de terre végétale sur 0.60	60m3	30€/m3				1.800€
-Charmilles 2x tr 80-100 espacés de 0.5	165ml	20€ pièce	330			6.600€
Total						9.600€

Château de Ripaille – Thonon

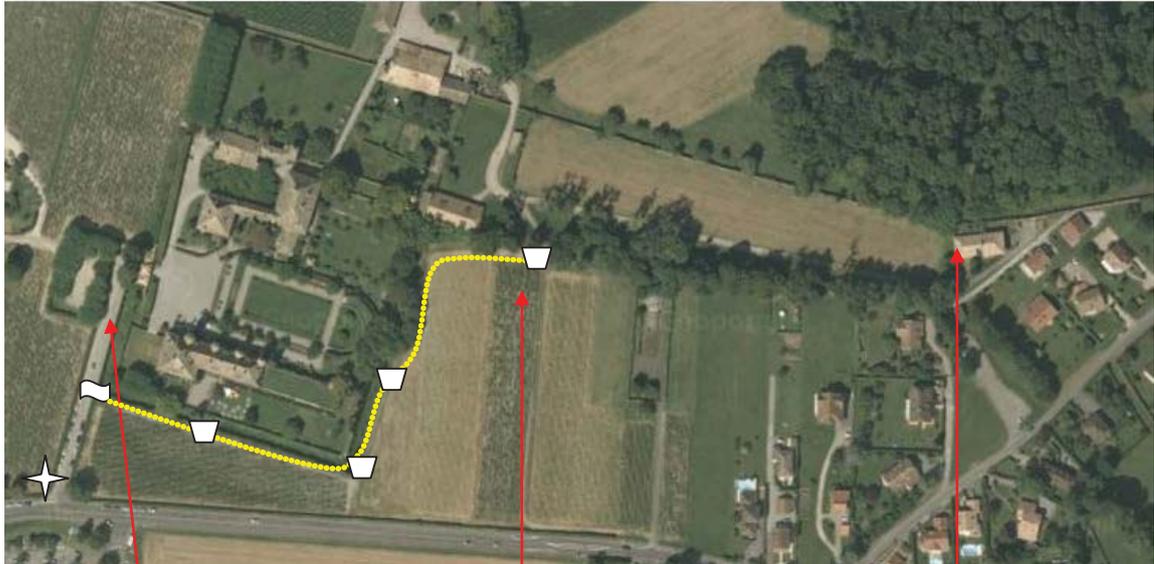
Section 2 : Coin sud-est à point de vue						
-Réalisation de la fosse de plantation 0.60(l) sur 0.60(h)	190ml 70m3	20€/m3				1.400€
-Apport et fourniture de terre végétale sur 0.60	70m3	30€/m3				2.100€
-Charmilles 2x tr 80-100 espacés de 0.5	190ml	20€ pièce	380			7.600€
Total						11.100€
OPTION 4 : Haie d'ifs						
Section 1 : Parking à coin sud-est						
-Réalisation de la fosse de plantation 0.60(l) sur 0.60(h)	165ml 60m3	20€/m3				1.200€
-Apport et fourniture de terre végétale sur 0.60	60m3	30€/m3				1.800€
-Ifs 40-50 espacés de 0.50	165ml	21€ pièce	330			6.930€
Total						9.930€
Section 2 : Coin sud-est à point de vue						
-Réalisation de la fosse de plantation 0.60(l) sur 0.60(h)	190ml 70m3	20€/m3				1.400€
-Apport et fourniture de terre végétale sur 0.60	70m3	30€/m3				2.100€
-Ifs 40-50 espacés de 0.50	190ml	21€ pièce	380			7.980€
Total						11.480€
OPTION 5 : Structure 3 filains habillée de vigne						
Section 1 : Parking à coin sud-est						
-Structure pour palissage : poteaux métalliques + fil	165ml	40€/ml				6.600€
-Réalisation de la fosse de plantation 0.40(l) sur 0.30(h)	20m3	20€/m3				400€
-Apport et fourniture de terre végétale sur 0.30	20m3	30€/m3				600€
-Vignes espacées de 2m <i>Pris en charge par le château pour la variété souhaitée</i>	165ml					
Total						7.600€
Section 2 : Coin sud-est à point de vue						
-Structure pour palissage : poteaux métalliques + fil	190ml	40€/ml				7.600€
-Réalisation de la fosse de plantation 0.40(l) sur 0.30(h)	23m3	20€/m3				460€
-Apport et fourniture de	23m3	30€/m3				690€

Château de Ripaille – Thonon

terre végétale sur 0.30 -Vignes espacées de 2m <i>Pris en charge par le château pour la variété souhaitée</i>	190ml					
Total						8.750 €

Château de Ripaille – Thonon

Localisation des mobiliers :



- Mise en place d'une signalétique pédestre permettant d'indiquer le départ de la visite du château et le départ de la visite du sentier d'interprétation de la géoroute.

- L'aménagement du sentier (voir tracé précis du sentier sur le schéma ci-dessous) permettra de rendre le géosite accessible aux PMR tout en assurant la sécurité du public par rapport à la proximité des douves.
- La mise en place d'une structure 3 filains habillée de vigne permettrait d'empêcher le public d'accéder aux vignes qui sont exploitées, tout en nécessitant très peu d'entretien (en comparaison à une haie arbustive telle qu'une haie de charmille...).
- Prévoir une réunion de travail avec le propriétaire du château de Ripaille, l'ABF, le SIAC et les Architectes du Paysage une fois que les premières propositions en terme d'aménagement seront formulées.

- **Tranche optionnelle :** Mise en place d'un totem au niveau du parking et installation d'un mobilier d'interprétation sur l'histoire de Ripaille, la ville de Thonon et la forêt. La réalisation de cette tranche optionnelle permettrait de créer un itinéraire de liaison entre le château et les sentiers thématiques forestiers existants.

Légende :

Mobilier d'interprétation :

 Totem	 Pay-scope
 Panneau-drapeau	 Banc-pupitre
 Lutrin	 Porte-affiche
	 géoscope

Mobilier d'agrément :

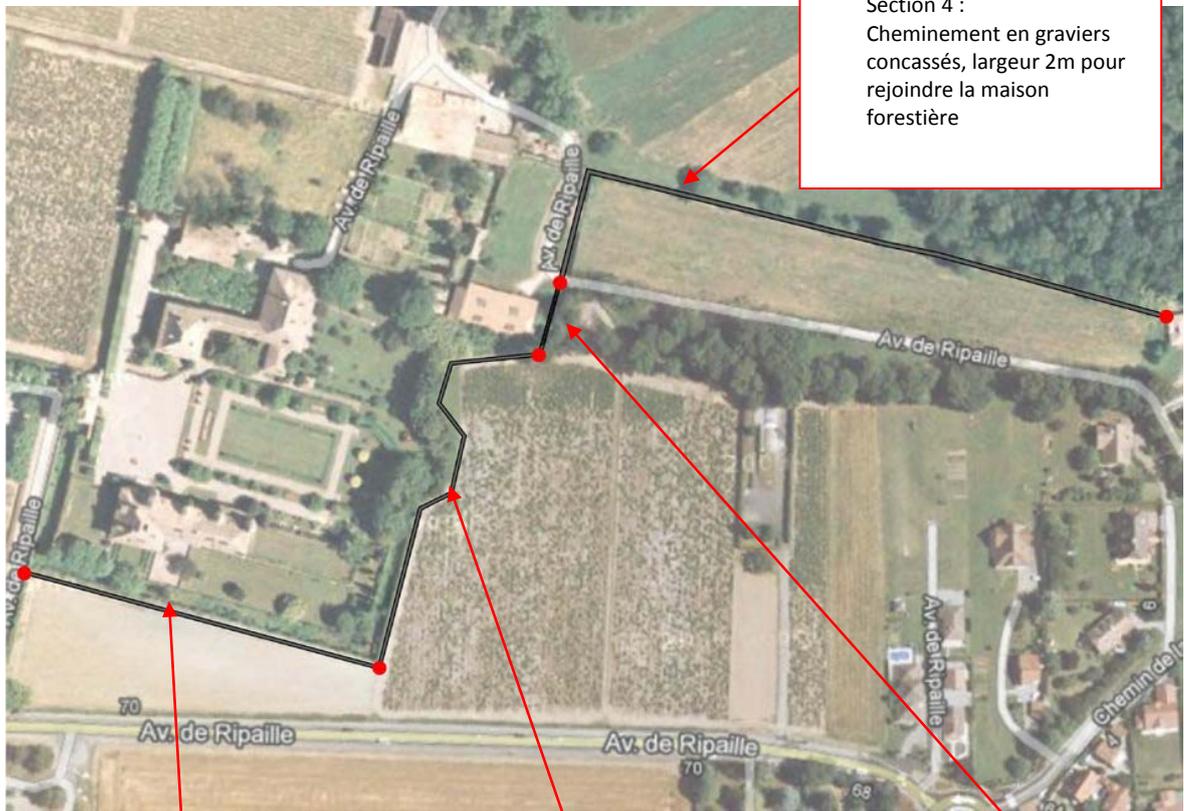
 Table
 Chaise longue
 Banc

Quantité :

 1
 2
 3
 4
 5

Château de Ripaille – Thonon

Localisation des aménagements :



Section 4 :
Cheminement en graviers
concassés, largeur 2m pour
rejoindre la maison
forestière

– Section 1 :
Cheminement accessible PMR
en stabilisé, largeur 1.5m
Option : haie séparative pour
éviter l'accès aux vignes

Section 2 :
Cheminement accessible PMR en stabilisé
largeur 1.5m
Option : haie séparative pour éviter l'accès
aux vignes

Section 3 et 3bis :
Escalier paysager, dénivelé 4m

Contenus à fournir (caractères espaces compris) :

Château de Ripaille – Thonon

Intro : Pour le totem : **2 000 caractères** présentant le site concerné, son intérêt géologique et le cheminement qui permet d'y accéder. Il doit s'agir ici d'un premier niveau de lecture visant à informer tous les visiteurs quels que soient leur âge et niveau de connaissance.

Espace disponible : 70 x 80 cm (en sachant qu'une carte générique et qu'un texte de présentation du territoire seront présent sur tous les totems)

1°) Contenus du panneau-drapeau (40x60)

- Histoire du château - Renvoi vers la visite guidée du château.

Espace disponible : 1 face de 40x60 cm.

Textes et illustrations à fournir par Anne Guyomard, en collaboration avec la Fondation Ripaille.

- 1 grand titre.
- 2 000 caractères sur les thèmes ci-dessus en niveau de lecture grand public.
- 1 grande photo par panneau (300dpi).
- 1 frise de 5 visuels (cf. charte) – (150dpi).
- 1 schéma / photo illustrée / coupe permettant d'illustrer les phénomènes abordés sur le panneau.

2°) Contenus des lutrins (100x70)

- Spécificités géologiques du site
- Lien entre la géologie et la vigne
- Les techniques de vinification et les spécificités du vin de Ripaille
- Structuration du site en terrasses.

Espace disponible : 100x70

Textes et illustrations à fournir par Anne Guyomard, en collaboration avec la Fondation Ripaille :

- 1 grand titre par panneau.
- 2 000 caractères par panneau sur les thèmes ci-dessus en niveau de lecture grand public.
- 1 500 à 2 000 caractères sous la forme d'un ou de plusieurs encarts « en savoir plus » (définition, zoom, contes et légendes...).
- 1 grande photo par panneau (300dpi).
- 1 frise de 5 visuels (cf. charte) – (150dpi).
- 1 schéma / photo illustrée / coupe permettant d'illustrer les phénomènes abordés sur le panneau.

En complément: Pour l'application interactive : **3 000 à 5 000 caractères** reprenant l'essentiel de la présentation générale du site et pouvant proposer des digressions intéressantes qui n'auraient pas trouvé leur place sur les panneaux. Le nombre de cartes, illustrations, films, bandes sonores n'est pas limité à ce jour (tous les contenus sont bons à prendre, nous les organiserons en fonction de l'arborescence de l'application).



ANNEXE VI : Exemple de contrat «Espace Naturel Sensible» : Pierre à Martin

	CONTRAT DEPARTEMENTAL POUR UN ESPACE NATUREL SENSIBLE Site de nature ordinaire (NatO)	
---	--	---

La pierre à Martin – Géoroute du Chablais (Commune de Ballaison)

Entre :

Le Département de la HAUTE-SAVOIE,

Représenté par **le Président du Conseil Général, Monsieur Christian MONTEIL**,
agissant es-qualités et dûment habilité à cet effet par délibération CP-2013-0115 du
Conseil Général en date du 25/02/2013

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC),

Représenté par **son Président, Monsieur Jean-Yves MORACCHINI**,

Habilité à cet effet par une délibération du Conseil Syndical en date du *11.10.2013*

Et

La Commune de Communes du Bas Chablais (CCBC),

Représentée par **son Président, Monsieur Jean NEURY**,

Habilité à cet effet par une délibération du Conseil communautaire en date du *17.12.14*

VU

les articles L 130-1 à 130-5 du Code de l'Urbanisme,
les articles 141-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

PREAMBULE

Afin de réagir aux mutations du territoire et de préparer l'avenir, le Département a élaboré un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS-74) validé par l'assemblée plénière du 22 octobre 2007. Celui-ci s'inscrit dans les compétences et objectifs définis par le code de l'urbanisme pour la protection des milieux naturels et des paysages (articles L-110 et L-142-1 et suivants). Il est conforme à la charte des Espaces Naturels Sensibles préparée par l'Assemblée des Départements de France et mobilise les fonds de la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles.

Il affiche clairement une ambition en faveur des paysages et de la biodiversité de Haute-Savoie dans une logique de développement durable sur deux types d'espaces qui sont qualifiés « **d'espaces naturels sensibles** » :

- soit **un espace de nature remarquable** éligible au Réseau Ecologique Départemental (**RED**) qui présente un intérêt particulier fort pour la biodiversité et les paysages car :

- * il héberge des espèces ou des formations végétales remarquables,

* il répond à des critères d'intérêt fonctionnel ou de bon état de conservation des habitats,

* il présente un intérêt géologique, géomorphologique ou paysager avéré.

- soit **un espace de nature ordinaire** dit **NATO**, qui présente une richesse réelle ou joue un rôle en matière de biodiversité ou de paysage.

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles de la Haute-Savoie ambitionne d'atteindre trois objectifs stratégiques :

- poursuivre et renforcer la préservation et la valorisation de ces espaces naturels sensibles, qu'ils soient de nature remarquable (RED) ou qu'ils soient de nature ordinaire (NATO) ;

- accroître la connaissance de ces espaces naturels et des paysages et la faire partager ;

- développer la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

Article 1 : OBJET

Le Département de la Haute-Savoie soutient la mise en place de la géoroute du Chablais dans le cadre de la labellisation du territoire en Geopark. Elle est constituée de 23 sites illustrant le patrimoine géologique spécifique du Chablais, certains correspondent à des espaces naturels, d'autres non (porte d'entrée, belvédère, site virtuel).

Le présent contrat a pour objet la définition des engagements respectifs du Département de la Haute-Savoie, du SIAC et de la CCBC pour la gestion d'un site de Nature Ordinaire inscrit à la géoroute : la pierre à Martin.

Ce site, composé de mobiliers et d'aménagements associés, correspond à un bloc erratique datant du retrait du maximum d'extension de la dernière grande glaciation.

Le SIAC, coordinateur du Geopark, s'est engagé avec la CCBC dans la valorisation de la géoroute dont le site de la pierre à Martin.

La CCBC s'est engagée pour l'aménagement, l'entretien et la valorisation de ce site.

Les travaux permettront d'installer du mobilier d'interprétation (3 lutrins, 1 totem, 3 bancs-pupitres) et de réaliser des aménagements pour l'accueil du public, (stationnements, barrière en bois, fenêtre paysagère...).



- Création d'une fenêtre paysagère offrant une vue sur la Pierre à Martin. Cela permet d'inciter le public à emprunter le chemin pour la voir de plus près sans créer de nuisance pour l'exploitant agricole.

- Création d'une bande de stationnement de 3m de large pour un potentiel possible de 5 places.
 - Question de la propriété foncière de cette parcelle à étudier. Inscire un emplacement réservé au PLU.

- Remplacement de la signalétique routière existante pour flécher le circuit de découverte du géosite dans le bon sens.



Débroussaillage pour permettre une fenêtre paysagère vers la Pierre à Martin

Structure 3 fils à habillée de vigne

Escalier paysager en traverses de chemin de fer pour accéder au belvédère et reprise de la barrière en bois.

Chicane constituée de 2 barrières bois

Plateforme en graviers concassés pour parking et encadrement en bois



Barrière bois pour restreindre l'accès

Article 2 : INSCRIPTION DU SITE A L'INVENTAIRE DES ENS DE HAUTE-SAVOIE

Le financement par le biais de la Taxe d'Aménagement de l'action Geopark et la mobilisation de la CCBC dans le cadre de la géoroute engendrent l'inscription du site à l'inventaire des **ENS de nature ordinaire de Haute-Savoie** pour une durée de 10 ans (label NatO).

Article 3 : ENGAGEMENTS DE LA CCBC

3.1 Garanties en matière de gestion

La CCBC, signataire du contrat, prend l'engagement de mettre en place et d'entretenir le mobilier et de mener les travaux nécessaires sur site pour garantir le maintien de la qualité d'accueil du public.

3.2 Maîtrise d'usage

A l'intérieur du périmètre adéquat d'intervention, les parcelles peuvent être propriété de la CCBC, ou ne pas lui appartenir.

Lorsque les parcelles sont propriété de la CCBC, celles-ci sont gérées pendant toute la durée du contrat.

La CCBC peut autoriser l'usage des parcelles qui lui appartiennent notamment pour l'agriculture, la sylviculture, l'élevage, la chasse, la pêche sous réserve que ces usages contribuent à l'entretien et à l'équilibre du site et lorsqu'ils ne compromettent pas les objectifs de préservation du milieu et d'ouverture au public.

La CCBC fixe dans des conventions d'occupation temporaires conclues avec les occupants bénéficiaires de l'autorisation mentionnée à l'alinéa précédant les règles de gestion garantissant le respect de ces objectifs.

La CCBC s'engage à laisser les personnes mandatées par le Département de la Haute-Savoie réaliser les études nécessaires au suivi de la politique menée dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles sur le site.

La CCBC s'engage à tenir informé le Département de toute évolution du site (surface, mode de gestion...)

Article 4 : ENGAGEMENTS DU SIAC

Le SIAC s'engage, en collaboration avec la CCBC, à développer et gérer des outils de communication et pédagogiques interactifs (site internet ...) mis en place sur l'ensemble de la géoroute pour sensibiliser les divers publics (scolaires, usagers locaux, élus, touristes ...) à la connaissance et à la préservation du site de la pierre à Martin.

Le SIAC s'engage à tenir informé le Département de toute évolution du site (surface, entretien...)

Le SIAC, initiateur de la géoroute, veillera à la bonne mise en œuvre par les maîtres d'ouvrages locaux des 23 sites des aménagements prévus et de leur entretien.

Le SIAC s'engage à réunir régulièrement des commissions Environnement traitant de la géoroute. Elles regroupent les maîtres d'ouvrages locaux des 23 sites, dont la CCBC, et toutes autres personnes jugées pertinentes. Le SIAC s'engage à inviter le Département à ces commissions.

Le Département de la Haute-Savoie est à la fois le garant et l'animateur du réseau des sites NatO de Haute-Savoie. Il peut prendre l'initiative d'actions de sensibilisation en sites ENS à l'échelle départementale. Le SIAC s'engage à participer techniquement à la mise en œuvre de ces programmes départementaux.

Article 5 : ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

5.1 Engagement technique

Le Département de la Haute-Savoie est à la fois le garant et l'animateur du réseau des sites NatO de Haute-Savoie.

Le Département apporte à la CCBC un appui technique et scientifique.

5.2 Engagement financier

Par décision CP-2013-0115, le Département attribue à la CCBC une subvention de 5,7 %, soit 2 096,06 € HT, du montant total de l'action s'élevant à 36 750,08 € HT.

Le versement de la subvention à la CCBC sera effectué en une fois sur présentation du justificatif des dépenses réalisées.

Si le montant des dépenses réellement exécutées n'atteint pas le montant de la dépense retenue pour le calcul de la subvention (soit 36 750,08 € HT), le versement sera ajusté à 5,7 % du montant des dépenses réalisées.

La demande de paiement devra être effectuée dans un délai maximum de 3 ans à compter de la notification de la subvention. Au delà de ce délai, la subvention sera considérée comme caduque et sera annulée.

Article 6 : COMMUNICATION ET INFORMATION

Tout document ou opération de communication sur le projet (panneaux d'information sur le site, plaquettes, site Internet, événementiel, sorties nature...) fera mention de son classement à l'inventaire départemental des Espaces Naturels Sensibles et de sa labellisation NatO et fera apparaître le logo du Département de la Haute-Savoie et le logo des ENS de Haute-Savoie.

La CCBC et le SIAC s'engagent à tenir informé le Département de la HAUTE-SAVOIE de tout événement à destination du public (grand public, scolaires, élus...) ayant trait au site de la pierre à Martin.

La CCBC s'engage à mettre à disposition du Département de la Haute-Savoie toutes les informations susceptibles de renseigner la base de données départementale des Espaces Naturels Sensibles dénommée « observatoire départemental ».

Le site de la pierre à Martin paraîtra dans les publications du Département de la Haute-Savoie sur les Espaces Naturels Sensibles.

Le Département s'engage à intégrer ce projet à l'inventaire Départemental des Espaces Naturels Sensibles et par conséquent dans son tableau de bord.

Article 7 : RESPONSABILITES DES PARTIES

La CCBC est seule responsable de la gestion du site de la pierre à Martin.

Article 8 : DUREE DU CONTRAT

La durée du présent contrat est de 10 ans. Il est renouvelable par reconduction expresse des trois parties.

Le Département de la Haute-Savoie pourra s'opposer à la cession du présent contrat à une structure qui n'aura pas reçu son agrément.

Article 9 : RESILIATION – LITIGES

La méconnaissance des engagements pris dans les articles 3 et 4 entraîne une procédure de conciliation. Si celle-ci n'aboutit pas, alors il s'ensuit la perte du label, l'arrêt du versement des subventions en cours et le remboursement des aides versées dans le cadre de la présente convention, au prorata des actions réalisées.

La résiliation interviendra dans un délai d'un mois après envoi d'un avis par lettre recommandée avec accusé de réception.

À Annecy, le - 7 JAN. 2015

Le Président de
la CCBC,
Jean NEURY



Le Président
du SIAC,
**Jean-Yves
MORACCHINI**



Le Président
du Conseil Général,
Christian MONTEIL



ANNEXE VII : Exemple de contrat avec un office de tourisme : Les Gets



CONVENTION CADRE DE
PARTENARIAT
ENTRE
LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'AMENAGEMENT DU CHABLAIS
ET
L'OFFICE DE TOURISME
LES GETS



ENTRE :

D'UNE PART,

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais, ci-après dénommé « SIAC », dont le siège est situé à Thonon-les-Bains – 2 avenue des Allobroges, Square Voltaire – 74200 Thonon-les-Bains, représenté par Jean Yves MORRACHINI agissant en qualité de Président, dûment habilité par délibération du Comité Syndical du SIAC en date du 25 septembre 2014.

ET D'AUTRE PART

L'Office de tourisme Les Gets dont le siège est situé Route du Front de Neige, 74260 LES GETS, représenté par M. Christophe MUTILLOD, agissant en qualité de Président.

Vu la Charte du Geopark Chablais validée par le Comité Syndical du 19 novembre 2010 et les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais ;

Vu les Statuts de l'Office de Tourisme Les Gets, sa compétence tourisme et son projet de territoire.

Préambule

Le Chablais, au travers du SIAC, est devenu le 90^{ème} Geopark mondial, le 50^{ème} européen et le 3^{ème} français, reconnu par l'UNESCO en 2012. Le Geopark Chablais couvre les 62 communes du SIAC.

Un Geopark est un territoire de vie, animé par ses habitants, ses visiteurs et les acteurs locaux. La relation entre l'homme et la terre y est une composante essentielle. Un Geopark comprend un certain nombre de sites géologiques remarquables au regard de leur qualité scientifique, de leur rareté, de leur attrait esthétique ou de leur valeur éducative. Leur intérêt peut également être archéologique, écologique, historique ou culturel. Chaque site remarquable est aussi appelé géosite...

Le Geopark Chablais a pour missions, définies par la Charte du réseau des Geoparks européens (The EGN Charter) :

- La connaissance des géopatrimoines,
- La protection et la préservation des géopatrimoines,
- L'éducation à l'environnement, la formation et le développement de la recherche scientifique,
- Le développement économique durable de son territoire par l'amélioration de l'image générale liée au patrimoine géologique et au développement du géotourisme,
- La coopération avec les autres membres du réseau européen et mondial des Geoparks.

La mise en place de partenariats est essentielle pour développer une offre géotouristique de qualité.

Convention n°067-12

Quel que soit le domaine d'activités des partenaires, ils sont réunis autour d'un thème commun : le patrimoine géologique. Ils jouissent de la reconnaissance mondiale des « Geoparks européens » soutenue par l'UNESCO et, participe à la promotion des valeurs naturelles et culturelles des Geoparks.

Le SIAC, structure porteuse du Geopark Chablais assure :

- la mise en œuvre de la Charte du réseau des Geoparks européens (The EGN Charter) en faisant réaliser toute action ou étude nécessaire,
 - la cohérence et la coordination des actions de préservation, de mise en valeur, de suivi, d'évaluation, de gestion, d'animation, de communication et mise en tourisme menées par ses partenaires sur le territoire du Geopark Chablais.

Sur la thématique du tourisme, la Charte du réseau des Geoparks européens stipule (article 3) :

« Un Geopark Européen a un rôle actif dans le développement économique de son territoire par le biais de l'amélioration de l'image générale liée au patrimoine géologique et au développement du géotourisme. Il a un impact direct sur le territoire en influençant les conditions de vie et l'environnement de ses habitants. L'objectif est de permettre aux habitants de se réapproprier les valeurs géopatrimoniales du territoire et ainsi de participer activement à la revitalisation culturelle du territoire dans son ensemble. »

L'office de tourisme Les Gets dont la compétence s'exerce sur le territoire de la commune Les Gets, Haute-Savoie, assure principalement :

- l'accueil et l'information des touristes,
- la promotion et l'animation touristiques de la commune,
- l'élaboration de produits touristiques,
- ainsi que la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – Objet de la convention

La présente convention définit les modalités de partenariat entre le SIAC et l'office de tourisme Les Gets concernant la promotion touristique, l'information sur le territoire et la sensibilisation du public au Geopark Chablais.

Elle a pour objet de :

- Préciser les objectifs communs que poursuivent l'office de tourisme Les Gets et le SIAC,
- Engager, de façon coordonnée, l'action du SIAC et l'office de tourisme Les Gets concernant la promotion touristique, l'information sur le Geopark et la sensibilisation du public,
- Convenir d'un cadre fixant les conditions, les modalités et les engagements respectifs de chaque partenaire afin d'assurer une mise en œuvre efficace des actions menées.

Elle constitue, ainsi, le cadre dans lequel seront définies les actions de chacun des partenaires et pourront être réalisés des démarches communes ou des opérations ciblées. Elle permet à l'office de tourisme Les Gets d'être un partenaire et un point d'information officiels du Geopark Chablais.

ARTICLE 2 – Objectifs pour la promotion touristique, l’information sur le territoire et la sensibilisation du public

La stratégie touristique du Geopark Chablais se résume en 3 axes forts :

- Protéger et valoriser les patrimoines,
- Développer une offre compétitive adaptée à chaque cible,
- Affirmer la lisibilité du Réseau des Géoparcs européen et mondial et du Geopark Chablais.

Le partenariat est construit pour répondre à ces objectifs. Les Offices de Tourisme, eu égard leurs compétences et leur ancrage territorial, participeront résolument à cet effort. Il s’agit de mettre en place un maillage fort de l’information touristique et de promotion du Geopark Chablais au travers du réseau des offices de tourisme.

ARTICLE 3 – Modalités opérationnelles

Le partenariat repose sur **3 grands axes** :

Axe 1 : Contribution à la connaissance du territoire et de ses patrimoines

Axe 2 : Communication (promotion, information, accueil du public...)

Axe 3 : Mise en tourisme (géotourisme)

1. Contribution à la connaissance du territoire et de ses patrimoines

1.1. Formation professionnelle

La formation constitue un outil fort de sensibilisation et d’appropriation des richesses d’un territoire. Le SIAC s’engage à mettre en place des formations de sensibilisation aux enjeux du Geopark, aux sites emblématiques du Geopark et aux géopatrimoines. Le SIAC conviera l’office de tourisme Les Gets aux formations à destination des offices de tourisme et des acteurs du tourisme.

L’office de tourisme Les Gets s’engage à ce qu’une personne référente, chargée de l’accueil ou de la promotion participe à au moins une journée de formation Geopark Chablais par an, selon le programme annuel.

L’office de tourisme Les Gets et le SIAC pourront co-construire le contenu de certaines formations destinées aux professionnels ou autres acteurs locaux.

L’office de tourisme Les Gets s’engage, lors de la mise en place d’éductours, à intégrer la visite des géosites de son territoire. Il pourra faire appel aux médiateurs officiels du Geopark Chablais pour l’encadrement de ces visites.

1.2. Observatoire du territoire (en fonction des compétences de l’office de tourisme)

Au travers de leurs missions respectives d’observatoire du territoire, les deux partenaires collectent des données sur la fréquentation et l’évolution du territoire. Les produits et activités géotouristiques devront être conçus pour des marchés clairement identifiés et en fonction des objectifs de la charte du réseau des Geoparks européens. Les partenaires s’engagent dans cette dynamique à un échange d’information.

2. Communication

Les deux partenaires s'engagent à s'informer réciproquement des actions de communication qu'ils mènent autour des opérations réalisées en application du présent accord.

2.1. Echange et diffusion de l'information interne au territoire

Les partenaires s'engagent à s'informer mutuellement de leur programme d'action annuel. L'office de tourisme Les Gets s'engage à relayer aux acteurs qu'ils fédèrent les actions concernant le Geopark Chablais.

Le SIAC relaie les informations de L'office de tourisme Les Gets en lien avec le Geopark sur le site Internet du Geopark Chablais par le biais de la plateforme SITRA.

2.2. Promotion touristique

Le territoire, par l'intermédiaire de son titre de « Geopark européen », porte une image d'espace naturel remarquable à préserver et à valoriser. L'office de tourisme Les Gets veillera particulièrement à ce que les actions de promotion du Geopark et de ses géosites reflètent et soutiennent les objectifs de préservation des patrimoines et de gestion des flux de visiteurs.

L'office de tourisme Les Gets s'engage à :

- intégrer, dans sa promotion touristique [éditions, Internet, dossier de presse], le Geopark, les géosites de son territoire ainsi que les événements ou produits labellisés Geopark Chablais dans le respect de la charte graphique du Geopark Chablais ;
- apposer le tampon Geopark Chablais (fourni par le SIAC) sur la devanture de son/ses bureaux d'accueil et à installer l'oriflamme Geopark (fournie par le SIAC) à l'intérieur ou à l'extérieur de son établissement,
- mettre à disposition de ses visiteurs les éditions du Geopark Chablais, et à prévenir le SIAC lorsque le stock est épuisé.

Le SIAC s'engage à :

- donner les éléments d'information utiles (kit de communication Geopark) à cette promotion et met à disposition de l'office de tourisme Les Gets les supports de communication Geopark : brochures, support web (vidéo, pdf...). Il pourra mettre à la disposition de l'office de tourisme Les Gets la photothèque du Geopark Chablais.

3. Mise en tourisme du Geopark

Le géotourisme est une nouvelle forme de tourisme se situant à la croisée du tourisme culturel, sportif et naturel dans le respect des critères du développement durable.

La création d'une offre estampillée « Geopark Chablais » (prestation touristique, événement...) doit répondre au cahier des charges des Geoparks européen et obtenir la labellisation « Geopark Chablais ». Cette labellisation est soumise à la validation du SIAC au travers de son comité de pilotage Geopark Chablais.

Les socioprofessionnels ayant suivi et validé la formation Geopark Chablais et bénéficiant à ce titre du titre de « médiateurs du Geopark Chablais » sont des partenaires privilégiés.

3.1. Animations, évènementiels (dans le cas des Offices de tourisme ayant la compétence animation)

L'organisation d'animations, d'évènements a pour vocation de faire découvrir et faire vivre les géosites aménagés du Geopark Chablais, de sensibiliser le public aux géopatrimoines et aux enjeux des Geoparks.

L'office de tourisme Les Gets s'engage à :

- Valoriser les géosites de son territoire au travers de son programme d'animations et/ou d'activités.
- Organiser des animations/évènements dans la cadre d'appel à projets portés et/ou relayés par le SIAC. L'encadrement des animations doit être, à minima, assuré par un socioprofessionnel labellisé Geopark Chablais. Ces derniers regroupés au sein de l'association Téthys Chablais sont les « médiateurs officiels du Geopark Chablais ».

Le SIAC s'engage à :

- mettre à jour cette liste et à la transmettre sur demande aux partenaires. En tant que porteur et coordinateur du Geopark Chablais, le SIAC sera amené à relayer des appels à projets d'animations/évènements qui bénéficient de soutien financiers de ses partenaires (ex. Conseil général de la Haute-Savoie dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles).

3.2. Montage de produits Geopark

La mise en place de produits Geopark (visite guidée, randonnée accompagnée, séjour...) est à l'initiative des socioprofessionnels du tourisme labellisés Geopark Chablais et/ou des offices de tourisme.

Le SIAC s'engage à accompagner les socioprofessionnels labellisés Geopark Chablais dans la définition du contenu de leur produit.

L'office de tourisme Les Gets s'engage à développer, eu égard leurs clientèles, des produits Geopark dans le cadre de leur programme d'activités.

3.3. Participation au développement géotouristique

Le SIAC pourra être amené à proposer la mise en place de nouvelles dynamiques touristiques (concept, produits, séjour...). L'office de tourisme Les Gets s'engage à contribuer aux réflexions qui seront engagées.

ARTICLE 4 – Conduite et suivi du partenariat

Le SIAC pourra être amené à solliciter une réunion avec les instances dirigeantes de l'Office de Tourisme Les Gets pour statuer sur la bonne mise en œuvre de ce protocole.
Des réunions techniques supplémentaires pourront avoir lieu en cours d'année sur des thématiques spécifiques si cela s'avère nécessaire.

ARTICLE 5 – Durée

Le présent accord est conclu pour la durée de l'intégration du Chablais au réseau des Géoparc européens.



Christophe MUTILLOD,
Président de l'OT Les Gets

Contenus de la malle pédagogique Geopark : projet

- **Démarche** : mallette traitant de plusieurs sujets étroitement liés au Chablais, à ses partenaires et ses enjeux. Outil qui accompagne les collégiens de la 6^e à la 3^e. Mallette conçue de façon à combiner les activités en classe (étude documentaire, démarche d'investigation, expérimentation...) et les sorties découvertes sur le terrain ou chez nos partenaires.

- **Public** : collégiens ; 15 collèges dans le Chablais
- **Nombre de mallette prévues** : 16 (1 par collège + 1 stockée au SIAC)
- **Conception – rédaction** : jusqu'à février 2016
- **Formation des enseignants** : mai 2016

Plusieurs points des programmes scolaires vont être traités via des « fiches activités » contenues dans la mallette. Les fiches seront classées par niveaux et matières. Elles partiront du programme scolaire pour détailler un exemple local, qui pourra être mis en lien avec une proposition de sortie sur le terrain. Les fiches pourront être personnalisables selon la situation géographique de l'établissement, grâce à un grand choix de document.

Certaines fiches seront classées séparément comme « projet collaboratif » : activités au croisement de plusieurs matières (demande de l'Education Nationale pour 2016), projets menés en commun entre plusieurs établissements (sciences participatives, exposition photo...).

Ainsi, il y aura 1 classeur d'activité par niveau scolaire, soient 4 classeurs au total. Ces classeurs seront subdivisés par matières, plus un onglet « projets collaboratifs ». Un lien entre les activités sera présenté sous forme « arborescente » et non sous la forme traditionnelle d'un fil conducteur rectiligne.

Pour accompagner les activités, il y aura plusieurs maquettes et kits, des échantillons de roches du Chablais, des photos et des cartes plastifiées (avec différents types de données : IGN, touristique, PLU, PPR, géologie, etc.), des documents littéraires, etc. Quatre jeux originaux (d'enquête, de rôle...) seront proposés, ainsi que des interviews vidéos. L'ensemble des fichiers sera disponible sous format numérique (clef USB). Par ailleurs, les photos prises par les élèves et certains documents pourront faire l'objet d'un projet numérique : par exemple, un blog du Geopark qui serait modéré par les enseignants, et dont le contenu serait ensuite validé par le SIAC avant publication.

La mallette proposera certes des activités « classiques » en classe, mais privilégiera la construction de projets entre les matières / entre les établissements / avec des acteurs locaux. Le but est de permettre aux collégiens de découvrir et de s'approprier leur territoire.

Des liens seront faits vers nos partenaires et les acteurs locaux : Téthys (sorties sur le terrain), Abbayes, Musées, Châteaux, Fac Lac (laboratoire de fabrication associatif, disposant notamment de découpeuses laser et d'imprimantes 3D), Asters (Réserve Naturelle du Delta de la Dranse), autres acteurs locaux (politiques, agriculteurs : visites, interventions dans l'établissement).

Les liens du programme qui seront traités sont présentés au verso de cette feuille.

	Sujets traités en lien avec les programmes	Matériel envisagé
6 ^{ème}	<ul style="list-style-type: none"> - SVT : analyse du sol ; étagement de la végétation ; sciences participatives (bourgeoisement) ; fabrication du sol ; production alimentaire (productions locales) - HGEC : traces gallo-romaine dans le Chablais (histoire) ; lecture de paysages (géo) ; caractéristiques du territoire (géo) ; citoyenneté ; aménagement, bonne conduite (EC) - Français : rédaction de texte narratif en rapport avec un auteur du Chablais ; rencontre avec l'auteur - Technologie : les moyens de transport : par exemple étude de la barque « La Savoie » - Arts-Plastiques : représentations artistiques des caractéristiques du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Kit analyse du sol • Livre <i>Géologie et littérature en Chablais</i> • Cartes à différents niveaux de lecture
5 ^{ème}	<ul style="list-style-type: none"> - SVT : sédimentation ; glaciation ; érosion ; action de l'homme : protection (lien HGEC) ; utilisation dans la construction (lien histoire de l'art et technologie). - HGEC : relations féodales (Château d'Allinges, Ripaille) (histoire) ; rôle de la religion (Abbayes ; les Chartreux) (histoire) ; le Duché de Savoie(histoire) ; aménagement du territoire : Scot, Geopark (géo) ; prévention des risques dans le Chablais (géo) ; la ressource en eau (géo) - Français : rédaction de poème ou fable en rapport avec le territoire / rédaction d'une pièce de théâtre collective - Physique-Chimie : cycle de l'eau et usage de l'eau, dissolution... - Technologie : patrimoine bâti du Chablais - Arts-Plastiques : projet photo (exposition entre tous les collèges participants) 	<ul style="list-style-type: none"> • Carte situant les blocs erratiques • Echelle de dureté de Mohs • Paléo-reconstitutions • Jeu enquête sur l'utilisation des matières 1^{ère} du Chablais (roche et eau) • Livre <i>Géologie et littérature en Chablais</i> • Cartes à différents niveaux de lecture (PPR, PLU...)
4 ^{ème}	<ul style="list-style-type: none"> - SVT : mouvement des plaques ; déformation des roches et failles ; volcanisme (nappe des Gets) ; risques : tsunami du Léman et liens avec actualité ; cycle des roches - HGEC : passage des philosophes du siècle des Lumières dans le Chablais (histoire) ; l'âge industriel dans le Chablais (histoire) ; l'annexion de la Savoie en 1860 (histoire) ; échanges de produits (géo) ; mobilité humaine : tourisme, frontaliers (géo) ; charte d'utilisation du Geopark (EC) - Français : écrire une nouvelle fantastique sur le Léman basée sur des accidents géologiques réels (apparition du lac de Bellevaux, etc.) - Physique-Chimie : érosion chimique des roches - Arts-Plastiques : contes et légendes de la région et types de représentations (cartes, musiques...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Maquette failles • Maquette tectonique • Maquette Pangée • Paléo-reconstitutions • Jeu cycle des roches • Jeu d'enquête matières 1ere • Livre <i>Géologie et littérature en Chablais</i> • Cartes à différents niveaux de lecture
3 ^{ème}	<ul style="list-style-type: none"> - SVT : histoire de la Terre : roches, des archives géologiques ; évolution des paysages Chablaisiens ; environnement : le contrat de rivière ; sciences participatives - HGEC : évolution des méthodes de production (histoire) ; étude de cas d'aménagement (géo) ; étude d'un espace productif (géo) ; coopération mondiale des Geopark et UNESCO (géo) - Français : rédaction d'article de presse ou d'article journalistique (blog sur le Geopark ? critique d'œuvre réalisée en Arts Plastiques sur le Geopark) - Physique-Chimie : oxydo-réduction : la couleur des roches - Technologie : conception d'un jeu « Geopark) (ex. : de type Trivial Poursuite) - Arts-Plastiques : travail sur l'exposition des œuvres réalisées dans le cadre d'une journée d'échange « Geopark » 	<ul style="list-style-type: none"> • Fossiles • Paléo-reconstitutions • Livre <i>Géologie et littérature en Chablais</i> • Cartes à différents niveaux de lecture



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Chablais
Géoparc
mondial
UNESCO



**GÉOPARK
CHABLAIS**

DEVENEZ PARTENAIRE DU GÉOPARK CHABLAIS UNESCO

Charte de partenariat



©OT Thonon - Pierre THIRIET



©J-F VUAVAND



©Gîtes de France

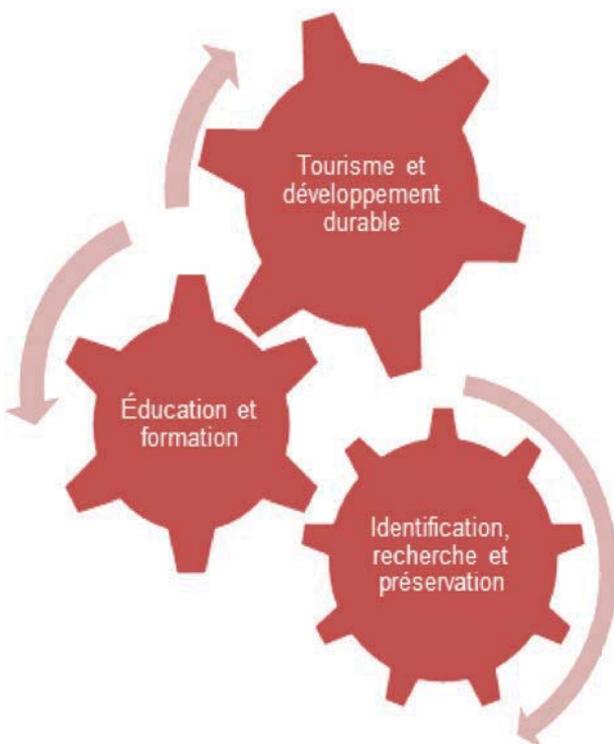
©Antoine BERGER

LE GEOPARK CHABLAIS

Le territoire du Chablais* possède un héritage géologique exceptionnel. A ce titre, il a été reconnu «Géoparc mondial UNESCO» en mars 2012.

Dans cette dynamique, le Geopark Chablais UNESCO, porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC), s'est donné pour objectif de mieux prendre en compte le patrimoine naturel (et en particulier géologique) dans le développement économique et touristique du Chablais. Il souhaite développer une offre touristique en complément de celle existante et renforcer la qualité de vie des habitants par la préservation et la valorisation des paysages et richesses patrimoniales du Chablais.

LES MISSIONS DU GEOPARK CHABLAIS UNESCO



Si un «géoparc mondial UNESCO» doit démontrer l'importance de son patrimoine géologique, son principal objectif est avant tout d'explorer, de développer et de célébrer les liens entre son héritage géologique et tous les autres aspects du patrimoine naturel, culturel et immatériel (produit du terroir, savoir-faire...).

*Les 62 communes concernées :

Abondance, Allinges, Anthy-sur-Léman, Armoy, Ballaison, Bellevaux, Bernex, Bonnevaux, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cervens, Champanges, Châtel, Chens-sur-Léman, Chevenoz, Douvaine, Draillant, Essert-Romand, Evian-les-Bains, Excenevex, Fessy, Féternes, La Baume, La Chapelle d'Abondance, La Côte d'Arbroz, La Forclaz, La Vernaz, Larringes, Le Biot, Le Lyaud, Les Gets, Loisin, Lugrin, Lullin, Lully, Margencel, Marin, Massongy, Maxilly-sur-Léman, Meillerie, Messery, Montriond, Morzine, Nernier, Neuvécelle, Novel, Orcier, Perrignier, Publier, Reyvroz, Saint-Jean d'Aulps, Saint-Gingolph, Saint-Paul en Chablais, Sciez, Seytroux, Thollon-les-Memises, Thonon-les-Bains, Vacheresse, Vailly, Veigy-Foncenex, Vinzier, Yvoire.

BÉNÉFICIEZ DE LA RECONNAISSANCE «GEOPARK CHABLAIS UNESCO»



1. L'objectif de la reconnaissance

Une reconnaissance « Geopark Chablais UNESCO » pour :

- Accompagner le client dans sa découverte « géotouristique » du Chablais
- Valoriser et distinguer des activités emblématiques du territoire
- Identifier les adresses privilégiées pour découvrir les patrimoines du Chablais, ses coutumes et échanger avec la population locale
- Faire se rencontrer et travailler ensemble les partenaires du Geopark
- Véhiculer la reconnaissance «géoparc mondial UNESCO» du Chablais

2. Qui peut l'obtenir ?

La reconnaissance « Geopark Chablais UNESCO » est attribuée à des productions, à des services, à des savoir-faire ou encore à des activités et des métiers spécifiques.

Sont éligibles au titre de partenaires du Geopark Chablais UNESCO les personnes physiques ou morales qui, par leur implication dans l'accueil, la production, leur activité touristique sont soucieuses de valoriser les patrimoines du Chablais et de sensibiliser le visiteur à la préservation de cet héritage.

3. Comment l'obtenir

L'autorisation d'utiliser le tampon « Geopark Chablais UNESCO » sur un produit et/ou pour une entreprise est délivrée par le SIAC. Il existe 3 conditions sinequanone pour l'obtenir :

- > Le demandeur doit exercer son activité sur l'une des 62 communes* du Chablais.
- > L'activité doit participer à renforcer les valeurs poursuivies par le Geopark :
 - La valorisation de l'identité du territoire, des richesses locales
 - La préservation et la sensibilisation à notre héritage naturel
 - L'humain au cœur de l'activité
- > Le demandeur doit aussi répondre à tous les critères obligatoires du référentiel de sa catégorie (disponible sur demande) et signer le formulaire d'adhésion.

Catégories de partenaires :

Lieux de visite

Centres de vacances

Hébergements touristiques

Prestataires d'activités

Activités de pleine nature et visites guidées

Agriculture - Produits du terroir

Restaurants

Fêtes et manifestations

Artisans d'art

4. Pour quoi ?

Le label «Géoparc mondial UNESCO» récompense la richesse géologique des territoires, il apporte une reconnaissance internationale du territoire du Chablais. À ce titre, il permet aux partenaires et produits estampillés «Geopark Chablais» de renforcer leur ancrage local et la qualité de leur produit, de bénéficier d'une visibilité supplémentaire et de s'inscrire dans une démarche de valorisation du territoire du Chablais.

Être partenaire du Geopark Chablais UNESCO permet également de bénéficier de services :

- une expertise scientifique et une assistance à la définition de votre projet de valorisation
- un référencement sur les outils de communication du Geopark Chablais UNESCO
- la mise à disposition d'un kit de communication Geopark Chablais (cartes, documentation, autocollants...)
- des retombées directes et indirectes de toute la communication réalisée par le SIAC et ses partenaires (UNESCO, Savoie Mont Blanc, offices de tourisme, ...) pour le Geopark Chablais.

CONTACT :

Amélie GIROUX

Chargée de mission Tourisme

09.74.76.72.77 – tourisme@siac-chablais.fr

Retrouvez sur notre site Internet l'actualité du Geopark Chablais UNESCO, ses missions et son offre pédagogique et touristique :

WWW.GEOPARK-CHABLAIS.COM



FORMULAIRE DE PARTENARIAT GEOPARK CHABLAIS

Ce document s'inscrit dans le cadre de la charte de partenariat Geopark

Je soussigné :

Représentant légal de la structure (Nom et prénom) : Noël DUVAND

Agissant en qualité de : Président

Nom de la structure : Ethic étapes Côté Lac

Adresse de la structure ou personne physique : Avenue de Neuvecelle – BP 31 – 74500 EVIAN LES BAINS

Lieu(x)/zone(s) de pratique de vos activités : EVIAN

Numéro de téléphone : 04.50.75.35.87

Adresse email : info@cotelacevian.com

N° SIREN/SIRET : 31490065500023

Souhaite devenir partenaire du Geopark Chablais dans la catégorie suivante :

- Lieux de visite
- Centres de vacances
- Hébergements touristiques
- Prestataires d'activités
- Activités de pleine nature et visite guidée
- Agriculture – Produit du terroir
- Restaurants
- Fêtes et manifestations
- Artisans d'art

Souhaite développer :

une démarche de **reconnaissance d'un produit** (ou plus) : dans le cas de cette démarche, vous obtenez le droit d'utiliser le tampon « Geopark Chablais » pour un produit/une activité/un évènement.

Préciser le nom du produit : Séjours thématiques Géopark scolaires tous niveaux / randonneurs

une démarche de **partenariat** : dans le cadre de cette démarche, la structure devient partenaire officiel du Geopark Chablais et est ainsi autorisée à apposer le logo « partenaire du Geopark Chablais ».





Reconnait avoir pris connaissance des modalités de la reconnaissance « Geopark Chablais » et atteste sur l'honneur que

■ l'établissement que je représente respecte à minima les critères obligatoires demandés dans le référentiel «Geopark Chablais» de ma catégorie.

Spécifiez les actions / caractéristiques de votre établissement qui répondent aux valeurs et critères du Geopark Chablais : Mesure en faveur de la gestion de l'énergie/gestion de l'eau/gestion des déchets. Sensibilisation de la clientèle aux critères de tourisme durable. Proposer des sorties/séjours/ateliers pédagogiques encadrés par un professionnel diplômé labellisé Geopark Chablais.

■ le produit que je représente respecte à minima les critères obligatoires demandés dans le référentiel « Geopark Chablais » de ma catégorie.

Spécifiez les caractéristiques du produit qui répondent aux valeurs et critères du Geopark Chablais : Produits pas encore réalisés.

■ déclare sur l'honneur posséder les habilitations et assurances nécessaires à l'exercice de mon activité en toute légalité.

Tout critère validé ou invalidé après la signature de la présente attestation nécessitera un renouvellement de ce document.

Je souhaite intégrer le réseau des partenaires du « Geopark Chablais » et, de fait, bénéficier de toutes les actions proposées dans ce cadre.

Un macaron partenaire m'est remis. Je m'engage à l'apposer sur mon établissement. Je m'engage également à le retirer lorsque je sortirai du réseau des partenaires du « Geopark Chablais ».

Un kit de communication m'est remis (logo officiel des partenaires du Geopark), je m'engage à l'utiliser ou à y faire référence uniquement sur les supports de communication de la structure/produit/activité visé dans le présent document.

Cette attestation fait foi pour les 3 prochaines années, sous réserve du respect continu à minima des critères obligatoires de la charte.

Fait à EVIAN

Le 06/01/2016

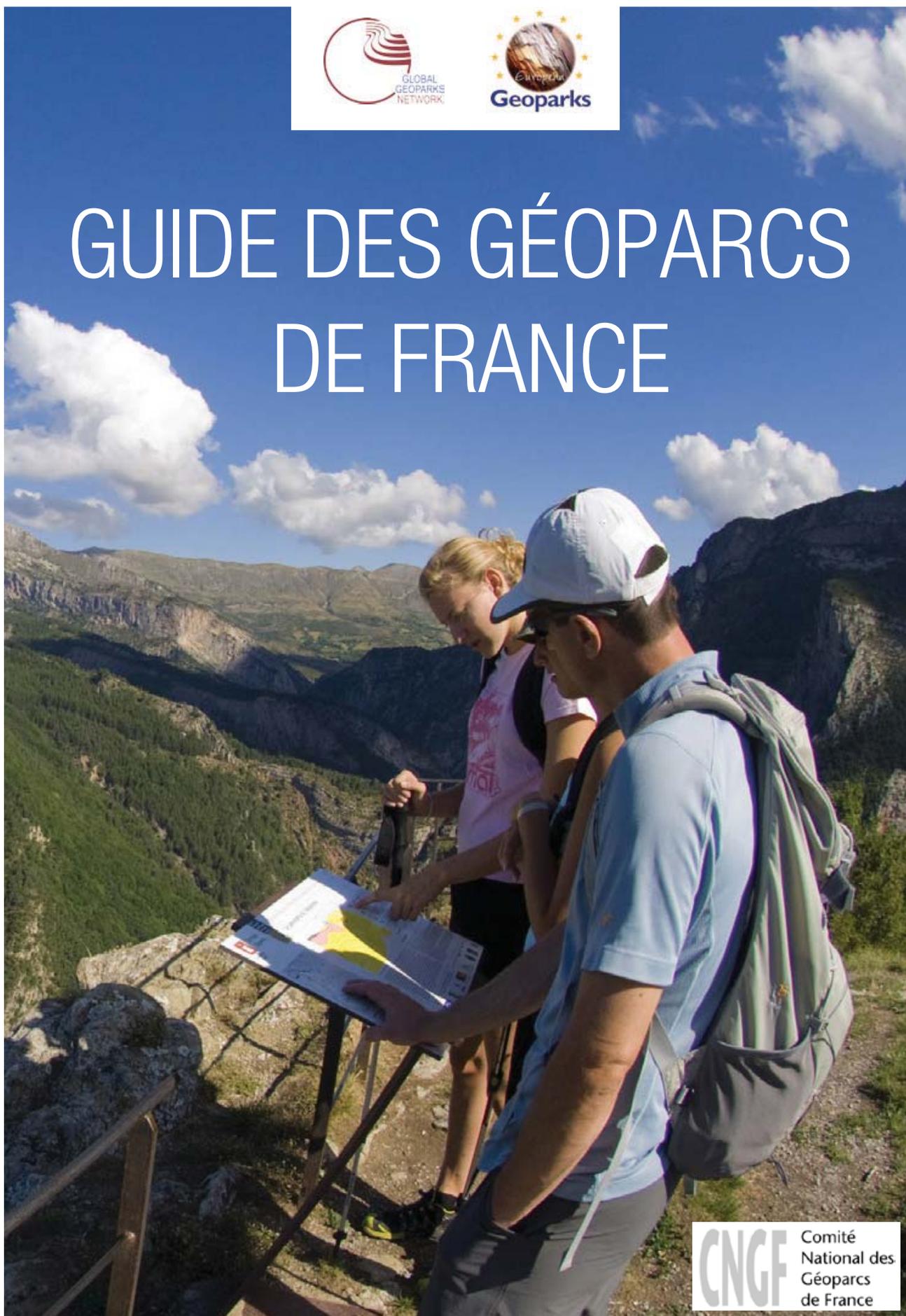
Signature et cachet



ESPACES MJC EVIAN
C.I.S. - R.A.J. - Restaurant
Maison pour tous - Galerie 29
BP3† - 74501 EVIAN Cedex
Tél. 0033 04 50 75 35 87
Fax 0033 04 50 75 45 67
direction@mjcevian.com



GUIDE DES GÉOPARCS DE FRANCE



CNGF Comité
National des
Géoparcs
de France

Le label Géoparc Mondial ou *Global Geopark*

Le concept de géoparc est né de 4 territoires européens impliqués dans les années 1995 dans la valorisation du patrimoine géologique, de la « mémoire de la terre », comme moteur de mise en place de politiques territoriales de développement durable. Géoparc mondial (ou Global Geopark) est aujourd'hui un label territorial international, soutenu par l'UNESCO, qui distingue des territoires au patrimoine géologique remarquable et qui portent un projet de développement durable en collaboration avec les habitants, et au bénéfice de ces derniers. Les géoparc développent des actions de recherche et de préservation sur les patrimoines géologiques en liaison avec les autres patrimoines du territoire (naturel, culturel, immatériels...), d'éducation et de sensibilisation du grand public, de développement économique par la création de nouveaux produits et emplois, en particulier dans le secteur du tourisme.



Les géoparc français

Le comité national des géoparc de France (CNGF) créé en 2014, réunit les géoparc français pour engager concertation et coopération entre territoires labellisés. Organisé sous statut associatif, son objet est aussi de conseiller ou d'accompagner les territoires candidats à la labellisation auprès des réseaux européen et mondial dans les meilleures conditions. Actuellement deux territoires sont officiellement candidats : le Beaujolais et les Causses du Quercy.

Candidat géoparc du Beaujolais

Syndicat Mixte du Beaujolais
172 boulevard Victor Vermorel
69400 Villefranche-sur-Saône



Tél. 04 74 65 74 40
ou 04 74 65 74 46
cbesombes@pays-beaujolais.com
www.geopark-beaujolais.com

Candidat géoparc des Causses du Quercy

Parc naturel régional
des Causses du Quercy
11 rue Traversière - B.P. 10
46240 Labastide-Murat



Tél. 05 65 24 20 50
geoparc@parc-causses-du-quercy.org
www.parc-causses-du-quercy.org

Pour en savoir plus sur le Comité National des Géoparc de France et le contacter : <http://geopark-cngf.fr>



“

*Ce petit guide vous présente
les 5 géoparc actuellement
labellisés en France*

Page 3

Haute-Provence

Page 4

Luberon

Page 5

Massif des Bauges

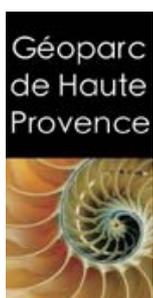
Page 6

Chablais

Page 7

Monts d'Ardèche

Le géoparc de Haute-Provence



Le géoparc de Haute-Provence est le premier géoparc créé, en 2000, par l'UNESCO. Il a servi de modèle au développement des Geoparcs à travers le monde. Son territoire, unique au monde, correspond à 60 communes du département des Alpes de Haute-Provence. Lieu où la mémoire de la terre rencontre la mémoire des hommes, il unit les rives du lac de Sainte-Croix aux eaux bleutées avec les sommets en-neigés de Dormillouse et comprend une diversité unique de paysages où se cotoyent caractères alpins et provençaux. Un territoire d'alliance de l'olivier et du mélèze, de la lavande et de l'édelweiss. Un territoire exceptionnel de saveurs, de senteurs et de couleurs riche d'une longue présence humaine qui l'a lentement façonné.

Géoparc de Haute-Provence

Musée Promenade
Montée Bernard Dellacasagrande
04000 Digne les Bains

Tél. 04 92 36 70 70
geoparcdehauteprovence@hotmail.com
www.geoparchauteprovence.com
www.facebook.com/pages/geoparc-de-Haute-Provence-France/1777466535810853



Le géoparc du Luberon

Parc naturel régional du Luberon



Situé en Provence, le géoparc du Luberon couvre une surface de 1850 km² et compte une population de plus de 170 000 habitants. C'est un territoire qui se caractérise par sa géodiversité : reliefs calcaires, sables ocreux, combes rocheuses et douces collines ainsi que par la richesse de ses milieux naturels et par un patrimoine bâti remarquable. Son patrimoine géologique est d'intérêt international ; stratotype de l'étage Aptien, gisements à vertébrés continentaux, sites exceptionnels à empreintes fossiles de pas de mammifères, etc.

C'est aussi un territoire qui illustre les relations qui unissent l'homme et le sous-sol. Une douzaine de substances minérales ont été ou sont encore exploitées.

Les actions menées sur le géoparc s'appuient sur un partenariat avec des scientifiques et les acteurs du territoire.

Travaux de recherche, gestion des milieux naturels, programme éducatif, rencontres avec le grand public, promotion du géotourisme, valorisation des circuits courts et de l'écoconstruction... participent à la reconnaissance du géoparc du Luberon.

Parc naturel régional du Luberon

60 place Jean-Jaurès - BP122
84404 Apt cedex

Tél. 04 90 04 42 00
accueil@parcduluberon.fr
www.parcduluberon.fr



Le géoparc du massif des Bauges

Parc naturel régional du Massif des Bauges



Le géoparc du Massif des Bauges, Parc naturel régional, regroupe 65 communes de Savoie et Haute-Savoie. Il y a 20 millions d'années, lors de l'émergence des Alpes, des sédiments marins vieux de 150 millions d'années ont été soulevés, plissés et écaillés pour donner à ce massif de moyenne montagne son caractère si particulier et spectaculaire. L'érosion et les glaciers ont fini de sculpter le paysage. Les hommes installés dans les vallées internes et les piémonts, ont complété l'œuvre. De ses vignobles aux accents méditerranéens aux alpages d'altitude, en passant par ses forêts, son patrimoine bâti et culturel, une diversité de milieux et d'activités illustrent tous les liens que l'homme a tissé avec ce territoire tout en préservant l'harmonie naturelle de ces paysages.

Parc naturel régional du Massif des Bauges

Maison du Parc
Avenue Denis Therme
73630 Le Châtelard

Tél. 04 79 54 86 40
info@parcdesbauges.com
www.parcdesbauges.com



Le géoparc du Chablais



Situé entre les bords du Léman et le massif du Mont Blanc, le géoparc Chablais s'étend sur 62 communes. Il est porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC).

Ici, les Alpes se racontent... En le regardant de près, son beau paysage est fait de roches qui racontent une histoire vieille de 250 millions d'années ! Lors de la formation des Alpes, les roches déposées au fond de l'océan alpin se sont plissées, fracturées et érigées. Les glaciers ont ensuite érodé et sculpté les paysages qui offrent aujourd'hui en tous lieux du Chablais des spectacles saisissants et des sites enchanteurs.

L'histoire de la terre imprègne fortement l'histoire de l'homme, ses traditions, l'architecture et la vie quotidienne. Dans ce territoire dynamique avec une population en forte croissance, le géoparc fédère l'ensemble des acteurs autour de la mise en valeur de ces richesses naturelles. Le géoparc Chablais vous invite à changer votre regard sur les paysages grâce à une diversité d'activités touristiques et de produits à découvrir.

Géoparc Chablais

Syndicat Intercommunal
d'Aménagement du Chablais
2, avenue des Allobroges
Square Voltaire - BP 33
74201 Thonon-les-Bains Cedex

Tél. 04 50 04 65 34

Fax 04 50 04 65 30

coordinationgeoparc@siac-chablais.fr

www.geoparc-chablais.com



Le géoparc des Monts d'Ardèche

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche



Situé sur la bordure orientale du Massif Central, le géoparc des Monts d'Ardèche (Parc naturel régional des Monts d'Ardèche) est le plus jeune des géoparc de France et le premier non alpin ou périalpin. Il recèle des trésors pour le géologue averti ou amateur et plus simplement pour le curieux de nature. Sur le territoire du géoparc, rien ne manque pour une approche complète de la géologie, toutes les ères y sont en effet représentées depuis plus de 550 millions d'années !

Volcans, cascades, grottes, coulées basaltiques, traces de dinosaures ou chaos granitiques, chacun des 51 Géosites sélectionnés pour leur beauté, leur rareté et leur valeur patrimoniale, replonge le visiteur dans un contexte à la fois vertigineux et totalement actuel. En les découvrant c'est toute l'histoire de la terre qui se dessine... et l'homme n'est jamais bien loin ! En effet, partout dans les Monts d'Ardèche, l'homme a puisé dans le sol pour modeler le relief, participant ainsi à la grande création des paysages qui avait débuté des centaines de millions d'années avant son arrivée !

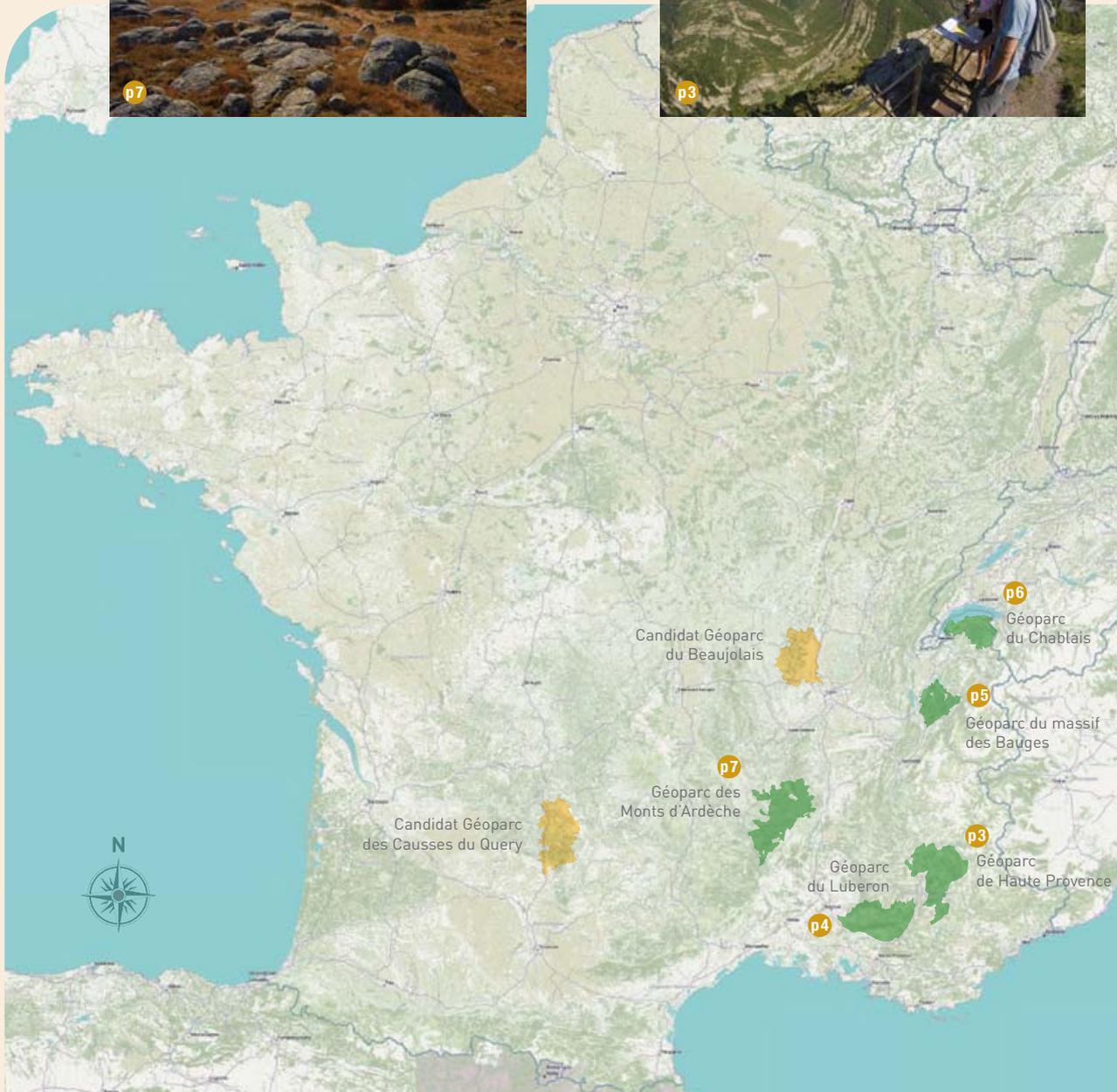
Géoparc des Monts d'Ardèche

Parc naturel régional
des Monts d'Ardèche
07380 Jaujac

Tél. 04 75 36 38 60
geoparc@parc-monts-ardeche.fr
www.geoparc-monts-ardeche.fr



Carte des Géoparcs de France



©2016. Autrement dit communication 04 92 33 15 33



ANNEXE XI : Lettre du réseau des Geoparks de 2011



Cellule de coordination du réseau des
European Geoparks
Réserve Géologique de Haute-Provence
BP 156 – 04005 Digne les Bains cedex France
Tél : 33 (0) 492 367 070
Fax: 33 (0) 492 367 071
Mail : sy.giraud@free.fr
egncoordinator@hotmail.com

October 17, 2011

Jean-Pierre Fillion,
Président du SIAC,
2, av. Des Allobroges,
Square Voltaire
B.P. 33
74201 Thonon-les-Bains Cedex
France

Dear M. Président

a l i a i b s h i h a a l b a l a s s

During the recent meeting of the coordination committee of the European Geoparks Network at the Gea Norvegica European and Global Geopark in September 2011, your application for membership of the European and Global Geoparks Networks was discussed.

The coordination committee was impressed by the quality and professionalism of your application and concluded that the Chablais has a high potential to become a very strong Global Geopark. In particular we were impressed by the cohesion the geopark project has brought to communities and people across your area. However, the coordination committee feel that, while much work has been achieved to date, there are a few further developments that we feel need to be implemented before endorsing your membership application. These developments include:

- a) Establish stronger leadership for the Geopark project inside SIAC, with the recommendation that the Director of SIAC be identified as the Director of the Geopark, with operational responsibility for assuring the overall strategy of the project is integrated across the work of SIAC, assuring appropriate staffing and budgets, defining the Geopark education and interpretation programmes, and achieving a common strategy on tourism within the Geopark with external partners. The geologist should be left to implement the geological programme of the Geopark only.
- b) Completion of a final plan for the implementation of the georoute of the Geopark, and confirmation of the availability of the required budget. Some action to actually implement the georoute should also be undertaken.
- c) Identify a four year work programme for tourism activities associated with the Geopark, and agreement to implement this with the relevant tourism actors in the area, including Chablais-Leman Tourism.
- d) Identification of a convincing Strategy to achieve added value from Geopark status, including specific visibility of the Geopark in the work of key partners including the visitor facilities associated with Evian, and the promotion of the Portes de Soleil.
- e) stop the selling of ornamental geological material at the shop at the Pont de Diable.
- f) engage with the EGN/GGN regarding the selling of slate ornaments at la Vallée des Ardoisiers (Morzine).

The coordination committee wish to give maximum encouragement to the Chablais team and suggest that you contact Stéphane Legal (stephane.legal@parcduluberon.fr) at the Luberon European & Global Geopark who will be available as a mentor. The committee also would like you to note that the Chablais will remain as an active application within the EGN/GGN application system. The coordination committee recommends that a progress report be submitted covering the points raised above when the Chablais team feel they have been implemented. This report should be submitted one month before a meeting of the coordination committee of the EGN. Our next meetings are in March 2012 and September 2012 (exact dates have yet to be confirmed).

Finally, the coordination committee of the EGN and the bureau of the GGN wish to thank you for the interest you have shown in wishing to join the geoparks network and we look forward to working closely with you in the future.

Sincerely

Prof Nickolas Zouros
Prof Patrick J McKeever
EGN Coordinators



Cellule de coordination du réseau des
European Geoparks
Réserve Géologique de Haute-Provence
BP 156 – 04005 Digne les Bains cedex France
Tél : 33 (0) 492 367 070
Fax: 33 (0) 492 367 071
Mail : sy.giraud@free.fr
egncoordinator@hotmail.com

March 20 2012

Jean-Pierre Fillion,
Président du SIAC,
2, av. Des Allobroges,
Square Voltaire
B.P. 33
74201 Thonon-les-Bains Cedex
France

Dear M. Président

RE: Your application for membership of the European and Global Geoparks Networks

During the recent meeting of the coordination committee of the European Geoparks Network at the Sierras Subbéticas European and Global Geopark in Spain, your application for membership of the European and Global Geoparks Networks was discussed again following your submission of further information.

We are delighted to say that the discussions were very positive and that the network unanimously voted to accept the Chablais area as the 50th member of the European Geoparks Network. This decision will now go forward to the next meeting of the bureau of the Global Geoparks Network in May for the ratification of your membership of the GGN.

We would be pleased if you would now submit the names of your two official representatives to the European Geoparks Network, one should be an Earth Scientist and one should come from the community / tourism / economic side. They must have the ability and authority to take decisions on behalf of the Chablais European & Global Geopark at meetings of the coordination committee. Some documents into the functioning of the European Geoparks Network and your responsibilities as a member, as well as the EGN and GGN logos, are attached.

Finally, we would like to welcome you to the next meeting of the Coordination Committee and Conference of the European Geoparks Network in the Arouca European & Global Geopark, Portugal, from September 17 - 21, 2012 and we look forward to working with you over the coming years as a member of the European Geoparks Network.

Sincerely

Prof Nickolas Zouros
Prof Patrick J McKeever
EGN Coordinators



ANNEXE XII : Plan tourisme du SIAC sur quatre ans

AXES STRATEGIQUES	ACTIONS	PORTEURS DE PROJET	PARTENAIRES	CALENDRIER	COUT PREVISIONNEL	
DEVELOPPER UNE OFFRE COMPETITIVE ADAPTEE A CHAQUE CIBLE	Développer une offre scolaire adaptée et attractive	Musées, centres d'interprétations	Education Nationale, SIAC, réseau Empreintes	2012-2016		
	Conquérir le public « enfant-famille »	Musées, centres d'interprétations	Education Nationale, SIAC, réseau Empreintes	2012-2016		
	Séduire la clientèle senior individuelle et de groupes	Centres de vacances Savoie Haute-Savoie Junior	SIAC, Savoir-Haute-Savoie Junior, Education Nationale	2012-2016		
		Développer un outil de découverte innovant (chasse au trésor...) de la Géoroute	SIAC	Offices de Tourisme, socioprofessionnels	2013	
		Créer des circuits thématiques à la journée mixant les thématiques (culture, gastronomie, sport et géologie) et prospection d'autocaristes	Offices de Tourisme, socioprofessionnels	SIAC, guides et accompagnateurs,	2012-2016	
		Développer des séjours packagés adaptés	Offices de tourisme, Savoie Mont Blanc Tourisme, agences spécialisées	SIAC, hébergeurs, sites, socioprofessionnels	2014-2016	
		Proposer des sorties accompagnées	Offices de Tourisme, accompagnateurs et guides	SIAC	2012-2016	
		Mettre en place des formations et sessions d'approfondissement à l'attention des professionnels du tourisme (accompagnateurs en montagne, guides)	SIAC	ADAM74, association GPPS	2012-2016	6000€/an
		Former les enseignants dans les écoles et collèges des secteurs privés et publics	SIAC	Education Nationale, collèges et lycées du Chablais	2012-2016	Temps de travail
		Journées de sensibilisation des acteurs du tourisme (office de tourisme, hébergeurs, prestataires d'activités...)	SIAC	Offices de Tourisme, UDOTSI	2012-2016	
	Rédaction d'une charte de qualité et validation par les acteurs	SIAC	CCI	2012-2013	Temps de travail	
	Identifier des géohébergements, des géorestaurants, des géoprestations...	SIAC	Offices de Tourisme	2013-2016	Temps de travail	

AXES STRATEGIQUES	ACTIONS	PORTEURS DE PROJET	PARTENAIRES	CALENDRIER	COUT PREVISIONNEL	
PROTEGER ET VALORISER LES PATRIMOINES	Accompagner la découverte des géosites	Mise en place des aménagement des géosites de la Georoute et d'une signalétique routière	SIAC	2012-2013		
		Créer des outils de découvertes (sentiers pédagogiques, panneaux d'interprétation, livret pédagogique...)	Collectivités	2012-2016		
	Sensibiliser les clientèles (population, clientèles de séjour)	Expo-photo « L'eau dans tout ses états » à la Maison des Arts et Loisirs de Thonon-les Bains	MALE	SIAC	2012	
		Poursuite des Itinéraires Alpestres	SIAC	Collectivités, Offices de Tourisme	2012-2016	20 000€/an
		Poursuite du Festival Lind'art	Association Lind'art	SIAC, Morzine, CCVA	2012-2016	
		Organisation de conférences et de manifestations	SIAC, associations, collectivités	Collectivités, centres d'interprétations/musées, offices de tourisme, Universités de Savoie et de Lausanne, SIAC...	2012-2016	Temps de travail
	Impliquer et sensibiliser les élus et acteurs locaux Vulgariser les inventaires et recherches sur les patrimoines géologiques	Organiser des journées de découverte	SIAC		2012-2016	
		Réunion régulière des Commission Tourisme et Environnement du SIAC	SIAC		2012-2016	Temps de travail
		Rédaction du livret sur les lacs	SIAC		2013-2014	10 000€
		Edition d'un ouvrage Littérature et géologie	SIAC		2012	10 000€
Exposition itinérante sur le patrimoine glaciaire quaternaire du Chablais franco-suisse		SIAC	Université de Lausanne et de Savoie, 123chablais.com		2012	30 000€
Création de paniers gourmands sous la marque Geoparc Chablais		Association de producteurs	SIAC, Chambre d'agriculture		2013-2016	Temps de travail
Développer des approches transdisciplinaires pour croiser les patrimoines	Développer un partenariat avec les viticulteurs	SIAC	Chambre d'agriculture, association viticole	2013	Temps de travail	
	Développer un partenariat avec les fromagers (AOC Abondance...)	SIAC	AOC fromage Abondance, fromagers, alpagistes, fruitières, Chambre d'agriculture	2013	Temps de travail	
	Développer d'expositions et animations croisant culture et géologie avec les sites culturels majeurs du Chablais	Centres d'interprétations, musées	SIAC, Pays d'Art et d'Histoire, GPPS...		2012-2016	
	Créer du lien (animations, contes...) entre les héritages immatériels et les patrimoines géologiques	Centres d'interprétations, musées, collectivités	SIAC, associations de patrimoines...		2013-2016	

AXES STRATEGIQUES	ACTIONS	PORTEURS DE PROJET	PARTENAIRES	CALENDRIER	COUT PREVISIONNEL
AFFIRMER LA LISIBILITE DU LABEL GEOPARC CHABLAIS Promouvoir le Geoparc Chablais	Créer des espaces Geoparc dans les Offices de Tourisme : bornes interactives, kakemono...	Offices de tourisme, SIAC	SIAC, Offices de Tourisme	2012-2014	
	Création d'un stand Geoparc pour des animations/sensibilisation lors d'évènements culturels, sportifs, festifs...	SIAC		2012-2016	5000€
	Encart promotionnel sur les supports de communication papier et web des offices de tourisme et des sites touristiques de la géoroute	SIAC	Offices de Tourisme	2013-2016	
	Développer un geokit à l'attention des acteurs du tourisme (offices de tourisme, hébergeurs, guides...)	SIAC	Offices de tourisme, socioprofessionnels	2012-2013	5000 €
	Constituer un réseau d' ambassadeurs	SIAC	Offices de tourisme, socioprofessionnels, Société civile, associations...	2012-2014	Temps de travail
	Création d'un site Internet	SIAC		2013-2014	35 000€
	Création d' objets publicitaires (mascottes, stylos...)	SIAC		2013-2016	
	Créer des géoproduits : création d'une géopatisserie avec la fédération des artisan-boulangers	Union commerciale, syndicat des boulangers-pâtisseries	SIAC	2013-2016	
	Création de vidéos	SIAC, collectivités	Offices de tourisme, socioprofessionnels	2012-2016	30 000€
	Animer un compte facebook	SIAC		2012-2016	Temps de travail
	Appliquer la charte graphique du Geoparc aux évènements qui répondent à la charte du Géoparc	Organisateurs de manifestations en lien avec le Geoparc	SIAC	2012-2016	
	Créer une plateforme d'accueil téléphonique	SIAC		2016	





SOCIETE

LES GORGES DU PONT DU DIABLE

Monsieur le Président du Syndicat
Intercommunal d'Aménagement du Chablais
2, Avenue des Allobroges
Square Voltaire
74200 THONON les BAINS

Le Jotty, le 25 janvier 2012

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux exigences de la Charte des Géoparc
Européens nous avons retiré des rayons de la boutique des Gorges du Pont du Diable les
fossiles et les cristaux bruts, objets dont la commercialisation est susceptible de porter atteinte
au patrimoine géologique.

Je vous prie Monsieur le Président, d'agréer mes salutations les meilleures.



ANNEXE XIV : Lettre du SIAC au réseau des Geoparks européens concernant L'ardoisière des 7 pieds

F2 : Ardoisières Valley of Morzine-Avoriaz



Ardoisières Valley, gallery entrances Entrée des Péles, Photo Jocelyne Delerue

Geology

The Ardoisières Valley of Morzine-Avoriaz is glacial. The Northern flank of the valley, marked by a steep cliff, is the Breccia Nappe. It is in this escarpment that the entrances to the slate mines are located.

The slate mines work the limestone and marl horizons of the Upper Breccia dated as Oxfordian-Callovian. They are formed from distal turbidite deposits of the Pre Piemont domain, interbedded with beds of breccia. The levels worked for slates display platy to foliated jointing.

History

The exploitation of the Morzine-Avoriaz slate mines has existed for more than three centuries (first verified documentation was in 1734). It was a pivotal economic activity for Morzine and transformed the towns fortunes. The slates are used for roofing, floors, walls, stairs, decoration and interior finishes. The slates of Morzine are found throughout the whole Haute-Savoie. Morzine slate is the traditional roofing material for the buildings found in the territory today. Since the 1970's industrial tiles have been increasingly used in the area, however slate is still seen on new public buildings and bespoke builds). In the middle of the 19th century one could count up to 200 mines and in the beginning of the 20th century more than 2 million pieces were commercialized a year.

Traditionally the slate works were handed from father to son. The slate miners had two occupations: in summer they were farmers and in winter slate miners.

Today

The landscape of the Ardoisières Valley bears the traces of this dying activity. The numerous gallery entrances and porches (covered openings to the galleries) are still visible; they are the subject of study with a view to their restoration in order to conserve the typical characteristics of the valley and the memory of this human activity (study participants: Morzine-Avoriaz town council, the slate mine heritage association and the SIAC).



Demonstration of traditional working, Photo Franck Buet

There are only three remaining mines in partial use. In the context of the aspiring Geopark we are working with Mr Frank Buet from the "Ardoisière des 7 pieds" (7 Foot Thick Slate Mines). Having inherited the family works, he is one of the final generation of slate miners.

The mine of Mr Buet no longer produces Morzine slates. He currently commercializes stone from Brazil which develops a patina in a similar timeframe to that of Morzine. His production of slate "from Brazil" is predominantly destined for the restoration of buildings which previously had been roofed in Morzine slate. He uses the waste slate from historic mining for the production of ornaments which he sells to visitors to his workshop.

In addition to this activity, Mr Buet has refitted his workshop in order to present a history of the mine, the evolution of the local extraction techniques and the workings of a mine. All year he welcomes visitors in groups of 8 to 10 people. These visits include a visit to the mining galleries (which he no longer works), his workshop, and includes a demonstration of traditional working method: cutting a slate block, splitting, final shaping of the slate by chisels...

Position and Request of the SIAC in the context of the aspiring Geopark

The SIAC wishes to partner with the "Ardoisière des 7 pieds" as it is of the utmost importance in the context of the aspiring Geopark that:

- This partnership enables the support of an authentic family, traditional and craftsman activity
- A real, living memory is preserved and not only through documents and photographs
- Mr Buet conserves and passes on some of heritage and cultural memories of both the valley and the Chablais. In effect, under the explosion of the ski industry in the 20th century, its activity and its associated memory have practically disappeared (there are no longer any working mines in Châtel or Montriond and visiting these other mines is not possible)

F2 : Vallée des ardoisières



Vallée des Ardoisières, Entrée des Péles, Photo Jocelyne Delerue

Géologie

La vallée des ardoisières de Morzine-Avoriaz est glaciaire. Le flanc Nord de la vallée, marquée par une paroi abrupte, appartient à la Nappe de la Brèche. C'est dans cet escarpement que se situent les entrées des galeries d'exploitations.

Les ardoisières exploitent des niveaux marno-calcaires de la Brèche supérieure d'âge Oxfordian-Callovian. Il s'agit de dépôts turbiditiques distaux du domaine prépiémontais entrecoupés de bancs de brèches. Les niveaux exploités en ardoisières présentent des débits plaquetés à feuilletés.

Histoire

L'exploitation d'ardoisières à Morzine-Avoriaz existe depuis près de trois siècles (première mention officielle en 1734). Cette activité économique était centrale pour Morzine. Elle a alors transformé la vallée et fait la richesse de la ville. Les ardoisières étaient utilisées pour la couverture des toitures,

le dallage, les murs, les escaliers, la décoration et l'agencement intérieur. Les ardoisières de Morzine sont présentes dans toute la Haute-Savoie. Depuis les années 1970 des tuiles industrielles ont de plus en plus remplacé la tuile traditionnelle dans la région, cependant on voit toujours l'ardoise de Morzine sur de nouveaux bâtiments publics. Elle est également utilisée pour la restauration.

Au milieu du 19ième siècle on dénombrait jusqu'à 200 exploitations et au début du 20ième, plus de 2 millions de pièces étaient commercialisées par an. Traditionnellement l'activité d'ardoisières se transmettait de père en fils. Les ardoisières étaient des double actifs: l'été, ils étaient agriculteurs et l'hiver ardoisières.

Aujourd'hui

Le paysage de la vallée des ardoisières porte toujours la trace de cette activité disparue. De nombreuses entrées de galeries et péles (cabanes d'entrée des galeries) sont encore visibles et font l'objet d'une étude en vue de leur restauration (son associé à l'étude: la maine de Morzine-Avoriaz, l'association du patrimoine des ardoisières et le SIAC) afin de conserver la typicité de la vallée et la mémoire de l'activité humaine.



Taille traditionnelle, Photo Franck Buet

Il reste trois mines en exploitation partielle. Dans le cadre de la démarche Géoparc nous travaillons avec M. Franck Buet de « l'Ardoisière des 7 pieds ». Ayant hérité de l'exploitation familiale, il fait partie de la dernière génération d'ardoisières.

La mine de M. Buet ne produit plus d'ardoises de Morzine. Il exploite de la pierre du Brésil qui a un aspect et une patine au temps très proches de celle de Morzine. Sa production d'ardoises « du Brésil » est essentiellement destinée à la restauration de bâtiments initialement couverts en ardoises de Morzine. Il utilise les déchets des exploitations antérieures pour la production de petits objets qu'il vend aux visiteurs de son atelier.

En sus de cette activité, M. Buet a aménagé son atelier de fabrication pour présenter l'histoire des exploitations, l'évolution des techniques local d'extraction et le travail de la mine. Il accueille, tout au long de l'année, des visiteurs par groupe de 8 à 10 personnes. Ces visites comprennent la visite de sa galerie (qu'il n'exploite plus) et de son atelier avec une démonstration de fabrication traditionnelle : sciage d'un bloc, fente, découpe à la cisaille de l'ardoise...

Position et demande du SIAC dans le cadre de la démarche Géoparc

Pour le SIAC le partenariat avec « l'Ardoisière des 7 pieds » est très important dans le cadre de la démarche Géoparc car :

- Cela permet de soutenir une activité authentiquement familiale, artisanale et traditionnelle
- Cela permet de conserver une mémoire « réelle et vivante » : la mémoire n'est pas préservée uniquement par des documents et des photographies
- M Buet conserve et transmet une partie de la mémoire patrimoniale et culturelle de la vallée et du Chablais. En effet, sous l'effet de l'explosion du ski au 20ième siècle cette activité et la mémoire qui lui est associée ont pratiquement disparu (il n'y a plus aucune exploitation à Châtel et à Montriond) et visiter ces autres mines n'est pas possible.

Pour la démarche Géoparc, mettre en valeur les actions de préservation et de transmission de M. Buet s'inscrit dans notre volonté de permettre aux habitants et visiteurs de découvrir et de s'approprier les richesses géopatrimoniales du Chablais. Le travail de mémoire réalisé par ardoisières est mis en valeur par exemple dans le livret sur les Lac du Chablais (téléchargeable sur le site internet du SIAC : <http://www.siac-chablais.fr/creer-geoparc/actions-a-geo-route.html>), lors des formations auprès des accompagnateurs montages et guides du patrimoine, et lors de manifestation comme les Itinéraires Alpestres 2011 et l'exposition « Cara Vallis» qui débute fin mars au domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps.

C'est pourquoi, nous demandons une dérogation pour maintenir « l'ardoisières des 7 pieds » en tant que partenaire de la démarche Géoparc du Chablais.

For the aspiring Geopark, to reinforce the preservation actions and knowledge sharing of Mr Buet aligns with our aim to enable the local population and visitors to discover and reappropriate the geoheritage wealth of the Chablais. The work of the preserving past traditions and knowledge of the slate mines is promoted for example: in the Lakes of the Chablais booklet (downloadable from the SIAC website :-); in the training of the mountain and heritage guides; through the events such as the Itinéraires Alpestres 2011; and the exhibition "Cara Vallis", showing from late March at the Abbey Discovery Centre of the Aulps Valley.

This is why we request an exemption to maintain the "l'ardoisières des 7 pieds" as a partner of the aspiring Chablais Geopark.

PARTIE 3

LE PLAN D' ACTIONS

Fiche Action n°2

Renforcer la fonction récréative de la forêt et des espaces naturels connexes

<p>Contexte au regard de la stratégie et des enjeux</p>	<p>Le territoire du Chablais connaît une croissance démographique soutenue accompagnée d'une urbanisation dynamique de certains secteurs.</p> <p>Pour sa population de plus en plus urbaine, les espaces forestiers et naturels connexes constituent des espaces de détente, de loisirs et de découverte, exerçant selon les activités un effet bénéfique sur la santé physique et psychique.</p> <p>Paradoxalement, le rapport de la population à ces milieux a changé ces dernières décennies avec notamment une perte de connaissance voire une méconnaissance de leur fonctionnement naturel et des services rendus à l'homme. Cela engendre des comportements irrespectueux, une incompréhension entre les usagers, les acteurs pastoraux et forestiers...</p> <p>Le Chablais bénéficie depuis 2012 de la reconnaissance « Global Geopark » UNESCO et met en place dans ce cadre une démarche volontaire de préservation et de valorisation des richesses patrimoniales du territoire.</p>
<p>Objectifs stratégiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conforter la forêt et espaces naturels connexes comme un cadre et un support d'activités récréatives (de détente, sportive, ludique, éducative) ▪ Identifier et valoriser, par des produits touristiques/loisirs/pédagogiques, les espaces forestiers et naturels connexes ainsi que les activités liées (sylvo-pastoralisme, filière bois...) ▪ Améliorer la connaissance des ressources auprès du grand public, des usagers et des jeunes
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les forêts à vocation récréative ▪ Organiser les fonctions récréatives de la forêt et des espaces naturels connexes pour un accueil durable des usagers ▪ Développer, dans le cadre du Geopark Chablais, des produits touristiques, de loisirs et des outils pédagogiques valorisant les ressources forestières et naturelles connexes et les activités liées ▪ Soutenir la mobilisation du bois local dans la création d'aménagements et d'équipements de loisirs ▪ Sensibiliser le public aux enjeux des espaces forestiers et naturels connexes et promouvoir leurs patrimoines
<p>Effets attendus (« on a réussi si »)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une offre récréative ou pédagogique valorisant les ressources forestières et naturelles connexes ainsi que les activités liées ▪ Une utilisation du bois local dans les aménagements, équipements de loisirs, réhabilitation des patrimoines... ▪ Une réappropriation citoyenne des espaces forestiers et naturels
<p>Descriptif des actions</p>	<p>Fonction d'accueil et récréative de la forêt et de ses abords :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification et aménagement des espaces forestiers propices aux activités ▪ Etude (quantitative ou qualitative) de fréquentation des espaces forestiers et naturels connexes à vocation récréatifs ▪ Identification et gestion des conflits d'usage ▪ Définition et mise en œuvre de schémas de gestion de l'accessibilité et de l'organisation des pratiques de loisirs en forêt ▪ Création ou renforcement d'équipement pour l'accueil des publics dans les espaces forestiers et naturels connexes

LE PLAN D' ACTIONS

Fiche Action n°2 (Suite)

Descriptif des actions (Suite)	<p><u>Valorisation des ressources forestières et naturelles connexes et des activités liées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'outils pédagogiques ou d'interprétation (grand public, jeunes) ▪ Développement de produits touristiques (outils de découverte papier ou numérique, activités, infrastructures, hébergements, évènementiels, équipements...) ▪ Utilisation du bois local dans la fabrication d'aménagements et d'équipements de loisir et de tourisme <p><u>Sensibilisation aux ressources du milieu forestier et de ses abords et aux activités liées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place de formations au milieu forestier auprès des professionnels exerçant des activités en lien avec la nature ▪ Développement de sorties pédagogiques et d'animations grand public pour sensibiliser à la ressource naturelle ▪ Création et diffusion de supports d'information et de promotion 			
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collectivités locales et leurs groupements ▪ Associations ▪ Offices de tourisme ▪ Etablissements publics de soutien à la filière bois : ONF, Chambre d'agriculture, CRPF... ▪ Auto-entrepreneurs, entreprises et groupements de professionnels ▪ Organismes formateurs 			
Dépenses éligibles	Dépenses matérielles et immatérielles : animations, études, documents de communication, aménagements, travaux, formations...			
Critères de sélection des projets	Respect de l'environnement ; intégration territoriale ; valorisation des richesses locales ; intégration dans le cadre de la stratégie du Geopark Chablais ; co-implication des acteurs touristiques et de la filière bois			
Plan de financement				
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées
		FEADER	Contributions nationales	
en €	560 000 €	392 000 €	123 000 €	45 000 €
en %	100 %	70 %	21.96 %	8.04 %
Taux de cofinancement FEADER moyen	76.1 %			
Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modalités de financement de projets en maîtrise d'ouvrage privée de type entreprise ou associatif entrant dans le champ concurrentiel : 80% TMAP ▪ Modalités de financement de projets en maîtrise d'ouvrage publique ou associative : 100% TMAP ▪ Plancher FEADER : 10 000 € <p>Ces modalités spécifiques de financement seront validées par la structure porteuse, lors du conventionnement et par le comité de programmation sur la base d'un travail mené conjointement avec les co-financeurs.</p>			

LE PLAN D' ACTIONS

Fiche Action n°2 (Suite)

<p>Questions évaluatives et indicateurs de réalisation</p>	<p>Questions évaluatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Est-ce que le territoire a su concilier activités touristiques et espaces naturels ? ▪ Est-ce que des produits touristiques valorisant la filière bois ont été créés ? ▪ Y a-t-il une meilleure connaissance de la forêt et de ses milieux connexes auprès du grand public ? ▪ L'enveloppe financière a-t-elle été consommée ? <p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de collaborations d'opérateurs de la filière bois ou touristique suscitées ▪ Nombre de projets soutenus ▪ Nombre de personnes touchées par les actions développées ▪ Nombre d'actions de sensibilisation ou de communication réalisées ▪ Montant FEADER consommé sur la fiche-action
<p>Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie / activités, environnement, social, gouvernance, validité)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Économie / activités : développement d'un tourisme vert, tout au long de l'année, qui sera complémentaire à l'offre touristique actuelle, valorisation des ressources forestières et naturelles ▪ Environnement : projets qui intègrent la préservation et la valorisation de l'environnement, l'utilisation du bois local dans les investissements et la sensibilisation au patrimoine naturel ▪ Social : développement d'activités adaptées à la demande et accessibles à tout public. réappropriation de savoir-faire locaux, amélioration des connaissances du grand public sur les espaces naturels ▪ Gouvernance : intégration de l'action dans le projet de territoire, en cohérence avec les autres procédures déjà présentes, favorisant une évolution positive des comportements, collaboration entre le privé et le public pour le développement du territoire ▪ Validité : action qui s'inscrit dans une démarche d'utilisation durable des forêts, qui associe l'ensemble des acteurs concernés et qui répond à leur demande
<p>Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR</p>	<p>Un contrôle de non-cumul des aides entre Leader et les mesures thématiques du PDR FEADER sera opéré par le GAL. Une ligne de partage précise sera définie lors du conventionnement.</p>
<p>Cofinancements mobilisables</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Région (politiques territoriales), sous réserve des évolutions de compétences par les réformes territoriales ▪ Département (ligne de droit commun, pas d'engagement pluriannuel et sous réserve des évolutions de compétences par les réformes territoriales) ▪ Collectivités locales ▪ Autofinancement du maître d'ouvrage public
<p>Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Articles 42, 45, 59 du règlement (UE) N°1305/2013 du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER ▪ Articles 32 à 35 du règlement (UE) N°1303/2013 du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEADER et au FEAMP ▪ Décret à paraître fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes cofinancés par les fonds européens structurels et d'investissement (FEADER, FEDER, FSE)

LE PLAN D' ACTIONS

Fiche Action n°2 (Suite)

Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural

Cadre stratégique commun :

- Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources
- Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre
- Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie

Priorités de l'Europe pour le développement rural :

- 1. Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales
- 4. Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie
- 6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique



Envoyé en préfecture le 21/01/2016
Reçu en préfecture le 21/01/2016
Affiché le _____
ID : 074-257402560-20160120-D7_JANV16-DE

Comité Syndical du 20 janvier 2016

Point n°7 – Candidature à la réévaluation du Chablais pour conserver le label de Géoparc Mondial UNESCO

Monsieur MORACCHINI, Président du SIAC, explique à l'assemblée que Le territoire du Chablais a intégré les réseaux des Geoparks européens et mondiaux reconnus par l'UNESCO en mars 2012. Cette décision a été officialisée en septembre 2012 à l'occasion du 11^{ème} Congrès des Geoparks Européens qui s'est tenu au Portugal. Cette labellisation est valide pour une période de quatre ans, période à l'issue de laquelle le territoire doit subir une réévaluation par le Comité de coordination des Geoparks.

Depuis 2012, les acteurs du territoire ont maintenu et développé les actions répondant aux objectifs prônés par le réseau des Geoparks.

Les élus du SIAC et du territoire ont notamment ancré officiellement le Geopark en l'inscrivant dans les statuts du Syndicat mis à jour le 13 novembre 2014. En effet, par arrêté n°2014316-0021, le Préfet de la Haute-Savoie approuve la modification des statuts du SIAC. L'article 2 inclut désormais la compétence Geopark en mentionnant : « Toutes actions, y compris touristiques, liées au GEOPARK : signature de tous contrats et coordination des actions dans ce domaine ». Les organes délibérants des collectivités membres ont délibéré de manière concordante.

De plus, l'organisation interne du SIAC a été modifiée. L'équipe Geopark est désormais placée sous la direction du Directeur du SIAC, identifié comme Directeur du Geopark. Ce dernier assume les responsabilités de direction attendues par le Comité de coordination du réseau des Geoparks (stratégies de développement et touristique, management, budget, programmation).

Considérant que la période de labellisation pour quatre ans arrive à son terme,

Considérant que le territoire Chablais a obtenu le label Geopark Européen et Mondial en 2012,

Considérant que les Geoparks européens et mondiaux ont intégré le programme PIGG (Programme international pour les géosciences et les géoparcs) de l'UNESCO en novembre 2015, avec un nouveau label « Géoparcs mondiaux de l'UNESCO » suite à la décision des 195 États membres de l'UNESCO,

Considérant que cette reconnaissance internationale montre l'importance accordée par les gouvernements à la gestion holistique de sites et de paysages géologiques exceptionnels,

Dans une perspective de maintien du label Géoparc Mondial UNESCO et de valorisation du territoire, le SIAC doit déposer fin janvier 2016 le dossier de réévaluation à l'UNESCO, dans le cadre du Géoparc Mondial UNESCO,

L'objectif principal est de présenter aux évaluateurs de l'UNESCO les richesses des patrimoines géologiques, naturels et culturels du Chablais et de montrer la progression du territoire depuis 2012.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DU
 CHABLAIS
 (S.I.A.C.)**

Siège social : 2, avenue des Allobroges - THONON-LES-BAINS

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 20 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt janvier à dix huit heures, le Comité du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Aérospatiale d'Allinges sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves MORACCHINI, Président.

Délégués présents

Titulaires CCBC : Christian VULLIEZ ; Michel BURGNARD ; Bernard FICHARD ; Jean-François BAUD ; Pierre FILLON ; Marie-Christine CHARRIERE ; Claire FOULIGNY ; René GIRARD ; Jean-Pierre RAMBICUR ; François ROULLARD ; Serge BEL ; Marie-Pierre BERTHIER ; Jean-Luc BIDAL ; Jean NEURY ; Jean-François KUNG ; Christian TRIVERIO ; Suzanne BRYE ; Hervé BURGNIARD ; **Suppléants CCBC** : Josiane MOUCHET ; Hubert DEMOLIS

Titulaires CCCL : Joseph DEAGE ; Claude MANILLIER ; Gil THOMAS ; Thérèse BAUD ; Lucien CHESSEL ; Daniel CHAUSSEE ; **Suppléants CCCL** : Martine SIEGER

Titulaires CCHC : Jacqueline GARIN ; Sophie MUFFAT ; Romain GURLIAT ; Gérald LOMBARD ; Gilbert GALLAY ; Jean-Louis VUAGNOUX ; **Suppléants CCHC** : Sophie BOIRE VARLET

Suppléants 2CVA : Jean-François BLANC

Titulaires SIEERTE : Jean DENAIS ; Jean-Yves MORACCHINI ; Charles RIERA ; Gilles CAIROLI ; Michèle CHEVALLIER ; Christian PERRIOT ; Gilles JOLY ; Jocelyne RAYMOND ; Marie-Laure ZANETTI-CHINI ; Guy HAENEL ; Patrice THIOT ; Marion LENNE ; Fatih ASLAN ; Jean-René BOURON ; Gérard PEILLEX ; Pascal CHESSEL ; Gaston LACROIX ; Elisabeth GIGUELAY ; Joseph-Alexis BREUIL ; Bruno GILLET ; Josiane DEMIAUX ; **Suppléants SIEERTE** : Nathalie GRIS ; Pascale ESCOUBES ; Patricia VANDERBRECHT

Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués titulaires présents	Nombre de délégués suppléants présents	Nombre de votants
97	51	8	59

Le Comité a nommé M. RAMBICUR secrétaire de séance.

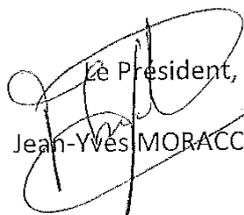
Le rapport devra contenir :

- Un résumé d'une page au sujet du Geopark réévalué, contenant une carte ;
- Un rapport d'avancement (format libre) pour la période de temps écoulée depuis la dernière évaluation, soulignant les progrès spécifiques, les progrès divers et les réussites, ainsi que la façon dont ont été abordées les recommandations émises par le passé ;
- le document d'auto-évaluation A (formulaire fourni par l'UNESCO) ;
- le document d'évaluation de progrès B (formulaire fourni par l'UNESCO).

Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le principe de candidature du Chablais à la réévaluation de l'UNESCO,
- **AUTORISE** le Président à déposer le dossier de réévaluation et à mener toutes les démarches nécessaires pour obtenir la revalidation,



Le Président,

Jean-Yves MORACCHINI

Acte certifié exécutoire après télétransmission le / /2016 et affichage le / /2016

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

